

# **CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS**

**SÉANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2024**

**COMPTE RENDU DES DÉBATS**

**ORDRE DU JOUR**

<b>ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES</b> .....	<b>15</b>
2024-248 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal .....	16
2024-249 Montant des indemnités des élus locaux - Année 2024 .....	16
2024-250 Projet de budget primitif 2025.....	17
2024-251 Politique tarifaire 2025 .....	30
2024-252 Révisions des Autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) .....	32
2024-253 Politique mécénats et parrainages 2025 .....	32
2024-254 Règlement intérieur relatif aux cérémonies de mariages civils .....	33
2024-255 Convention définissant les modalités et les responsabilités respectives de la commune de Nevers et de l'Agglomération pour la mise en œuvre du permis de louer sur la commune de Nevers ...	37
2024-256 Rénovation du groupe scolaire Jules Ferry - Approbation de l'opération et ses modalités de financement	39
2024-257 Adhésion à la centrale d'achat du numérique et des télécoms « CANUT ».....	42
2024-258 Amicale du personnel de la Ville de Nevers - Attribution d'une subvention complémentaire	42
<b>ATTRACTIVITE</b> .....	<b>42</b>
2024-259 Dérogation à la règle du repos hebdomadaire - Autorisation d'ouvertures dominicales ....	42
<b>RELATION CITOYENNE</b> .....	<b>45</b>
2024-260 Convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par Nièvre Habitat dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Nevers .....	45
2024-261 Attribution de subventions aux associations année 2025.....	47
<b>URBANISME</b> .....	<b>52</b>
2024-262 Régularisation foncière entre la Ville de Nevers et la Région Bourgogne Franche-Comté	52
2024-263 Approbation de l'avenant de l'avenant n°17 au traité de concession de l'opération de restructuration du centre d'activités des Courlis et la requalification de ses abords .....	52
2024-264 Restructuration-extension de l'école Georges Guynemer : approbation du programme de l'opération et lancement du concours de maîtrise d'œuvre .....	54
<b>ENFANCE JEUNESSE</b> .....	<b>59</b>
2024-265 Convention tripartite de partenariat et de financement du Fonds d'innovation pour la petite enfance (FIPE) .....	59
2024-266 Convention pour la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) .....	60
2024-267 Mise à jour du règlement des structures et établissements d'accueil de la petite enfance	62
2024-268 Convention de Partenariat Nièvre Habitat / Ville de Nevers - Installation d'une aire de jeux pour enfants au Bords de Loire .....	62
<b>SANTE ET ACTION SOCIALE</b> .....	<b>63</b>
2024-269 Convention de partenariat dans le cadre d'un hébergement d'urgence avec l'espace Bernadette Soubirous .....	63
<b>SPORT ET BIEN-ETRE</b> .....	<b>64</b>
2024-270 Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles en 2025	64
2024-271 Désignation du candidat retenu suite à un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et l'exploitation de terrains de padel couverts sur le complexe sportif Jacky Terreau à Nevers .....	64

2024-272	Convention autorisant l'USON athlétisme et l'Entente Basket Fourchambault Nevers utilisatrices des installations sportives du stade Léon Lagrange à stationner leur minibus sur le parking intérieur du stade .....	66
2024-273	Organisation du tournoi Egames et adoption du règlement .....	66
<b>CULTURE .....</b>		<b>70</b>
2024-274	Coopération culturelle : convention de préfiguration préalable à la convention territoriale de développement culturel .....	70
2024-275	Partenariat entre la Ville de Nevers, RESO, le lycée Alain Colas et l'association Collectif Carbone Café - Année 2024-2025 et 2025-2026 .....	71
2024-276	Partenariat entre la Ville de Nevers et l'Ecole Supérieure d'Arts Appliqués de Bourgogne (ESAAB) dans le cadre de l'exposition « L'œil absolu. Le XX <sup>ème</sup> siècle de Jacques Thuillier » .....	71
2024-277	Partenariat entre la Ville de Nevers et la Ligue de l'Enseignement, Fédération de la Nièvre, dans le cadre de l'exposition d'Emilie Vast .....	72
2024-278	Signature d'une convention de résidence avec l'Agence Livre et Lecture de Bourgogne Franche-Comté et l'artiste Alexandre Labruffe .....	72
2024-279	Partenariat entre la Ville de Nevers, le Département de la Nièvre, l'Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance en Morvan et la Caisse pour les Monuments et les Sites de la Nièvre dans le cadre des commémorations des 80 ans de la Libération .....	72
2024-280	Motion de soutien : Hommage à Ahou Daryaei .....	73
2024-281	Demande de financement supplémentaire du projet de rénovation du centre des expositions de Nevers auprès de la Région .....	75
Question .....		<b>79</b>

*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.*

M. le Maire -

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je déclare la séance du Conseil municipal de Nevers du 19 décembre ouverte. Merci de votre présence un jeudi exceptionnellement, mais c'était pour la bonne cause, puisque, vous le savez, nous avons annoncé, avec le Conseil départemental et le Circuit de Nevers Magny-Cours (officiellement cette fois, même si cela avait été un peu vu autrement) la ville étape qu'est Nevers, l'Agglomération, et le Circuit, pour la prochaine édition du Paris-Nice. Nous serons à la fois territoire de départ du circuit pour un contre la montre le 11 mars, et territoire d'arrivée à Nevers, avec la difficulté de la côte du boulevard de la Pisserotte.

Je vais donner lecture des procurations. Sandra Pardal a donné pouvoir à François Diot. Chrystel Pitoun à Guillaume LARGERON, quand elle partira. Walid Ghessab donne pouvoir à Daniel Devoise. Isabelle Kozmin à Anne Wozniak, quand celle-ci sera là, car elle aura un petit retard. Philippe Cordier m'a donné pouvoir. Christine Kronenberg à Céline Morini quand elle va s'absenter. Hervé Barsse à Bertrand Couturier. Sylvie Dupart-Muzerelle à Rose-Marie Gerbe. Mahamadou Sangaré a le pouvoir d'Isabelle Kozmin jusqu'à l'arrivée d'Anne Wozniak, qui l'aura ensuite. Guy Grafeuille a donné pouvoir à Françoise Hervet.

Je propose que soient désignés comme secrétaires de séance Chrystel Pitoun et François Diot, s'ils le veulent bien. Pas d'opposition ? Ni d'abstention ? Merci.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Je vous propose d'adopter le compte rendu du Conseil municipal du 26 novembre. Avez-vous des questions ou des remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de l'adopter.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Il est prévu un point d'information qui sera le bilan du Nevers Marathon, mais je proposerai d'en consacrer un aussi à la libération de Paul Watson, puisque nous avons décidé d'établir une motion commune, mais Paul Watson a été, entre temps, et tant mieux, libéré et non extradé, mais je vous propose quand même de refaire un point d'information, que nous considérerons comme commun, et de le passer en début plutôt qu'en motion à la fin.

Mais, avant ces deux points, je voudrais évoquer le drame qui se passe sur un territoire français loin de chez nous, mais qui est un territoire français par la volonté aussi de ceux qui l'occupent, puisqu'ils se sont exprimés à plusieurs reprises, Mayotte, ceci suite au passage du cyclone Chido le 14 décembre.

Je voulais saluer la présence de M. Ahmed Chadouli. Merci à vous, Monsieur Chadouli, d'être présent, avec des membres de l'association culturelle de la communauté mahoraise et comorienne de Nevers, qui m'avaient gentiment accueilli très chaleureusement il y a quelques années, mais je reviendrai vous voir, avec ceux qui souhaitent m'accompagner. Nous avons une communauté mahoraise et comorienne à Nevers, dont l'objectif, en dehors, évidemment, du drame qui s'est passé, est d'accompagner les Mahorais et les Comoriens de Nevers, et de venir en aide aux familles et aux mères isolées dans leurs démarches administratives et de

s'entraider dans les circonstances heureuses comme malheureuses, ainsi que de promouvoir la culture.

Concernant la situation à Mayotte, évidemment il est un peu tôt pour faire un bilan complet aujourd'hui, le gouvernement ne l'ayant pas fait. Le bilan annoncé provisoirement mercredi, hier, fait état d'au moins 30 personnes décédées et de 1 313 blessés. Cela étant dit, je ne suis pas sûr que l'on connaisse véritablement le bilan officiel *in fine*, puisqu'il y a aussi un certain nombre de personnes qui n'étaient pas forcément recensées, et cela va être extrêmement compliqué. On s'attend à ce que le chiffre réel soit bien supérieur, parce que c'est le département le plus pauvre de France, avec un problème de précarité du bâti, puisque 40 % de la population vivent dans des logements fragiles, avec des matériaux légers. Je rappelle que ce cyclone a développé des vents jusqu'à 230 km/h, avec le risque de retrouver des personnes piégées sous les débris, des accès bloqués aussi.

Il est projeté de déclarer un état de calamité naturelle exceptionnelle, ce qui va permettre la simplification des démarches, dans un pays qui est parfois trop administratif, avec aussi des difficultés de liaison entre les populations et leurs familles en métropole, et puis pour les secours, même s'ils ont d'autres moyens, un peu dérogatoires. La communauté musulmane de Mayotte suit aussi des traditions qui exigent que les défunts soient enterrés dans les 24 heures après le décès, ce qui risque aussi de rendre compliqué un recensement fiable. Des centres d'hébergement avaient été ouverts, mais on ignore si toutes les personnes en situation de précarité les avaient rejoints. Il y a encore beaucoup d'incertitudes et de questionnements.

Le préfet a lancé une mission de recherche des victimes. C'est, d'ailleurs, l'ancien colonel du groupement de gendarmerie de la Nièvre qui commande la gendarmerie de Mayotte, le général Lucien Barth.

Le Président de la République Emmanuel Macron a annoncé une journée de deuil national lundi 23 décembre. Il faudra évidemment mettre l'ensemble de nos drapeaux en berne, y compris ceux de nos collectivités. Je rappelle aussi incidemment que le cyclone Chido a tué au moins 73 personnes au Mozambique, selon un nouveau bilan.

Je crois que c'est la première fois que l'état de calamité naturelle exceptionnelle est appliqué selon l'article 239 de la loi 3DS, ce qui va permettre aussi des aides particulières ; et l'enjeu de la reconstruction qui a été annoncé d'ailleurs il y a quelques heures par le Président de la République de reconstruire l'île dans des conditions qui permettent de résister à des calamités du type de celle que les personnes ont subie.

Je voulais donc témoigner, au nom de l'ensemble du Conseil municipal - c'était aussi une demande du groupe principal d'opposition, mais j'imagine aussi que c'est partagé par l'ensemble des élus de ce Conseil -, notre solidarité et notre amitié, et évidemment partager le constat dramatique de ce qui s'est passé suite à ces vents extrêmement violents, et puis vous dire aussi que, si votre communauté a des besoins, nous essaierons de l'accompagner aussi. Il est proposé deux dispositifs d'aide, et c'est une demande du groupe Nevers Ecologique et Solidaire, qui pourra dire quelques mots. Je vais laisser la parole à la Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, à qui nous allons déléguer un rôle double pour cette aide, que Martine Mazoyer va nous présenter.

Mme Mazoyer -

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Effectivement, le CCAS, en lien avec l'Union Nationale des CCAS, a reçu toutes les informations par le CCAS de Mayotte. J'ai signé aujourd'hui une attribution de subvention d'un montant de 1 000 € du CCAS de Nevers directement sur l'Union Départementale des CCAS de Mayotte. Les administrateurs du CCAS vont recevoir le mail de Françoise Georgelin pour leur rendre compte que nous avons versé cette subvention aux CCAS de Mayotte.

M. le Maire - Je préconise que ce soit symboliquement voté au prochain Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, mais on ne pouvait pas attendre la réunion de celui-ci.

L'idée aussi, et c'est un peu tôt, ce serait de coordonner aussi une aide matérielle, comme nous l'avons fait pour l'Ukraine, pour le tremblement de terre aussi au Maroc ; la population nivernaise avait été généreuse aussi. Mais la mise en place est un peu tôt, puisqu'aujourd'hui on ignore les besoins réels, matériels, qu'on pourrait avancer. L'avantage, c'est que les CCAS étant reliés entre eux, cela nous permet une aide immédiate et qui pourra arriver au bon endroit.

Si vous voulez prendre la parole, François Diot...

M. Diot - Monsieur le Maire, merci. Pour notre part, nous nous associons pleinement à vos propos pour apporter le soutien moral et la solidarité des élus de Nevers en direction de la population de Mayotte et des familles qui sont dans l'angoisse en France. On est tous dans l'angoisse notamment du bilan humain, qu'on ne connaîtra vraisemblablement jamais avec exactitude ; c'est ce que vous disiez. Et pas uniquement parce que la tradition est d'enterrer rapidement les morts, mais je lisais ce matin qu'à Mayotte on ne connaît déjà pas exactement le nombre de vivants, et il n'est donc pas étonnant qu'on ne connaisse finalement sans doute jamais exactement le nombre de morts.

Nous nous associons également à la proposition d'aide financière que vous faites, même si je pense qu'à côté de l'aide du CCAS, une aide spécifique de la Ville pourrait être apportée ; on sait que Mayotte aura besoin de beaucoup d'argent dans les semaines et dans les mois à venir. Mais l'urgence immédiate, au-delà de l'aide financière, c'est l'aide matérielle, notamment en termes d'hébergement, puisque 90 % des habitations sont détruites, et que même les secouristes n'ont pas de quoi se loger, là-bas, actuellement ; et les médecins n'ont pas de matériels stériles, etc. C'est pour cela qu'à mon sens la France devrait faire appel à l'aide internationale, puisqu'il existe des ONG qui sont spécialisées dans les secours d'urgence et dans l'accueil des réfugiés, et qui ont l'habitude de monter des campements d'urgence ; c'est de cela qu'il y a besoin immédiatement, ce sont des campements d'urgence, devant des catastrophes qui nous dépassent, et qui dépassent le seul pays qui est le nôtre. Il y a besoin de tentes, d'hébergement, de soins, d'eau, et la France ne s'en sortira pas seule ; il y a la Chine, il y a l'Inde à proximité qui peuvent aider. Ne refusons pas l'aide internationale ; chaque heure qui passe est sans doute une heure de trop.

Et puis, à plus long terme, comme vous l'avez aussi indiqué, il faudra reconstruire Mayotte. Si le cyclone Chido relève d'une catastrophe naturelle, la vulnérabilité de Mayotte, elle, ne doit malheureusement rien au hasard, puisque la précarité humaine, le chômage, la pauvreté, le manque d'eau, la faiblesse des infrastructures, voilà ce qui fait aussi la catastrophe d'aujourd'hui dans un département français. Il faudra reconstruire, mais pas reconstruire à l'identique ; reconstruire un département digne de la sixième puissance économique du monde au XXI<sup>ème</sup> siècle. Et agir contre la vie chère, contre la pollution, pour l'accès à l'eau potable, pour un habitat digne, et en finir avec « l'État magnégné », expression mahoraise pour désigner le « bricolage » de l'État, le provisoire qui dure en permanence, l'État qui repousse toujours au lendemain. Il faut que cette catastrophe-là agisse un peu comme un électrochoc pour que les pouvoirs publics traitent enfin le département de Mayotte comme un département à part entière, le 101<sup>ème</sup> département de la France d'aujourd'hui. Dans l'immédiat, c'est l'aide matérielle, la solidarité et le soutien moral en direction des populations.

M. le Maire - J'irais même au-delà, nous pouvons dire que nous sommes ici - il n'y a plus de représentant du Rassemblement national qui siège, puisque tous ceux qui ont succédé à M. Baudry déclinent les fonctions de conseiller - tous pro-européens ; c'est

un territoire européen, et je suggérerais donc qu'il y ait une aide systématique de l'Europe quand un de ses États est touché, et que ce soit un niveau européen qui intervienne immédiatement, sans attendre les demandes parfois tardives des États.

J'ai dit qu'au-delà des décès, il y a la question d'un comptage impossible, mais on est même sous un nouveau dispositif qui s'appelle l'activation de l'état de calamité naturelle exceptionnelle ; ce n'est même pas les catastrophes naturelles, c'est encore au-dessus. Ce qui va permettre, et c'est ce qu'a annoncé le ministre en charge des outre-mer, François-Noël Buffet, pour reconstruire sérieusement une île qui était avec les moyens les plus précaires de département français. Il faudrait prévoir des constructions qui résistent aux phénomènes sismiques. Je crois même que la plupart des bâtiments des services publics français ont été touchés ; un mur de la préfecture s'est effondré, ce qui montre bien la violence du phénomène, mais cela veut dire aussi qu'il y a sans doute des moyens de construction très particuliers à prévoir. Je crois qu'il n'y avait pas eu de cyclone sur cette île depuis des décennies, mais ce n'est pas pour cela que cela ne peut pas reprendre, et il faudrait effectivement faire tout ce qui doit être fait.

Je vous propose, sur les moyens matériels, car la Croix Rouge intervient, et différents organismes vont se mettre en lien avec elle, de voir comment on peut coordonner une aide, qui est peut-être un peu prématurée pour l'instant ; c'est ce qu'on nous a dit au niveau des représentants de l'État, mais que nous activerons dès que possible, et que nous ferons savoir.

En tout cas, les personnes de cette communauté mahoraise et comorienne, et je le redis à son représentant, ont tout notre soutien ; en souhaitant que le nombre de victimes ne monte pas trop, même si la crainte semble justifiée qu'on atteigne des chiffres trop importants.

Merci d'avoir été présents ce soir, et puis évidemment nous serons très attentifs à la suite et aux besoins aussi, même si l'organisation d'aide par les associations auxquelles nous appartenons, comme l'Association des Maires de France, par exemple, existe aussi.

Évidemment, quand il y a des drames, c'est plus compliqué de faire des transitions ; donc je ne vais pas en faire, si ce n'est de parler de Paul Watson. Je propose de le faire communément au nom de l'ensemble des élus du Conseil municipal, puisque les autres élus ne sont pas là, et on peut dire que nous avons travaillé tous ensemble parmi les présents. C'est donc la libération de Paul Watson que je souhaiterais évoquer.

Le capitaine Paul Watson est fondateur de l'ONG Sea Shepherd, engagé depuis plus de 50 ans pour la protection des baleines et la biodiversité marine et contre la pêche massive. Il a été, depuis le 25 juillet 2024, placé en détention au Groenland, territoire danois. Cette arrestation fait suite à l'émission d'un mandat d'arrêt international par le Japon, qui ne respecte plus le moratoire sur la chasse commerciale ; il est en infraction avec la législation internationale, et c'est le Japon qui est plaignant contre Paul Watson, malgré tout.

Ce moratoire inclut les pratiques de cette nation en matière de pêche à la baleine. Toutes ces pratiques, nous le rappelons aussi, sont illégales depuis 1986, ce qui a conduit le Japon à sortir de l'International Whaling Commission (IWC). Le but de Paul Watson est de protéger les grands mammifères marins, et notamment les baleines, les rorquals, les dauphins, pour empêcher la chasse d'espèces classées par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) comme vulnérables et menacées. Ce sont donc bien les pratiques illégales de pêche à la baleine qui doivent être condamnées sur la base du droit international et non le combat mené par Paul Watson.

La directive du Parlement et du Conseil européens du 23 octobre 2019 protège les personnes qui travaillent pour une organisation publique ou privée signalant des

violations du droit de l'Union européenne portant atteinte à l'intérêt public. Le Danemark a d'ailleurs été le premier pays à avoir transposé cette directive, et il s'honorerait à empêcher l'extradition de Paul Watson au Japon, où il risque une lourde peine d'emprisonnement, ce qui signifierait en quelque sorte le condamner à mort, vu son âge, et en tout cas à la mort sociale.

Paul Watson devrait plutôt bénéficier du statut de lanceur d'alerte et de la protection qui en découle. Mais, pourtant, le 21 juillet, bien que le Groenland ait acquis les compétences de justice et de police, le Danemark a demandé l'arrestation de Paul Watson sur le sol de son ancienne colonie.

Je rappelle que, suite au Conseil municipal du 26 novembre, nous avons tous ensemble, à l'exception du Rassemblement national qui est absent, souhaité proposé un vœu commun pour le Conseil municipal suivant, c'est-à-dire aujourd'hui, pour rappeler notre attachement aux droits humains, au droit international, à la protection de la biodiversité, à la défense des mammifères marins, et à demander la libération immédiate de Paul Watson, ainsi que l'abandon de toutes poursuites judiciaires à son endroit.

Je pense qu'on peut dire que c'est avec soulagement, comme, d'ailleurs, beaucoup de collectivités, qui s'étaient émues, après 149 jours de détention, que notre Conseil municipal a appris la décision du Danemark d'avoir finalement rejeté la demande d'extradition du Japon, et d'avoir libéré Paul Watson, même si, sauf erreur de ma part, il n'y a pas abandon des poursuites, par contre.

Le Conseil municipal salue donc cette mobilisation collective qui a permis la remise en liberté de Paul Watson et a empêché que son engagement et ses actions soient criminalisés, étant donné leur caractère indispensable à nos sociétés. Je précise d'ailleurs que la France a été reconnue comme le pays à avoir le plus manifesté de soutien à Paul Watson.

Je voulais évidemment transformer cette motion en point d'information commun de l'ensemble des membres du Conseil municipal de Nevers. Si évidemment vous souhaitez vous exprimer au nom du groupe Nevers Ecologique et Solidaire, vous pouvez le faire. Mais j'ai donné cette information, je le rappelle, et je vous en remercie, nous avons travaillé communément entre nos deux groupes.

François Diot.

M. Diot - Par conséquent, il faudra peut-être que nous fassions cela plus souvent, parce que, si la simple menace d'une motion du Conseil municipal de Nevers suffit à faire libérer des prisonniers politiques ou autres sur l'ensemble de la planète, il faudra peut-être qu'on le fasse plus souvent. Allons-y.

Un élu - On a du boulot, par contre.

M. Diot - Oui. Il faudra peut-être multiplier les séances de Conseil, aussi.

M. le Maire - On me dit autour de moi qu'on a sous-estimé notre pouvoir, manifestement ; nous en userons pour de bonnes causes.

Je voulais évidemment partager avec vous la satisfaction de connaître pour la troisième fois en 10 ans et la deuxième année consécutive, une augmentation de la population de la commune de Nevers : 834 habitants en deux ans, ce qui n'est quand même pas négligeable. Quand on dit qu'on en perd, on dit que c'est de la faute du maire. J'ose penser que les actions que nous menons - et je n'ai que cette prétention-là - et la politique d'attractivité que nous menons également notamment portent leurs

fruits, en vue d'arrêter une hémorragie qui durait depuis des décennies. Manifestement la reprise d'habitants commence à s'inscrire dans la durée, sachant que j'ai toujours dit, au nom de notre équipe, que c'était un enjeu, au-delà des réalisations, indispensable voire vital de notre commune de retrouver le nombre d'habitants qu'elle n'aurait jamais dû perdre, à deux petites heures de Paris, en espérant aussi que les améliorations d'accessibilité y contribuent ; je parle des futurs nouveaux trains dans deux ans. Nous allons enfin poser la première pierre des travaux d'accessibilité de la gare, et la future passerelle, que nous avons déjà abordée en Conseil municipal, au mois de février avec le Premier Vice-Président de la Région Bourgogne Franche-Comté.

C'était donc une information que je voulais rappeler. Évidemment, comme le savez, ce n'est pas anodin, parce que reprendre des habitants, c'est aussi permettre d'avoir un peu d'oxygène budgétairement, ne serait-ce qu'au niveau de la DGF de l'État qui est calculée en fonction du chiffre de la population. Et puis c'est surtout une satisfaction de voir qu'effectivement il y a un intérêt à nouveau pour les logements, y compris les logements de centre-ville. En plus, cette population nouvelle ne prend pas en compte, pour la plupart, les étudiants que nous accueillons de plus en plus nombreux, qui sont désormais plus de 3 000 sur le territoire de l'agglomération de Nevers, et qui est une population non comptée, puisque la plupart des étudiants restent recensés en général dans leurs territoires d'origine. Ce qui est intéressant, c'est la répétition d'une reprise de population. C'est vrai qu'on en avait encore perdu. Mais je pense que nous devrions tous nous réjouir de cela, plutôt que quelques critiques de mauvaise foi que je peux apercevoir de temps en temps sur les réseaux puisque les bonnes nouvelles en deviennent des mauvaises ; j'ai du mal à comprendre les choses, mais ce n'est pas bien grave, et il faut continuer d'avancer dans cette direction.

Voilà pour ce point de rappel.

Un mot peut-être pour la présentation du bilan du marathon, que nous faisons chaque année. Je passe la parole à Yannick Chartier.

- M. Chartier - Nous allons laisser Sophian Saouli faire le point sur le marathon.
- M. le Maire - Sophian Saouli.
- M. Saouli - La convention de partenariat entre la SASU la French Run et la Ville de Nevers pour la manifestation « Nevers Marathon by Nexson 2024 » :
- Considérant que la SASU « La French Run », représentée par M. Antoine De Wilde, président et fondateur de la société, a organisé les samedi 23 et dimanche 24 novembre 2024 la manifestation sportive « Nevers Marathon by Nexson », déclinée en 4 épreuves de course à pied :
- un Marathon kids, 3 courses enfants, le samedi 23 novembre, sur le circuit de Nevers Magny-Cours,
  - Un Ekiden, une course en relais de 6 personnes, le samedi 23 novembre, sur le circuit de Nevers Magny-Cours,
  - le LAP, course record chronométrée de 4 km 411, le samedi 23 novembre, sur le circuit de Nevers Magny-Cours,
  - un semi-marathon, course chronométrée de 21 km, le dimanche 24 novembre, arrivée à Nevers,
  - un marathon, course chronométrée en individuel, 42 km 195, le dimanche 24 novembre, arrivée à Nevers,

- un marathon duo, course à pied de 42 km 195 en duo, le dimanche 24 novembre, arrivée à Nevers.

Considérant que l'organisateur a sollicité auprès de la Ville de Nevers une aide technique pour l'organisation de cette manifestation sportive,

Considérant que cet événement rassemble plusieurs centaines de participants et publics, et contribue à l'animation et la promotion du territoire de l'agglomération de Nevers, il relève donc pour la Ville de Nevers un caractère « d'utilité publique » connu et reconnu.

Considérant que la Ville de Nevers souhaite répondre favorablement en apportant un soutien logistique et technique en mobilisant son personnel et son matériel au bénéfice de l'organisateur privé afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation.

Considérant que les contributions apportées à titre gracieux à la SASU « La French Run » par la Ville de Nevers sont définies dans une convention de partenariat conclue entre la collectivité et l'organisateur,

Je vous demande de m'autoriser à signer la convention correspondante.

M. Chartier - Au-delà de la convention, que vous nous aviez déjà présentée, il y a des chiffres à présenter.

M. le Maire - Nous devons faire le bilan.

M. Saouli - Je vais vous donner quelques chiffres.

La participation à ce marathon était de 2 916 inscrits.  
· 745 sur l'Equiden (+ 7 % par rapport à 2023).  
· 586 sur le marathon (+ 30 % par rapport à 2023)  
· 76 sur le duo, qui est une nouvelle forme de compétition.  
· 1 000 sur le semi-marathon (+145 % par rapport à 2023).  
· 200 sur le LAP (+ 92 % par rapport à 2023).  
· 309 enfants (+ 15 % par rapport à 2023).

En 2021, nous avons 1 221 participants. En 2024, nous avons 2 916 participants.

Les départements représentés sont : la Nièvre (39 %), le Cher (13 %), l'Allier (11 %), le Puy-de-Dôme (7 %), la Côte d'Or (7 %).

Les régions représentées sont : la Bourgogne Franche-Comté, l'Auvergne-Rhône-Alpes, le Centre-Val de Loire, l'Île-de-France, la Nouvelle-Aquitaine. Il y a près de 100 départements qui sont représentés.

L'événement s'est fait connaître par les moyens d'internet, de la presse, du bouche-à-oreille.

Aujourd'hui on peut compter 24 239 followers sur les réseaux sociaux, et 47 936 visites sur le site internet en novembre. Les médias ayant parlé de l'événement sont les suivants : L'Equipe, RMC, Jogging, Ouest-France, Running, Koikisspass, Le Journal du Centre, L'Yonne Républicaine, Le Berry Républicain, La Montagne, Runner's World, France 3 Bourgogne. On voit que l'impact est national.

En ce qui concerne aussi une exclusivité présente sur le marathon, on peut citer le Gel Pod, qui va révolutionner la nutrition sportive et l'impact environnemental. Après des

années de travail, cette innovation a été présentée au grand public et aux coureurs lors de l'édition 2024, au village, mais également pendant la course en complément du ravitaillement traditionnel, au 15<sup>ème</sup> kilomètre du semi-marathon et au 21<sup>ème</sup> kilomètre au marathon. C'est un concept innovant, un gel énergétique dans une membrane comestible, et qui permet la réduction de notre impact environnemental. Le Gel Pod est une exclusivité et une première dans le secteur de la nutrition sportive, et cela a été réalisé en partenariat avec Décathlon.

Du 4 au 6 avril, s'est tenu à Paris le Salon du Running (Run Experience) qui a réuni plus de 100 000 visiteurs.

À l'occasion des fêtes de Pâques, un challenge sprint a été organisé durant la chasse aux œufs du circuit de Nevers Magny-Cours. Plus de 80 enfants sont venus participer pour réaliser un sprint de 50 mètres.

Vous pouvez voir à l'écran la liste des partenaires à cet événement. Il a permis de réunir des milliers de participants. C'est vraiment exclusif. L'édition 2025 est prévue les 22 et 23 novembre, autour d'un bon moment sportif et de vivre ensemble.

M. le Maire -

Merci. Y a-t-il des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault -

Bonsoir à tous. Juste une petite remarque, que nous avons déjà formulée. Sur le site internet, la participation de la Ville n'est toujours pas la bonne. Je m'en étonne encore.

Bravo pour le marathon, et bravo à tous ceux qui ont couru.

M. le Maire -

Merci. Concernant le site, merci de nous signaler le point. Nous allons vérifier cela.

Il est prévu aussi un point de présentation de Françoise Hervet sur Microfolies.

Mme Hervet -

Microfolies est un dispositif qui a été installé en 2019. Ce dispositif est numérique, et il permet à ceux qui le veulent de visiter des œuvres d'art et des musées dans le monde entier, et palais. J'ai l'intention, vu la fréquentation, et comme le musée va être un peu fermé, de déplacer Microfolies au palais ducal, et de permettre ainsi à des enseignants accompagnés de leurs classes de se rendre, avec les deux personnes du musée en soutien, pour expliquer aux enfants ces œuvres, et il y aura des ateliers, un parcours ludique permettant à ces jeunes et à ces enseignants de découvrir un peu plus l'art, puisque ce n'est pas trop fait dans les écoles. Le primaire est plus particulièrement ciblé. La programmation se déclinera sur trois thèmes, choisis pour exploiter au maximum les ressources de Microfolies, contenues en réalité virtuelle, avec des mallettes pédagogiques. Ils travailleront avec leurs enseignants et les personnes du musée sur le portrait du 1<sup>er</sup> au 15 février, sur l'animal du 18 février au 1<sup>er</sup> mars, et sur le paysage du 4 au 22 mars. Chaque thème sera décliné avec des activités, des visites contées, des projections, des propositions de découvertes, en réalité virtuelle. Ce sera également proposé au grand public, selon des horaires restant à définir. En écho aux thèmes, la sélection d'ouvrages de la médiathèque et celle des œuvres du musée seront renouvelées deux fois pendant cette période.

M. le Maire -

Je voulais rappeler que nous avons été la première Microfolies en Bourgogne Franche-Comté et la première en France dans un musée, puisque cela peut prendre place dans différents équipements culturels. C'est un lieu à découvrir, pour ceux qui ne le connaissent pas, et qui peut permettre d'avoir accès à des œuvres que nous n'aurons jamais réellement. L'idée, ce n'est pas de les remplacer, c'est vraiment d'inciter à aller les visiter là où elles se trouvent ; plus de la réalité virtuelle en casque.

S'il n'y a pas de questions supplémentaires sur Microfolies, je m'apprêtais à excuser Philippe Cordier, mais je vois qu'il arrive ; il me représentait à la remise des diplômes de l'IFSI, qui s'est faite au centre hospitalier de l'Agglomération de Nevers, compte tenu de la problématique de la Maison de la Culture. Félicitations aux lauréats. J'en profite pour dire qu'un journal médical national, « Le médecin radiologue libéral » réserve quasiment une page sur les actions de Nevers, et notamment sur le dépistage du cancer du sein, et nous allons démultiplier les actions de santé sur le premier semestre prochain, y compris en ophtalmologie. Il est bien d'être cité aussi dans ce domaine-là dans des revues médicales nationales.

Je vous propose que nous abordions les sujets prévus à l'ordre du jour du Conseil municipal, sachant que nous aurons deux motions à voter en fin de Conseil, une sur le financement du centre des expositions que nous avons votée à l'unanimité à l'Agglomération de Nevers, et une autre sur l'hommage à Ahou Daryaei, sachant qu'entre temps il y a encore eu une Iranienne qui s'est distinguée par une action culturelle ; elle a été libérée, mais évidemment cette motion s'adressera à toutes les femmes, notamment d'Iran et d'ailleurs, qui sont sous le joug de leurs dirigeants au XXI<sup>ème</sup> siècle.

Sur les décisions du Maire, vous avez plusieurs interventions, au niveau du groupe Nevers Ecologique et Solidaire.

Jimmy Derouault.

M. Derouault - Rapidement, car nous n'avons pas toujours eu les réponses, sur les décisions n° 193 et 194, sur des séances en crèche pour de la sophrologie et de la relaxation. Je m'étais étonné de la différence de tarifs entre ces deux animations, qui allaient du simple à plus du double. En plus, cela devrait être le contraire ; la sophrologie devrait coûter plus cher. Comme je n'avais pas eu de réponse sur l'explication, je voulais reposer cette question.

Mme Pitoun - Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir.

C'est vrai que les coûts sont différents, mais, en fait, Mme Houard, qui est intervenue toute la semaine des Droits de l'Enfant pour un total de 12 heures a fait aussi 6 heures pour les agents en soirée, ce qui n'apparaît pas sur la décision car c'est financé par l'ARH. Vu qu'elle faisait plus d'heures, elle a décidé de proposer un tarif préférentiel, qu'elle ne pratique pas le reste du temps ; ce qui explique que sa prestation a un coût particulièrement bas, à 32,50 € l'heure.

M. Derouault - Je vous laisse enchaîner si la réponse vous convient.

M. Derouault - Oui. Maintenant, c'est sur la convention de mise à disposition du gymnase Raoul Follereau que je voudrais intervenir. Là aussi, je suis désolé de traiter cette décision en Conseil ; cela aurait pu être en Commission, mais nous avons reçu les conventions depuis.

Il est bien noté, dans ces conventions, que c'est la Ville qui assure les travaux, l'entretien et le nettoyage du gymnase Raoul Follereau. A chaque fois que nous avons porté cette question dans cette enceinte, nous avons dénoncé le manque de participation de la Région à ces dépenses, et pourtant la Région semble être dans son bon droit. La question va être réglée, puisque la municipalité va céder le gymnase à la Région, si nous suivons la délibération n°15 que nous allons voter tout à l'heure. Mais c'est quand même l'objet de ma seconde question. Nous apprenons dans cette convention que le lycée payait 12 € l'heure d'utilisation. Ce n'était donc pas gratuit pour la Région d'utiliser ce gymnase. Si la Ville veut pouvoir prêter le gymnase à une

association, ensuite, quand la Région le récupérera, ce ne sera donc pas gratuit pour la Ville, quand la Région le mettra à disposition pour les activités des associations ?

M. le Maire - Ce gymnase devait être acheté par la Région, ce qui n'est toujours pas le cas, et cela traîne. Je sais bien que c'était Océane Charret qui était en charge des lycées et qui n'est plus vice-présidente depuis qu'elle est députée. Il n'en reste pas moins que j'ai un engagement formel de la Région de racheter le gymnase, qui est utilisé par les élèves du lycée. Quand nous utilisons les équipements, la Région nous facturait, mais, nous, nous ne facturions pas. Il faut qu'il y ait réciprocité. Tant que la Ville a à gérer ce gymnase, dans lequel nous avons d'ailleurs changé l'éclairage, alors que cela aurait été à la Région de le faire, puisque j'avais l'engagement de rachat avant... Il faut qu'on avance là-dessus, mais ce n'est plus, normalement, un sujet Ville. J'ai donc demandé à ce qu'on relance urgemment le nouveau vice-président chargé des lycées, pour lui rappeler les engagements que nous avons par écrit de la Région de rachat de cet équipement.

Je vous laisse poursuivre.

M. Derouault - Juste une petite remarque sur la décision n° 203 sur le nettoyage des aires de jeux. C'est plus une alerte, en fait, sur l'état de l'aire de jeux du parc Roger Salengro. Tout autour du jeu, une marche s'est creusée. J'espère que les services pourront intervenir rapidement pour éviter les accidents, et puis permettre aussi aux poussettes de mieux se déplacer. C'était donc juste une alerte.

M. le Maire - Daniel Devoise, en charge des travaux.

M. Devoise - Des trous seront rebouchés, et les autres...

M. le Maire - Je vais suspendre le Conseil, et M. Barrier va répondre directement.

*(Suspension de séance.)*

Nous allons enchaîner sur les délibérations. Comme d'habitude, je vous propose de débattre d'un certain nombre et de voter les autres sans débats, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord.

Je vais laisser les représentants de groupes exposer leurs demandes.

M. Dechauffour - Bonjour à toutes et à tous. Pour le groupe majoritaire « Nevers Avenir », nous allons porter au débat les délibérations suivantes : 3, 4, 6, 8, 9, 13, 14, 16, 17, 18, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 29 et 32.

M. le Maire - François Diot.

M. Diot - A cette liste-là, nous rajouterions les délibérations suivantes : 2, 7, 12 ; 15, 19.

M. le Maire - Je vous propose de voter les délibérations non demandées, c'est-à-dire les délibérations suivantes :

2024-252 (5) - Révisions des Autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

***Adopté à l'unanimité.***

2024-257 (10) - Adhésion à la centrale d'achat du numérique et des télécoms « CANUT ».

***Adopté à l'unanimité.***

2024-258 (11) - Amicale du personnel de la Ville de Nevers - Attribution d'une subvention complémentaire.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-262 (15) - Régularisation foncière entre la Ville de Nevers et la Région Bourgogne Franche-Comté...

- M. Diot - Nous avons demandé d'aborder la délibération 15.
- M. le Maire - Vous l'avez demandée ?
- M. Derouault - Oui, Monsieur le Maire. Au vu de votre réponse tout à l'heure, j'ai besoin d'éclaircissements sur ce gymnase Raoul Follereau. En commission, nous n'avons pas compris...
- M. le Maire - Je vais vous les donner maintenant... Si vous voulez qu'on la relise, on la relira.
- J'ai demandé au Président du Département et à la présidente de Région si il ou elle souhaitait racheter les équipements utilisés principalement par le Département ou la Région, pour se concentrer sur ce que nous portons déjà et qui est déjà suffisamment lourd ; c'est-à-dire les gymnases des collèges propriété Ville de Nevers utilisés principalement par des élèves relevant du Département ; et les gymnases utilisés principalement par des lycées relevant du Conseil régional. Ils sont les utilisateurs principaux, alors que les Neversois en assument les charges principales. Ce qui n'enlevait pas dans ma demande la possibilité pour les structures qui les utilisent de continuer à pouvoir le faire. Le Président du Département a décliné en indiquant que, s'il le faisait sur Nevers, il fallait qu'il le fasse sur tout le département, ce qui n'était pas possible ; dont acte. Et la Région a décliné sur un certain nombre de gymnases, sauf Raoul Follereau, où elle nous a manifesté son intention d'acquérir. Depuis, j'ai demandé à ce que la signature intervienne, pour que la Ville soit dégagée des charges de ce gymnase, qui nécessite des travaux importants.
- Entre-temps, il y a eu des travaux d'éclairage qui faisaient défaut, et que nous avons avancés, et qui vont être repris dans le prix de cession, pour 12 000 €. Depuis, cela n'avance plus. C'est gelé par la Région, qui s'était engagée par écrit à le racheter. Il s'agissait d'enlever une charge foncière à la Ville logiquement pour des bâtiments utilisés et qui pouvaient relever principalement des deux autres collectivités.
- M. Derouault - Dans la délibération n°15, il est écrit « accepter l'échange sans déclassement du gymnase Raoul Follereau à la Région, en contrepartie des parcelles... », mais en fait, pour l'instant, il n'y a que nous qui sommes d'accord ? La Région, pour l'instant, n'est pas d'accord ?
- M. le Maire - J'ai des accords, j'ai des courriers de la Région s'engageant à la transaction ; mais ne la réalisant pas *in fine*. Elle ne me dit pas qu'elle ne veut plus le faire. Mais ça n'avance guère, et il manque juste la signature chez le notaire.
- Pouvons-nous considérer que nous avons débattu et que nous la votons quand même ? Ou bien voulez-vous y revenir ? C'est le seul équipement que la Région veut bien reprendre à son compte, que ce soit par le moyen de la cession ou de l'échange,

mais simplement on n'a pas l'acte définitif. En tout cas, nous manifestons cette régularisation par principe lors du Conseil.

François Diot.

M. Diot - La question connexe qui était posée par Jimmy Derouault portait sur la gratuité ou pas des salles pour toutes les associations sportives qui utilisent ce gymnase, quand ce sera à la Région.

M. le Maire - Je pense qu'il faut distinguer les conditions entre collectivités et les conditions aux associations. J'imagine que la Région fait de la gratuité aussi dans ses équipements ici ou ailleurs ; je ne sais pas, j'espère. Nous pèserons en cette direction...

M. Diot - Il faudra s'en assurer.

M. le Maire - Dans le cadre de cette convention ; et que les conditions d'occupation restent les mêmes. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui l'usage principal, c'est quand même l'activité des lycéens. Ce n'est quand même pas juste que ce soit la Ville, ses habitants qui financent l'usure en quelque sorte de cet équipement. Je voudrais bien que la Ville s'évite des travaux qu'il faudra faire de façon importante, parce que l'équipement sert à une autre collectivité à titre principal. Maintenant, cela n'empêche pas qu'en marge, si je puis dire, des structures associatives puissent l'occuper dans les mêmes conditions, mais c'est à négocier dans le cadre des discussions avec le Conseil régional. Nous sommes d'accord pour aller dans cette direction, les uns et les autres.

Je vous propose donc de voter la délibération, puisque nous pouvons considérer que nous avons échangé.

Sur cette délibération n°15, y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

2024-267 (20) - Mise à jour du règlement des structures et établissements d'accueil de la petite enfance.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-269 (22) - Convention de partenariat dans le cadre d'un hébergement d'urgence avec l'espace Bernadette Soubirous.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-272 (25) - Convention autorisant l'USON Athlétisme et l'Entente Basket Fourchambault Nevers, utilisatrices des installations sportives du stade Léo Lagrange, à stationner leur minibus sur le parking intérieur du stade.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-277 (30) - Partenariat entre la Ville de Nevers et la Ligue de l'Enseignement, Fédération de la Nièvre, dans le cadre de l'exposition d'Emilie Vast.

***Adopté à l'unanimité.***

2024-278 (31) - Signature d'une convention de résidence avec l'Agence Livre et Lecture de Bourgogne Franche-Comté et l'artiste Alexandre Labruffe.

***Adopté à l'unanimité.***

## **ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**2024-248**

**Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal**

*(cf. discussion supra)*  
**Prise d'acte.**

**2024-249**

**Montant des indemnités des élus locaux - Année 2024**

- M.le Maire - Le groupe Nevers Ecologique et Solidaire a souhaité appeler cette délibération. Je rappelle que c'est juste une prise d'acte, et qu'il n'y a pas de vote direct sur cette délibération.
- François Diot.
- M. Diot - Nous avons formulé une remarque en Commission, en pointant une erreur dans le tableau du montant des indemnités, pour ce qui vous concerne en tant que maire, président de l'Agglomération et conseiller régional. Il y avait notamment 20 000 € en trop dans la colonne « Président de l'Agglomération ». Cela a été corrigé, mais je me demande s'il n'y a pas toujours une erreur, parce que, dans le tableau qui nous est présenté, cela fait un total de 118 305 € brut annuel pour vos indemnités en tant que maire, Président de l'Agglomération et conseiller régional, ce qui, me semble-t-il, est au-dessus du plafond autorisé. Le plafond autorisé correspond à une fois et demie l'indemnité parlementaire de base, qui est de l'ordre de 8 900 € brut, et ce qui fait au total 107 000 € brut annuels. Là, on est plus de 10 000 € au-dessus. Je m'interroge donc ; n'y a-t-il pas une erreur, dans ce tableau ? Au-delà du fait que même le plafonnement à 107 000 € brut annuel, c'est excessif ; mais c'est un autre débat. Mais là il y a vraiment une question de plafonnement, semble-t-il.
- M. le Maire - Je ne touche que ce à quoi j'ai droit, je vous rassure...
- M. Diot - Je n'en doute pas. Mais donc le tableau est faux ?
- M. le Maire - ... Comme tous les maires de France de villes de cette dimension. L'erreur a été corrigée sur le tableau que nous vous présentons aujourd'hui. Après, évidemment, il n'est pas question que je dépasse ce à quoi j'ai droit, partagé, je le rappelle, avec l'Agglomération.
- Franchement, je n'ai pas le détail. Je veux bien qu'on vous établisse une note explicative. Ce que je peux vous dire, et qu'on me confirme, c'est qu'évidemment je suis aux indemnités auxquelles j'ai droit en tant que maire de Nevers et Président de l'Agglomération, et écartées à la Région.
- M. Diot - Ma question est toute simple. Il suffit de projeter le tableau, et, si on fait le total de vos indemnités, on est à 118 000 € brut. Je pense que le plafonnement est à 107 000 €. Le tableau est faux ? Ou alors vous touchez plus que le plafond, ce que je ne crois pas.
- M. le Maire - Non. Enfin, à ma connaissance. En tout cas, je n'ai rien demandé, évidemment, de plus. C'est la réponse. Pour le reste, ce que je propose, c'est qu'on vous fasse une petite note de réponse...
- M. Diot - Il n'y a pas besoin d'une note pour savoir que 118 000 €, c'est supérieur à 107 000 €. Dites-nous s'il y a une erreur ou pas, c'est tout, mais ça peut attendre...

M. le Maire - Il y a une erreur. C'est sûr qu'il y a une erreur. Je fais l'objet aussi de contrôles comme tout un chacun. Je ne suis pas au-delà de ce à quoi j'ai droit ; je peux vous le confirmer. Par la petite note, je voulais vous confirmer que c'est bien le tableau qui est faux, sans doute. Mais comme personne n'a la réponse ici, je ne peux pas vous faire attendre toute la nuit pour vous la donner ; c'est juste ce que je veux vous dire.

*Prise d'acte.*

2024-250

Projet de budget primitif 2025

M. le Maire - Michel Suet va aborder le projet de budget primitif 2025, puisque nous avons pris l'option de le voter, et je pense que nous faisons bien, compte tenu de l'incertitude prolongée et du projet de loi de finances qui, pour l'instant, est gelé. La loi spéciale qui permet à l'État de continuer de fonctionner sur les bases de 2024, et c'est heureux pour les collectivités, a été votée par tout le monde sauf par LFI, ce qui est quand même assez troublant de voir qu'un parti politique ne souhaite pas que la France continue. Car cela veut dire quoi ? Le non-paiement des fonctionnaires, le non-fonctionnement des services, etc. Je voulais quand même souligner cette forme d'inconscience.

Monsieur Suet.

M. Suet - Merci, Monsieur le Maire.

Cette présentation du budget fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 26 novembre dernier. Il sera soumis à votre approbation.

Le présent budget 2025 s'équilibre et se décompose comme suit :

- Pour la section d'investissement : 18 495 413 €.

- Pour la section de fonctionnement : 63 724 011 €.

Sur la base de ces éléments et de la maquette budgétaire M 57 et du rapport de présentation politique et chiffré du budget, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de budget pour 2025, qui a reçu un avis favorable de la Commission le 9 décembre 2024.

*(Projection d'un diaporama.)*

Nous allons maintenant passer le document en projection, qui vous donnera le détail des sections d'investissement et de fonctionnement.

Le rapport fait apparaître 4 points :

- Les orientations budgétaires 2025-2026,
- Les grandes masses du BP 2025,
- Les budgets par politique publique,
- BP 2025 illustré par quelques images.

Ce rapport est une présentation synthétique des informations financières de la collectivité pour le prochain budget 2025. Il permet à chacun d'en apprécier les enjeux financiers, dans un contexte de redressement des comptes publics qui subsiste, malgré un changement de gouvernement depuis.

Il intègre :

- un rappel des orientations budgétaires 2025-2026,

- les grandes masses du projet de budget primitif 2025,
- une présentation des politiques publiques.

Le projet de budget 2025 traduit nos priorités politiques de fin de mandat.

### **I - Orientations budgétaires 2025-2026 :**

Nous avons déjà largement évoqué ce point lors du débat d'orientations budgétaires 2025. Je rappellerais des éléments énoncés :

- Reconstitution de la tarification,
- Maintien des taux de fiscalité locale,
- Maintien du concours en nature et du soutien financier en faveur des associations,
- Stabilité des effectifs,
- Stabilisation de l'encours de dette,
- Maintien de notre capacité de désendettement et de nos ratios de dette et d'épargne en zone verte,
- Réévaluation de nos objectifs financiers de 500 000 € (55 M€ pour l'exploitation et 12,58 M€ pour les investissements).

Pour rappel, une provision a été constituée en 2024 pour faire face aux principales mesures de redressement des comptes publics. L'hypothèse la plus défavorable a été retenue.

### **II - Les grandes masses du budget primitif 2025 :**

- **Le total pour le budget primitif 2024 se monte à 82 219 424 €**, répartis en un budget de fonctionnement de 63 724 011 € et un budget d'investissement de 18 495 413 €.

#### **- L'équilibre du budget 2025 :**

- . Les recettes de fonctionnement se montent à 63 724 011€.
- . Les dépenses de fonctionnement représentent 58 412 481 €
- . Le résultat, à hauteur de 5 311 530 €, est viré sur la section d'investissement, ce qui nous permet d'avoir des dépenses d'investissement de 18 495 413 €.

#### **- L'évolution du budget 2025 :**

En 2024, le budget de fonctionnement représentait 60 469 596 €. Il arrivera en 2025 à 63 724 011 €, soit une évolution de 5,38 %.

En 2021, le budget d'investissement représentait 21 379 959 €. En 2025, nous visons 18 495 413 €, soit une baisse de 13,08 %.

#### **- La section de fonctionnement représente 63 724 011 € :**

- En termes de recettes, les postes principaux sont les suivants :
  - . Recettes fiscales : 42 681 394 €
  - . Dotations et participations : 15 178 345 €.

- En termes de dépenses, les postes principaux sont :

- . Les charges à caractère général : 14 830 727 €
- . Les charges de personnel : 35 286 147 €
- . Les charges de gestion courante (SDIS, CCAS...) : 5 880 117 €.

#### **- L'évolution des recettes réelles de fonctionnement en 2025 :**

De BP à BP, les produits des services connaissent une évolution de 18,40 %. Cette évolution est essentiellement due à la privatisation du théâtre, qui nous a rapporté 90 000 €, et on note aussi une augmentation des visites notamment des musées ; depuis le Covid, il y a une remontée des utilisations de nos services.

En matière d'impôts et taxes, on a une hausse de 408 515 €, qui est liée essentiellement à l'évolution des bases de la taxe foncière, qui pourrait rapporter 760 000 € ; mais une baisse, par contre, des DMTO de 250 000 €.

Les dotations et participations augmentent de 524 000 € ; c'est lié essentiellement à la compensation des maternelles, puisque nous avons reçu 264 000 €. La DGF augmenterait de 258 000 €.

**- La structure des recettes réelles de fonctionnement en 2025 :**

- . Impôts et taxes : 67,30 %
- . Dotations et participations : 23,93 %.

**- La fiscalité du budget primitif 2025 :**

Le BP 2025 est construit sur une hypothèse de maintien des taux de fiscalité.

- . la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 20,41 %
- . la taxe foncière sur les propriétés bâties : 53,10 %
- . la taxe foncière sur le non bâti : 93,82 %.

Le produit fiscal est prévu à hauteur de 31 385 750 € pour 2025.

**- Les dotations de l'État :**

La dotation globale de fonctionnement prévue en 2025 est de 9 904 186 €, en hausse de 0,42 % par rapport à la DGF 2024.

- . Dotation forfaitaire : 6 066 279 € prévus, mais, du fait de l'augmentation de la population évoquée par Monsieur le Maire en début de Conseil, nous devrions avoir 32 340 € en plus.
- . Dotation de solidarité urbaine : 3 556 716 €.
- . Dotation nationale de péréquation : 281 191 €.

**- Évolution des charges réelles de fonctionnement :**

. Les charges à caractère général augmentent de 940 421 € par rapport à 2024 (effet de la hausse prévue des prix de l'énergie, de l'animation commerciale avec une hausse prévue de 53 000 € ; la police intercommunale augmente également, puisqu'on utilise une prestation de service, et les événements augmenteraient à hauteur de 109 000 €).

. Les charges de personnel augmenteraient à hauteur de 1 429 903 € (il y a l'augmentation du taux de cotisation à la CNRACL, où nous avons prévu 600 000 €, puisque chaque année il y avait une augmentation de 4 points).

. Les charges de gestion courante augmentent également, de 121 791 € (augmentation de la subvention au CCAS, de 200 000 €, 50 000 € en moins à Interstice, et 61 000 € en moins suite à des transferts à l'Agglomération).

. Les charges d'exploitation hors mesure de redressement des comptes augmentent de 2,68 %.

**- Structures des charges réelles de fonctionnement :**

- . Charges de personnel : 61 % des charges réelles de fonctionnement
- . Charges à caractère général : 25 %.

**- Focus sur le prix de l'énergie :**

En 2024, en électricité et en gaz, nous pensons être sur un atterrissage de 2,24 M€. Nous prévoyons pour 2025 un montant de 2,67 M€.

En 2023, le Mwh est à 451 €. En 2024, nous le payons 182 €, et en 2025, nous le paierons 123 €.

La prévision du BP 2025 est formulée sur une hypothèse de stabilité relative, qui reste soumise à plusieurs aléas météorologiques et économiques, notamment face aux augmentations potentielles des accises sur l'électricité.

**- Focus sur les RH 2024-2026 :**

Le budget 2024 tient notamment compte :

- De l'application de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale. La participation financière des employeurs publics s'appliquera au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les contrats de prévoyance à hauteur de 17 € brut par agent. Je rappelle que c'est le maintien du salaire en cas d'absence. Nous avons prévu une somme de 51 000 €, basée sur 30 % d'agents qui pourraient être concernés.

- De l'impact en année pleine de la revalorisation du SMIC décidée en novembre 2024 à hauteur de 2 %. Cela représenterait une somme de 28 000 €.

En conséquence les charges de personnel devrait représenter 35,28 M€ contre 33,85 M€ au BP 2024.

#### **- La section d'investissement du BP 2025 :**

. Les dépenses et recettes du programme d'investissement s'équilibrent à hauteur de 18 495 000 €.

Parmi les dépenses, on peut citer le programme d'équipement, à hauteur de 12 570 413 €, et le remboursement du capital de la dette à hauteur de 5 115 000 €.

Dans les recettes, l'emprunt d'équilibre de 8 669 780 € sera réajusté au moment de la présentation de la DM1, qui verra la reprise de résultat de l'exercice 2024. Nous maintiendrons l'endettement à hauteur de 44,9 M€.

#### **- Les dépenses d'équipement et les sources de financement :**

##### ➤ Les dépenses d'équipement :

. Immobilisations incorporelles (logiciels, études) : 664 200 €

. Immobilisations corporelles : 10 067 631 €

. Le total des dépenses d'équipement se monte à 12 570 413 €.

##### ➤ Les sources de financement :

. Subventions : 20 % (en baisse)

. Autofinancement : 39 %, d'où l'intérêt de maîtriser impérativement nos charges

. Emprunt d'équilibre : 41 %.

#### **- Les investissements 2025 par politiques publiques :**

. Parc et matériels : 1 669 850 € (13,28 %)

. Entretien du patrimoine : 4 243 124 € (33,76 %)

. Projets : 6 657 439 € (52,96 %).

Vous pouvez voir la liste non exhaustive des projets prévus sur 2025.

#### **- Les indicateurs d'épargne cible :**

. Epargne de gestion : 6,5 M€

. Epargne brute : 5,4 M€

. Epargne nette : 0,3 M€.

Vous voyez que l'épargne brute permet de couvrir le capital de la dette, qui est de 5 115 000 €.

Ces niveaux d'épargne sont en baisse pour 2025, mais suffisants pour rembourser nos annuités.

#### **- Les indicateurs de dette :**

. Encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 : 44,9 M€

. Capacité de désendettement cible : comprise entre 8 ans et 10 ans

. Coût de la dette (hors gestion active) : 1,15 M€.

### **III - Les budgets pluriannuels par politique publique :**

Sur 2025, nous avons 77 M€ en dépenses réelles, dont 18 M€ en investissement et 58 M€ en fonctionnement.

. L'attractivité : 1 % des dépenses de fonctionnement. La part des ressources humaines sur le fonctionnement représente 1 % de nos charges de personnel sur l'attractivité, et 0 % en investissement.

. La culture : le fonctionnement représente 4 % de nos charges de fonctionnement totales. La part RH sur le fonctionnement représente 3 %.

- . L'enfance jeunesse, l'enseignement supérieur : cette politique mobilise sur le budget global de la collectivité un fonctionnement de 10 %, une part ressources humaines sur le fonctionnement de 8 %, et des investissements pour 3 %.
- . L'environnement et la transition écologique : en fonctionnement, 5 % ; la part RH sur le fonctionnement de cette politique publique est de 4 %. Les investissements représentent 6 %.
- . Relation citoyenne : cette politique mobilise sur le budget global de la collectivité en fonctionnement 2 %, en RH 2 % de nos charges RH, et rien en investissement.
- . La sécurité : cette politique mobilise sur le budget global de la collectivité en fonctionnement 3 %, 1 % en part RH sur notre budget de fonctionnement, et rien en investissement.
- . La santé et l'action sociale : cette politique publique mobilise 2 % de nos charges de fonctionnement.
- . Sports et bien-être : cette politique mobilise sur le budget de fonctionnement 2 %, 1 % sur la part RH, et 2 % en investissement.
- . L'urbanisme : cette politique mobilise 7 % de notre budget d'investissement.
- . L'accompagnement des politiques publiques (fonctions support) : cette politique publique mobilise 14 % de nos charges de fonctionnement, 6 % sur les RH, et 13 % de notre investissement.

#### **IV - Le BP 2025 en images :**

##### **- Les événements culturels d'une ville à la culture vivante :**

- . Le festival d'été, « la médiathèque met les voiles », la journée européenne du patrimoine, le festival des Z'Accros, Drôle de Loire, D'Jazz. Un budget de 331 750 € de crédits dédiés en 2025.

##### **- Les événements sportifs d'une ville qui se bouge :**

- . La course de caisses à savon, les Olympiades de Nevers, la Bottine, la Moustache, la course cycliste, le Triathlon de Nevers, le gala de boxe, le grand prix de canoë : 102 940 € de crédits dédiés en 2025.

##### **- Les événements festifs d'une ville qui s'anime :**

- . La Loire en 4 saisons, le carnaval, la chasse aux œufs, Nevers Plage, le feu d'artifice, le Marché de Noël. Le budget prévu est de 269 988 €.

##### **- Les événements humanistes d'une ville ouverte vers son prochain :**

- . Les actions santé (mois de l'inclusion, mois du diabète...), les assises de la vie associative, les villes jumelées. Cela nécessite un budget de 57 300 € en 2025.

##### **- Un cœur de ville historique animé :**

- . Les marchés couverts et non couverts, « Nevers en fête », animations en centre-ville tous les premiers week-end et en décembre; les pépinières, les boutiques éphémères, le soutien à l'artisanat d'art. Pour un montant de crédits de 165 173 €.

##### **- Les projets d'une ville qui se dynamise :**

- . Zone piétonne François Mitterrand, phase 1 : 1 146 945 € en 2025.
- . Liaison inter-quartiers : 937 182 € en 2025

##### **- Les projets d'une ville qui se naturalise :**

- . Cheminements doux : 100 000 € en 2025.
- . ANRU du Banlay : 2 888 337 € en 2025.

Voilà pour cette présentation rapide.

Le projet de budget 2025 qui vous est proposé est la synthèse de plusieurs facteurs :

- L'actualisation de notre programmation de fin de mandat, avec un budget d'investissement qui augmente de 500 000 €.

- La fin d'une période de forte inflation, avec une inflation prévue en 2025 en deçà de 2 %, mais accompagnée d'une perspective de ralentissement économique important, qui espérons-le, n'ira pas jusqu'à une récession économique.

- La situation exsangue de nos finances publiques avec un niveau de dette publique et de déficit public obligeant le gouvernement à imposer à tous les acteurs des mesures d'économies et de redressement des comptes publics, les collectivités locales étant elles aussi mises à contribution. Soyons convaincus que cette mise à contribution n'est pas abandonnée, même avec un nouveau budget. Dans ce contexte, il faut garder le cap sur nos priorités de mandat, telles qu'elles ont été réaffirmées lors du débat d'orientations budgétaires.

M. le Maire -

Merci pour cette présentation. Évidemment, des choses sont en suspens, encore davantage, par rapport à la présentation de ce budget primitif, puisqu'aujourd'hui il n'y a pas de projet de loi de finances en vigueur, ce qui n'empêche pas d'être prudents quant à la façon dont seront actionnées les collectivités territoriales. Les décisions modificatives qu'on s'attend à prendre pour 2025 seront évidemment adaptées par rapport à cela, en espérant plutôt de bonnes surprises que de mauvaises, ce qui donnerait un peu de latitude.

Vous avez vu aussi que nous avons l'ambition de ne pas aggraver et augmenter les taux d'imposition. Il y avait même un objectif de les baisser. Tout cela sera décidé au printemps, et c'est pour cela que, sur les taux, nous avons repoussé la décision définitive, mais on part en tout cas au maximum sur un maintien des taux, ce qui est une performance aujourd'hui, avec les difficultés que connaissent beaucoup de collectivités, qui sont obligées de les augmenter.

Maintien aussi des subventions au secteur associatif. Nous avons parlé des événements, et j'en profite pour souhaiter bonne chance à Sofiane Khati pour la défense de son titre de champion de France samedi soir, à la Maison des Sports.

Au-delà de cela, sur l'aspect budgétaire, vous le savez, nous maintenons nos ambitions d'investissements d'ici la fin du mandat, voire même de les accélérer, par la capacité budgétaire que notre bonne gestion, prudentielle, mais ambitieuse permet.

Je remercie encore Michel Suet, adjoint aux finances et au budget, avec Laurent Pasco et ses services, de nous accompagner au plus près dans un contexte difficile, depuis 10 ans, et de nous permettre quand même de transformer Nevers, comme c'est reconnu, de maintenir une politique environnementale forte, puisque cela représente 16 % du budget au niveau des charges en ressources humaines, la politique culturelle aussi, qui est à 12 %, ce qui montre des taux élevés.

Je voulais redire qu'à l'heure où il y a une incertitude française, et j'en appelle à la responsabilité des partis politiques, comme savent le faire beaucoup d'autres pays en Europe, pour s'accorder sur l'essentiel sur les compromis, il serait bien que chacun fasse cet effort pour rassurer les Français et instaurer une stabilité au moins temporaire, le temps éventuellement d'une redistribution des cartes électorales, mais c'est le choix des Français, et il faut le respecter ; ce n'est pas en mettant en avant ce qui sépare qu'on fait avancer un pays.

Plus que jamais, c'est aux collectivités locales, en tout cas, d'assurer cette stabilité, et de rassurer au moins sur le fait que, sur l'action locale, elle est bien assumée et prise en charge.

Qui souhaite s'exprimer ?

François Diot.

M. Diot - Monsieur le Maire, oui, d'abord, vous avez raison, il faut respecter le choix des Français ; c'est peut-être ça le problème, quant à la situation dans laquelle on est aujourd'hui. Je ne suis pas sûr que les Français aient demandé ni Michel Barnier ni François Bayrou comme Premier ministre. Bref. Effectivement, il faut une stabilité.

M. le Maire - Il y a d'autres Premiers ministres, autoproclamés, qui ne le seront jamais...

M. Diot - Tout à fait.

Monsieur le Maire, il y a trois semaines, lors du Débat d'Orientations Budgétaires, nous avons souligné le flou qui régnait alors à l'époque sur les dispositions du projet de loi de finances en direction des collectivités notamment, et c'était encore en discussion au Parlement. Et, dans ces conditions, nous vous avons invité à repousser l'examen budgétaire, comme l'ont fait de nombreuses collectivités, dans l'attente d'un projet de loi de finances voté en bonne et due forme au plan national, afin d'éviter d'avoir un débat budgétaire à l'aveuglette.

Depuis ces trois semaines, le 49.3 a été déclenché par Michel Barnier, une motion de censure a été adoptée, le gouvernement est tombé, et le projet de loi de finances est à l'arrêt, dans l'attente d'un nouvel examen par les députés et sénateurs sans doute en janvier ou février, le plus tôt possible, on le souhaite. Ce que nous disions il y a trois semaines est encore plus vrai aujourd'hui ; on est encore plus dans le flou. Et pourtant, vous continuez... Vous nous amenez aujourd'hui à voter pour ou contre un budget primitif sans qu'on sache rien de ce qu'il y aura au final dans les orientations nationales en direction des collectivités.

J'ai posé en Commission la question suivante : « Si le gouvernement n'était pas tombé, et si le projet de loi de finances était toujours en cours de discussion, finalement vous nous auriez présenté le même document ce soir ? ». Et on m'a répondu : « oui. » Donc, finalement, projet de loi de finances ou pas projet de loi de finances, gouvernement ou pas gouvernement, on vote le budget. Comme si finalement tout ça n'avait que peu d'impact sur nos décisions budgétaires, alors que, je pense, évidemment, c'est tout le contraire : ce qui va se décider au plan national sera décisif pour notre budget 2025.

A ces grosses réserves-là, Monsieur Suet a répondu en Commission que ce n'était pas grave, qu'on avait en fait pris les hypothèses les plus pessimistes qui étaient contenues dans le PLF initial - ce qui, d'ailleurs, signifie que vous considérez le PLF initial comme le pire du pire, et nous partageons cette appréciation-là -, et qu'on corrigerait ensuite, à la limite, et qu'ainsi on ne pourrait avoir que de bonnes surprises.

Effectivement, dans le budget que vous nous présentez ce soir, Monsieur Suet, il est, par exemple, indiqué en dépenses les 1,2 M€ que le précédent gouvernement voulait ponctionner directement sur nos recettes (c'est le fameux mécanisme de résilience), alors que tout cela est provisoirement à la poubelle, et qu'il faut espérer que le prochain gouvernement renoncera à une telle spoliation du budget municipal. Mais, ce n'est pas grave, vous l'indiquez quand même, et, moi, je trouve cependant dommage que le débat budgétaire se base sur des hypothèses aussi approximatives que celles-là ; ce n'est pas un débat « sincère », au premier sens du terme.

De ce fait, comme on ne sait pas trop à quoi s'attendre, vous nous présentez un budget qui est quasiment calqué sur le budget précédent, y compris sur la forme, d'ailleurs ; on retrouve quasiment les mêmes diapositives que pour le budget 2024. Y compris les chiffres sont dans une certaine forme de continuité. Vous le dites vous-même : à la diapo 6, « reconduction », « maintien », « maintien », « stabilité », « stabilisation »... Bref, on gère aussi un peu les affaires courantes. *Grosso modo*, on reprend la même chose qu'en 2024, on prolonge en quelque sorte le budget 2024 en attendant de savoir ce qu'il y aura dans le PLF 2025. L'essentiel risque donc de passer dans le courant de l'année prochaine par des décisions modificatives dont on

imagine qu'elles seront particulièrement importantes, sans finalement que l'économie générale du budget ait pu être débattue une fois pour toutes de manière sincère avec tous les éléments en tête. Je le regrette, parce que des décisions modificatives, ce n'est quand même pas un budget.

Par conséquent, les éléments du document que vous nous présentez appellent seulement un certain nombre de commentaires ponctuels, sur lesquels je ne m'étendrais pas bien longtemps.

Sur les recettes de fonctionnement, vous envisagez pour 2025 une hausse du produit des services de l'ordre de 20 % par rapport au budget précédent. Or, la tarification des services n'évolue pas. C'est donc que vous tablez sur une augmentation de la fréquentation des services municipaux. A l'oral, vous avez ajouté qu'il y a aussi la privatisation du théâtre municipal qui apporte 90 000 € ; mais ce n'est pas l'essentiel. Vous tablez donc sur une augmentation de la fréquentation de nos services municipaux ; c'est effectivement souhaitable, *a fortiori* en tant de crise, où le service public municipal joue le rôle d'amortisseur social, comme on dit. On verra déjà les chiffres 2024 au prochain compte administratif, mais je suppose que c'est une évolution que vous avez déjà remarquée sur les chiffres 2024 pour prévoir les chiffres 2025 en hausse.

La dotation globale de fonctionnement prévisionnelle est en hausse de 0,42 %, c'est-à-dire rien, à 9,9 M€. Cela peut évidemment n'être qu'une estimation, dans l'attente du vote du projet de loi de finances 2025. En tout cas, il faut souhaiter que le prochain gouvernement indexe enfin la DGF sur l'inflation. Les députés communistes ont déposé une proposition de loi dans ce sens ; elle ne demande qu'à être votée. A + 0,42 %, on est, en effet, très loin de l'inflation, même si elle a ralenti. Comme vous le dites, cela dépend aussi d'autres facteurs, comme la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier, dont on anticipe effectivement une légère augmentation, et c'est une bonne chose.

Les recettes fiscales, elles, sont évaluées à 42,5 M€. On a là, pour la deuxième année consécutive, l'effet de la hausse de trois points de la taxe foncière, que vous nous avez fait voter pour 2023. Rappelons qu'en 2020, on était à 36,5 M€ de recettes fiscales ; cela veut donc dire que, depuis le début du mandat, on a augmenté à Nevers de plus de 6 M€ la colonne « impôts et taxes ». Je dis ça pour noter le revirement quand même à 180° par rapport aux orientations de votre premier mandat, où vous fustigiez une pression fiscale qui était devenue confiscatoire, qui faisait fuir les habitants, etc. On rajoute 6 M€ depuis le début du mandat, cependant. En attendant une baisse, effectivement, dès que ce sera possible, comme vous l'avez dit.

Sur les dépenses de fonctionnement, vous prévoyez une nette hausse des charges à caractère général ; c'est lié à une augmentation des fluides (180 000 €, d'après ce qui nous a été dit en Commission), malgré la baisse du prix de l'électricité. Mais c'est aussi et surtout dû, semble-t-il, à une hausse très importante, qu'il faudra chiffrer, des assurances. Cela vaudrait le coup qu'on ait un petit débat ou une petite information là-dessus en Conseil municipal, Monsieur le Maire, parce qu'on sait que de nombreuses collectivités font face à des hausses de tarifs hallucinantes, voire à des résiliations unilatérales de leurs assureurs, ou à des appels d'offres infructueux, puisque les quelques assureurs qui se partagent encore le marché des assurances des collectivités désertent actuellement le secteur, tout simplement parce que c'est trop risqué (ce qui ne manque quand même pas de sel, parce que des assureurs qui refusent de prendre des risques, on n'en a pas besoin). Cela pose, en tout cas, la question de la capacité des opérateurs privés à répondre aux besoins d'assurabilité des collectivités publiques. Je sais qu'on est confrontés actuellement à cette problématique-là à Nevers et à l'Agglomération ; ce serait donc intéressant qu'on fasse le point là-dessus, et que nous sachions si nous aussi nous sommes amenés à prendre des augmentations de 200 ou 400 %, comme c'est le cas dans certaines collectivités.

Quant aux dépenses d'investissement, vous les évaluez à la baisse par rapport à l'année dernière, mais le BP 2024 était assez exceptionnel en la matière ; on verra l'atterrissage au prochain compte administratif, mais on retrouve des niveaux d'investissement comparables à ceux du premier mandat, après plusieurs années de sous-investissement. Le programme d'équipement s'élève à 12,5 M€, ce qui est très nettement supérieur au niveau d'équipement des années 2020, 2021, 2022, qui était largement sous la barre des 10 M€. On revient donc à un niveau d'investissement digne des premières années de votre premier mandat. C'est le programme de rénovation urbaine du Banlay qui booste maintenant nos niveaux d'investissement, avec près de 3 M€ l'an prochain.

Pour ce qui est de nos indicateurs d'épargne, ils sont à la fois très faibles et en baisse. 300 000 € d'épargne nette ; c'est rien. Je crois que jamais depuis 10 ans dans un budget primitif on a anticipé des niveaux d'épargne aussi faibles. Or, l'épargne nette, c'est ce qui nous reste pour autofinancer nos investissements une fois qu'on a remboursé la dette. On le constate depuis des années, notre niveau d'épargne nette est en chute libre, ce qui n'est pas un bon signe. Mais je pense aussi que vos prévisions sont particulièrement alarmistes ou pessimistes, comme d'ailleurs elles le sont à chaque budget primitif depuis quelques années. On s'aperçoit en fait au mois de juin suivant, au moment du compte administratif, qu'au final la situation est quand même plus détendue que celle que vous anticipez au budget primitif. Je prends un exemple : en 2023, vous aviez prévu au budget primitif une épargne nette de 540 000 €, et on avait finalement constaté une épargne nette de 4,4 M€, c'est-à-dire 8 fois plus, au compte administratif. Il faut avoir des prévisions à peu près fiables, quand même. Il ne faut pas noircir le tableau comme ça.

Toujours est-il que, quand on a augmenté de trois points la taxe foncière, ce qui correspond peu ou prou à 4 M€ de recettes fiscales supplémentaires chaque année, il n'est pas normal de prévoir une épargne nette aussi faible, et donc j'émetts un doute, ou alors il faut nous dire où passe l'argent ; 4 M€ de recettes fiscales supplémentaires, cela devrait détendre beaucoup plus la section de fonctionnement. Ce n'est pas le cas dans vos prévisions. Je ne suis pas sûr que vous ne noircissiez pas quand même un peu beaucoup le tableau...

Les diapos 25 à 35, vous êtes passé rapidement dessus, Monsieur Suet, et vous avez raison, parce qu'elles sont sans doute intéressantes mais elles sont quand même difficiles à interpréter, notamment quand on ne connaît pas exactement le périmètre des politiques publiques que vous évoquez. La politique publique « attractivité », par exemple, c'est large ; on peut y mettre beaucoup de choses. Ça commence où, et ça finit où, l'attractivité ? On peut imaginer, par exemple, que la culture fait partie de l'attractivité, et pourtant on a aussi une politique publique Culture. Où sont les frontières ? *Idem* pour l'accompagnement des politiques publiques... C'est tout, ou c'est rien. C'est très large, et je ne vois pas bien ce qu'il y a dedans. Ces diapos sont sans doute intellectuellement intéressantes, peut-être aussi dans une logique de comparaison d'une année à l'autre ; mais elles ne permettent pas, en tout cas, de se faire une idée précise des politiques prioritaires de la Ville.

Et puis, enfin, il y a la traditionnelle quatrième partie, avec une belle galerie de photos ; il n'y a rien d'ironique dans ce que je dis. Mais, bon, on a quand même surtout l'impression que vous commencez déjà à tester un certain nombre de slogans de campagne : « Les événements d'une ville à la culture vivante », « les événements sportifs d'une ville qui se bouge », « les événements festifs d'une ville qui s'anime », « les événements humanistes d'une ville ouverte vers son prochain », tout cela fleure bon le document de campagne...

M. le Maire -

Contrairement à votre formation, nous ne sommes pas encore en campagne, Monsieur Diot. Nous nous consacrons à l'action municipale.

M. Diot -

Ma formation ? Vous parlez de quoi ?

- M. le Maire - Votre formation. Vous êtes en pleine campagne...
- M. Diot - Ah bon ?
- M. le Maire - Nous avons le temps. Nous le ferons en temps voulu.
- M. Diot - Vous considérez que le parti communiste français est en campagne ?
- M. le Maire - Votre formation d'opposition est en campagne, et a commencé ses réunions. Nous, nous avons le temps.
- M. Diot - Mais visiblement, vous, vous le faites publiquement, en plein Conseil municipal. C'était pour vous chambrer un peu.
- Une dernière remarque. L'année passée, vous aviez ajouté une dernière partie à la présentation du budget, c'était l'évaluation climatique du budget. Cette année, pas d'évaluation climatique du budget. Je pose la question : « Pourquoi ? ». Cela ne nous manque pas particulièrement - je dis les choses franchement -, parce qu'on enfonçait beaucoup de portes ouvertes quand même l'an dernier, et on proclamait beaucoup d'évidences, dans le document qui nous avait été présenté. Mais cela nous avait quand même coûté 35 000 € pour faire appel à un bureau d'études pour cela, et j'avais compris que c'était une démarche pérenne, c'est-à-dire que l'évaluation climatique du budget reviendrait chaque année, et donc je m'interroge sur l'absence de cette dernière partie à la présentation qui nous a été faite.
- M. le Maire - Y a-t-il d'autres interventions sur le budget, avant de laisser la parole à l'adjoint aux finances ? Puis je compléterai.
- Je laisse la parole à Michel Suet.
- M. Suet - Vous dites que nous avons laissé le point sur les 1,2 M€. Mais si jamais nous n'utilisons pas ces 1,2 M€, j'ai toujours dit qu'ils reviendraient en investissements. Vous le savez, je l'avais dit en Commission. Et il y aura d'ailleurs, contrairement à ce que vous dites, peu de décisions modificatives, car nous allons faire une reprise sur provision, et cela pourra s'orienter là où il y en aura besoin, mais il n'y aura pas beaucoup de décisions modificatives.
- L'augmentation d'utilisation des services publics, c'est un fait. Quand je regarde les chiffres de fréquentation des musées, on voit que c'est en très forte hausse. Depuis le Covid, le public a recommencé à utiliser les services et à sortir ; c'est un fait.
- Les impôts et taxes, vous dites qu'ils ont augmenté de 6 M€. Vous oubliez que chaque année il y a une évaluation des bases, et c'est cette évaluation des bases qui fait cette hausse de 6 M€. Vous raisonnez en cumulé. Je rappelle la baisse de fiscalité que nous avons réalisée en début du premier mandat ; cela nous avait coûté en une seule année 2,3 M€.
- Par rapport aux assurances, je peux vous dire combien nous payons en plus : 216 000 €. Nous en avons tenu compte pour l'équilibre du budget ; cela paraissait tellement évident. Tout cela est donc bien pris en compte.

M. Diot - Pardon, Monsieur Suet, 216 000 € par rapport à combien ? C'est 10 % ou c'est 50 % d'augmentation ?

M. Suet - Ça fait 60 % d'augmentation.

M. Diot - 60 % d'augmentation pour les assurances ?

M. Suet - Oui. Notamment sur les dommages aux biens, c'est terrible.

Dans ma conclusion, je vais répondre pratiquement à toutes vos questions. J'aurais pu terminer ces propos en tenant exactement les mêmes propos que pour le Débat d'Orientations Budgétaires, puisqu'en fait peu de choses se sont passées depuis.

Le budget primitif qui vous a été présenté est la synthèse et le résultat des mêmes facteurs que pour le DOB. Je n'en rappellerais que deux : la fin d'une période de forte inflation, et une situation relativement exsangue au niveau national pour ce qui concerne nos finances publiques. La censure du gouvernement annule provisoirement les mesures prévues dans le projet de budget de l'État. Ces mesures avaient des conséquences dont celle de 2 % pour le fonds de réserve (1,2 M€), l'augmentation de la CNRACL (600 000 €), la taxe sur l'électricité (60 000 €), le FCTVA supprimé sur le fonctionnement et la baisse des taux à l'investissement (90 000 €). Le total de tout cela fait 1,9 M€ ; c'était les premières mesures Barnier, les plus défavorables.

Nous avons décidé de maintenir ces éléments pour la construction de notre budget. Pour moi, c'est le gage d'un esprit de responsabilité et de prudence. Nous avons toujours fait preuve de cela ; vous l'avez vous-même reconnu en parlant de notre épargne nette. La décision de provisionner ces mesures à hauteur de 1,9 M€ nous permet de faire face à toutes les situations nouvelles susceptibles d'arriver. A toutes !

Ne vous y trompez pas, censure ou pas censure, l'État fera appel aux collectivités pour redresser le déficit du pays. Seules les modalités pourraient changer. Mais le déficit est toujours là, et il faudra le combler. Et il est dommage d'ailleurs que l'État n'ait pas les mêmes règles comptables que les collectivités. Les collectivités doivent amortir leurs biens immobiliers, comme les entreprises. Elles ne peuvent avoir recours à l'emprunt que pour financer des investissements, et ne pas encore contracter de nouveaux emprunts pour rembourser l'endettement ; contrairement à l'État. C'est vrai que, là, on additionne des endettements de structures qui n'ont pas les mêmes règles ; c'est un peu gênant.

Mais, bref, si la règle était la même pour tous, on n'en serait pas là, et l'État n'aurait pas pu baisser la fiscalité et la financer par des déficits, mais c'est comme ça que cela s'est passé. Malgré tout, les collectivités ne doivent pas oublier que leur destin financier est intimement lié à celui de l'État, à travers, par exemple, les dotations et les subventions, et également les taux d'intérêt. On constate déjà une augmentation des marges sur les crédits qui sont faits aux collectivités. En deux ans, on est passé d'une marge de 0,55 % à 1 %. À mon avis, ce n'est que le début. La bonne gestion du compte de la Ville fait que nous avons pu négocier une marge de 0,8 % sur notre emprunt 2024. Bien que les collectivités soient soumises aux décisions de l'État, elles ont donc intérêt à participer à l'assainissement des politiques publiques ; il faut simplement que l'effort demandé soit juste, et ne soit pas un non-sens économique, et surtout qu'il soit prévisible, pour éviter une absence de lisibilité. Les collectivités, comme les entreprises, ont besoin de lisibilité.

« *Gouverner, c'est prévoir* », selon la maxime souvent attribuée à Adolphe Thiers ; et Emile de Girardin a complété « : *Gouverner, c'est prévoir. Et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte.* » Nous avons donc décidé de maintenir le vote du budget, et nous proposons un budget équilibré, en tenant compte du scénario de contribution le plus défavorable, et sans augmentation de notre fiscalité ; il faut quand même le rappeler.

Nous, ici, nous ne voulons pas rajouter de l'incertitude à nos partenaires institutionnels et économiques, le contexte ambiant étant suffisamment anxiogène et préoccupant à tous égards.

Dans ce contexte, nous gardons le cap, sur le financement de nos priorités de fin de mandat telles qu'elles ont été réaffirmées lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Nous veillons à conserver des indicateurs financiers d'épargne et de dette dans le vert. Notre maîtrise financière, rendue possible par le travail quotidien des élus et des services, nous permet de sécuriser notre gestion, et cela nous permet de faire face à des imprévus. Ces imprévus peuvent être des coûts supplémentaires sur certains appels d'offres, des co-financements moins importants (ne serait-ce que le prélèvement de 50 % du Fonds vert) ; ce sera des financements en moins.

Je termine ces propos en remerciant les élus, qui acceptent encore et toujours une rigueur budgétaire, et les services qui s'adaptent continuellement, en particulier celui des finances, emmené par son directeur.

M. le Maire -

Merci, Michel Suet.

Pas d'autres demandes de parole ?

Je vais ajouter quelques points, mais l'Adjoint aux Finances a répondu de façon très complète, en continuité, d'ailleurs, de ce que nous portons depuis 10 ans, et qui ne révèle pas de surprises. Etablir un budget, plus que jamais, c'est anticiper l'avenir ; donc avec la perspective aussi de l'adapter à l'année qui arrive. Nous avons pris le parti, sauf une année d'élection présidentielle, de voter le budget en fin d'année, pour permettre son exécution dès le 1<sup>er</sup> janvier, ce qui donne une plus grande visibilité à nos services comme à ceux qui bénéficient des contributions de la Ville de Nevers.

Quand vous dites qu'on est dans le flou, oui, on l'est ; mais, même quand on vote un budget sans trop d'incertitudes nationales, on est toujours dans un minimum de flou. Ce n'est pas quelque chose de nouveau.

Par contre, à ma connaissance, et de ce que je sais d'associations d'élus, il y a à peu près la moitié des collectivités qui votent leur budget en ce moment, et d'autres qui ont préféré reporter le sujet, comme nous l'avons fait à l'Agglomération, parce qu'il y avait d'autres contraintes, d'autres raisons... D'ailleurs, un partage budgétaire, avec 14 communes, cela ne se fait pas de la même façon que dans une seule commune.

Ce flou que vous évoquez est un flou raisonnable. Et comme Michel Suet l'a rappelé, on est dans la même situation que si le PLF était toujours d'actualité, sachant que c'était un PLF qui nous ponctionnait de façon très forte, et je l'avais indiqué d'ailleurs, et je l'avais remonté. Ce qui semblait se dessiner, c'était un assouplissement ; notamment de la part du Sénat, qui aurait sans doute réduit un peu le montant. Vous avez dit que « c'était le pire du pire » ; je ne sais pas si c'est le pire du pire. Mais, en tout cas, dans les efforts demandés aux collectivités, j'imagine mal qu'on demande encore davantage.

Je sais que vous aimez bien manier l'ambiguïté, mais ne dites pas que « ce n'est pas sincère au sens premier du terme », car vous savez que nous n'avons pas le droit de voter un budget insincère. Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est sincère, en fonction des données connues à ce jour ; mais comme chaque année on le fait, et comme partout on le fait.

Sur les décisions modificatives, elles ne seront peut-être pas démultipliées, mais elles seront peut-être plus importantes dans leur contenu que les années d'avant, et je pense que chacun peut le comprendre. En tout cas, *a fortiori* moins il y a de stabilité au niveau national, plus il appartient au rôle des élus locaux de rassurer nos concitoyens et de voir qu'on fonctionne quand même. Le fait de dire à nos concitoyens neversois qu'on ne sait pas trop ce que l'on va faire et qu'on va voir cela au printemps

ne serait pas trop de nature à les rassurer. Nous faisons les choses, comme l'aurait dit un ancien Premier ministre, « en responsabilité », et avec la certitude que nous sommes capables de faire face à des exigences qui pourraient être au maximum de ce que c'était compris dans le projet de loi de finances.

Je suis partisan comme vous d'indexer la DGF (illisible aujourd'hui, d'ailleurs) sur l'inflation. Ce qui est rassurant, ce n'est pas de se satisfaire de prendre des habitants, ce qui est indispensable, évidemment, pour une ville qui a des équipements pour 50 000 habitants et qui n'en avait plus que 32 000, c'est aussi une traduction de l'ordre de 300 000 € des recettes envisagées de la DGF, qui, pour l'instant, repose à nouveau sur les bases 2024, puisque tout est calculé sur 2024 dans le cadre de la loi spéciale.

Sur la taxe foncière, elle est trop chère. Je suis aussi contribuable, comme chacun d'entre nous. Bien sûr qu'elle est trop chère à Nevers. Mais elle est trop chère du fait de l'effondrement démographique qui date de bien au-delà de 10 ans. Notre ambition, c'est bien de la baisser, non pas à des fins électoralistes, mais de la baisser pour être encore plus attractifs, parce que la taxe foncière est un vecteur d'attractivité. Je rappelle que cela représente des montants calculés depuis 10 ans de notre baisse pendant trois ans, et si nous ne sommes pas allés au bout, c'est à cause de la concoction de François Hollande qui a étranglé les collectivités à peu près à hauteur de 30 % en comparaison de cette fameuse pseudo-responsabilité de la dette publique de l'État de 8 %. Déjà à l'époque ! Mais tous les gouvernements sont tentés à l'excès sur les collectivités. Sinon, nous serions allés au bout de notre démarche et de notre engagement, mais, nous avons été arrêtés dans cette baisse de fiscalité. Si nous n'avions pas été, et si aujourd'hui nous ne sommes pas dans le risque de contribution au remboursement de la dette de l'État, nous aurions proposé une baisse d'impôts, mais, pour l'instant, nous ne le faisons pas pour la gestion de la Ville. Si, par impossible, nous n'étions plus du tout ponctionnés, c'est une hypothèse que nous demanderions de réenvisager. Mais, évidemment, nous ne pouvons pas laisser croire des choses qui aujourd'hui sont loin d'être certaines, mais c'est un objectif dans le temps de re-baisser les impôts qui sont trop chers depuis très longtemps à Nevers, et que nous avons contribué à baisser malgré tout depuis toutes ces années. Donc, la pression fiscale à Nevers, elle n'est pas liée à notre équipe.

Sur les assurances, il y a eu un prétexte des émeutes pour que les assurances résilient quasiment tout le monde en France, et elles sont très peu à assurer les collectivités ; c'est du quasi-monopole, il y a 3 compagnies d'assurances qui le font. C'est un vrai sujet. Boris Ravignon, également collègue maire de Charleville-Mézières, a remis un rapport sur les assurances. Michel Suet a rappelé le taux très important d'augmentation, à garanties équivalentes. Il y a sûrement des collectivités qui ne vont plus s'assurer du tout sur ce qui est obligatoire, par exemple les véhicules et autres, mais qui vont augmenter le risque de devoir s'assurer elles-mêmes. Certaines communes s'assurent elles-mêmes par principe sur certains risques, par *quantum* ; sinon, ce serait infinançable. C'est un vrai sujet. Je sais qu'un temps il était envisagé un mécanisme qui pourrait quand même limiter le coût pour les collectivités, qui ne pourront plus s'assurer, ou moins s'assurer, avec un risque énorme de devoir contribuer à des dommages dont elles pourraient être à l'origine.

Pardonnez-moi, mais nous n'avons pas de leçons d'investissements à recevoir de votre parti politique, qui a été en place des années, qui a été incapable d'investir, ce qui a effectivement motivé notre décision d'investir beaucoup, et de monter la dette, de près de 50 M€, mais pour nous permettre de réaliser en 10 ans ce qui n'a pas été fait en plus de 20 ans. Et, cela, c'est reconnu par tous les Neversois, parce qu'on me le dit tous les jours. Donc, c'était utile.

Après, pourquoi, sur un deuxième mandat, nous avons baissé l'investissement ? Nous avons dit que nous baisserions l'investissement au début du deuxième mandat ; sans avoir que nous aurions à subir la crise Covid, qui nous a aussi empêchés, comme toutes les collectivités, pendant un an et demi... Ce n'est pas pour cela que nous n'avons rien fait, mais nous nous sommes évidemment consacrés à la santé et à la sécurité sanitaire, avec l'État, de nos concitoyens. Je pense qu'aujourd'hui nous avons

prouvé que nous continuons notre politique ambitieuse. Il y a eu un temps où nous avons baissé l'investissement, mais cela, on le savait, et nous l'avions préparé et nous l'avions dit.

Aujourd'hui nous retrouvons à peu près notre taux d'investissement de début de premier mandat, parce que nous avons encore moult projets à faire, et parce que l'état de la ville, laissé à l'abandon pendant des décennies, nécessite encore de gros investissements, que ce soit dans le patrimoine historique, dans le patrimoine sportif, comme le stade Léo Lagrange auquel nous nous attaquons, dans les écoles (notamment école Jules Ferry), dans l'école augmentée, dans le Banlay, et sur des années, dans également les travaux préparatoires à la rénovation de l'avenue du Général de Gaulle et de l'avenue Colbert... Bref, il y a un besoin de continuer d'investir. Et investir, c'est donner de l'attractivité à notre ville. Et une ville plus attractive, c'est des gens qui ne partent pas, alors qu'ils fuyaient Nevers ; et des gens qui viennent, et ça s'appelle « attirer », « intéresser », et on le voit au nombre augmenté à chaque fois des nouveaux arrivants que nous accueillons, quelles que soient leurs générations.

Ce que je voulais souligner à nouveau, et j'en remercie les personnes concernées, c'est que, dans les difficultés que nous connaissons depuis 10 ans, et je partage cette solidarité avec tous les élus qui m'accompagnent depuis cette décennie, il n'y a pas eu une année d'exercice budgétaire où l'on ne s'est pas tiré les cheveux pour essayer de trouver un équilibre, et tout en donnant des perspectives à nos concitoyens, parce qu'on n'était pas là pour faire du copié-collé d'avant. Moi, je me félicite de notre bonne gestion financière, qui ne nous donne pas des marges extraordinaires, mais qui nous permet quand même d'affronter les décisions, les événements, les cas de force majeure, en ayant réalisé, et en devant encore faire beaucoup.

Ce budget est à la fois en continuité, mais c'est aussi un budget d'optimisme sur l'avenir de Nevers, qui nous dépasse un peu sur certaines problématiques, et notamment de ne pas s'être défendus sur l'accessibilité de notre territoire, notamment en termes ferroviaires, de façon correcte, et j'espère que nous aurons mangé notre pain noir et que nous pouvons envisager du pain blanc pour les années à venir. Cela ne veut pas dire que cela va se faire du jour au lendemain, et nous avons encore fort à faire, mais le budget que nous proposons ce soir est un budget réaliste, un budget protecteur, et un budget qui continue d'être ambitieux après 10 ans d'exercice de ce mandat.

Je vous propose de le voter. Y a-t-il des voix contre ? 5. Y a-t-il des abstentions ? Nous le votons à une très large majorité. Merci beaucoup de nous permettre, surtout pour les Neversois, d'avancer dans la rénovation et la transformation majeure de leur ville. Je pense que les associations sont satisfaites de pouvoir dès le 1<sup>er</sup> janvier savoir que notre engagement sera respecté, et que le maintien du soutien aux associations continue.

*Oppositions : 5*

*Abstention : 0*

*Adopté à la majorité.*

## 2024-251

## Politique tarifaire 2025

M. le Maire -

Nous passons à la délibération sur la politique tarifaire. Je passe la parole à Michel Suet.

M. Suet -

Comme suite au Débat d'Orientations Budgétaires 2025, la municipalité s'est engagée à geler les tarifs jusqu'à la fin du mandat. Les tarifs appliqués en 2024 sont donc reconduits sur l'exercice 2025. Seules les grilles tarifaires relatives aux contrats de délégation de service public continuent d'évoluer, comme cela est mentionné dans les contrats.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter le guide tarifaire 2025 que vous avez reçu avec cette délibération.

Il y a eu un avis favorable en Commission 1 en date du 9 décembre 2024.

M. le Maire - Désolé, j'étais un peu distrait, mais c'était pour la bonne cause, puisque j'ai la réponse sur les fameuses indemnités du maire, qui sont les mêmes que les maires de toutes les villes. C'est que le tableau présenté contient l'ensemble des indemnités que je suis censé recevoir, y compris du Conseil régional ; ce qui n'est pas le cas, puisqu'il y a un écrêtement du Conseil régional. Je voulais le signaler, parce que j'ai vu dans la presse que ce n'était pas repris ; c'est du brut.

M. Diot - Oui, mais ce tableau-là, Monsieur le Maire, il ne doit pas...

M. le Maire - Il comporte toutes les indemnités, y compris régionales, mais il y a un écrêtement derrière.

M. Diot - Il faut donc qu'il comporte le montant avec l'écrêtement. L'objectif du tableau, c'est de vérifier justement que les élus ne sont pas au-dessus du plafond.

M. le Maire - Je vous confirme que c'est respecté, mais c'est pour expliquer que le chiffre est finalement fictif.

M. Diot - Il faudra donc changer la présentation pour la prochaine fois, de façon à intégrer l'écrêtement.

M. le Maire - Voilà. Mais il n'y a rien de neuf au soleil.

Sur les tarifs, y a-t-il des interventions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault - Nous notons effectivement une stabilité depuis deux ou trois ans des principaux tarifs de la Ville, après des augmentations qui avaient eu lieu antérieurement.

Je reviens sur la ligne concernant l'utilisation du kiosque, il est positif que l'on ait remis la gratuité quant à son utilisation. On parle de la restauration du parc en ce moment ; c'est vraiment au cœur d'un lieu de vie important dans la ville, et puis cela va permettre de redonner un peu d'air pour permettre de retrouver des animations, et notamment des animations peut-être plus spontanées venant de nos concitoyens, organisés ou non en associations.

M. le Maire - Sur le kiosque, nous avons remis la gratuité, et bien avant que vous l'évoquiez aujourd'hui. Je sais que ça peut vous arranger de le rappeler, mais nous avons rapidement corrigé le tir là-dessus.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

2024-252

Révisions des Autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP)  
Adopté à l'unanimité

2024-253

Politique mécénats et parrainages 2025

M. le Maire -

Michel Suet va présenter la politique mécénats et parrainages 2025.

M. Suet -

C'est maintenant la 3<sup>ème</sup> année que nous nous sommes engagés, Ville de Nevers et Nevers Agglomération et structures associées, face à un contexte budgétaire de plus en plus contraint et incertain, dans la diversification de nos ressources et la pérennisation de financements qualifiés de « privés » en complémentarité des financements des partenaires publics que sont l'État, la Région, le Département...

Ces mécénats ou parrainages sont une réelle opportunité de levier supplémentaire pour faciliter ou accélérer la réalisation des actions du projet municipal, mais également soutenir des initiatives de proximité, à la fois attractives et visibles, permettant d'affirmer l'identité du territoire autour d'enjeux communs.

Ce type de partenariat donne la possibilité de valoriser les acteurs économiques et affirmer leur ancrage local.

Cette démarche, pilotée par la Mission mutualisée Evaluation et Financements, intitulée « Devenez mécène » s'appuie également sur un support de communication dédié, qui est mis à jour chaque année, et distribué auprès des partenaires économiques.

Au total, toutes structures confondues, pour 808 200 € de budget, 64 236 € (financement direct ou valorisation en nature) ont pu permettre d'irriguer les projets du territoire.

Pour l'année 2025, nous poursuivrons cette recherche autour des thèmes proposés dans le guide « Devenez Mécène 2024-2025 ». La délibération propose une liste non exhaustive de projets et actions pouvant entrer dans ce mécénat.

Il est proposé :

- D'adopter la liste-cadre présentée comme objectif pour la recherche de mécénat et parrainage en 2025,
- D'autoriser ponctuellement la recherche de financements pour des projets qui ne figurent pas dans la liste présentée,
- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions de partenariat, les chartes éthiques (modèles en annexe) et tout document lié.

Cette délibération a reçu un avis favorable en Commission 1 du 9 décembre 2024

M. le Maire -

Merci.

Avez-vous des questions ?

Je voulais quand même souligner cette démarche, et remercier ceux qui s'investissent dedans. Nous allons essayer de renforcer un peu, parce qu'aujourd'hui beaucoup de choses passent par le partenariat public/privé, et plus on peut aller chercher des financements privés, plus on peut soit diminuer la facture de la Ville, soit démultiplier quelques événements dans des secteurs divers et variés. J'en profite pour annoncer que nous allons relancer la Fête de la Loire en 2025.

Je pense que c'est une bonne démarche, et qui intéresse. Après, on sait que les entreprises, en fonction de leur état de santé, répondent plus ou moins présentes, mais, en fonction des secteurs, il y en a toujours qui peuvent nous aider.

Je voulais publiquement remercier tous ceux qui pratiquent ce mécénat ou ce parrainage en soutien de la collectivité, et principalement en soutien des Neversois.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2024-254**

**Règlement intérieur relatif aux cérémonies de mariages civils**

M. le Maire -

Je vais enchaîner avec un règlement intérieur que nous vous proposons relatif aux cérémonies de mariage civil.

En effet, la Ville de Nevers a le bonheur de célébrer une centaine d'unions à peu près par an, et donc c'est l'occasion pour les mariés, leurs familles et leurs proches d'exprimer leur joie ; qui n'est pas forcément la gêne des autres.

Nous avons été témoins, comme dans d'autres communes d'ailleurs, de diverses perturbations. Certains maires, d'ailleurs, refusent de marier. Je précise, et je le redis publiquement, que la consigne est de refuser de marier si l'arrivée au futur mariage se déroule mal. Ceux qui participent au mariage ont parfois des idées saugrenues de perturber le fonctionnement de la ville, ce qui n'est pas compatible. L'idée est d'être dissuasifs, d'éviter que tout cela prenne des proportions inquiétantes, tant pour nos agents, qui souvent œuvrent le samedi, que pour notre police qui est présente systématiquement maintenant le samedi et notamment après-midi ; et pour que les multiples infractions sur certains mariages au Code de la route cessent.

Nous proposons donc un règlement intérieur qui soit applicable avec évidemment discernement, et qui permette aussi d'éviter les bruits excessifs, l'utilisation de fumigènes, de pétards ou de produits d'artifice que certains n'hésitent pas à utiliser, en ce moment, les nuits, les rodéos urbains à proximité, y compris sur les trottoirs, y compris sans casques, sur l'esplanade du palais ducal... Bref, il y a eu un nombre important d'interventions des forces de l'ordre sur certains cortèges de véhicules d'invités, et le nombre de procès-verbaux de contravention a d'ailleurs augmenté à ce titre. Cela génère des risques, notamment les jours où il y a beaucoup de monde en ville, pour les piétons notamment.

Comme il est du rôle du maire de garantir la sécurité et la tranquillité publiques, en lien avec les forces de l'État et la préfète, et aussi la liberté d'aller et venir de tout le monde, nous avons décidé de proposer ce règlement intérieur ainsi que la signature d'une charte par les mariés ; il s'agit que tout le monde y trouve son compte ce jour-là. Le fait de se marier ne donne pas tous les droits, ni aux mariés ni à ceux qui les accompagnent.

Bref, ce que je dis est d'évidence. On voit bien qu'on peut se marier tout en respectant autrui. Compte tenu des troubles à l'ordre public parfois constatés, et pour les éviter à l'avenir, il est proposé la signature d'une charte des mariages par les mariés, en présence des agents, lors du dépôt du dossier de mariage, la désignation de deux référents, un par futur(e) marié(e), qui fassent respecter les documents précités, et qui aident les mariés à la bonne organisation.

En cas de débordements, il serait émis des titres de recettes pour recouvrer les dépenses engendrées, avec des sommes forfaitaires, soit pour un retard excessif, soit pour le nettoyage de la salle des mariages pour de mauvaises raisons, ou de ses abords, des dégradations dans l'espace public, ce que nous avons parfois constaté, et éventuellement un report du mariage soit en fin de journée soit à une autre date si le retard était trop important, avec des verbalisations, des vidéo-verbalisations, ce qu'il nous est arrivé de faire notamment place Carnot quand il y avait des blocages de la

circulation de la ville ; et puis l'envoi d'un message aux référents et mariés la veille du mariage pour rappeler le respect impératif des horaires (c'est juste pour respecter ceux qui sont après ; et puis le temps de travail de nos agents ; et puis l'envoi de la liste des mariages à la police municipale intercommunale.

Ce qui est proposé n'est d'ailleurs pas très original, puisque c'est appliqué depuis très longtemps dans d'autres communes. L'objectif n'est pas d'être pénalisants, c'est d'être dans un cadre qui soit bien connu de tous, et que tout se passe bien pour tout le monde. C'est dommage que des mariés doivent être convoqués le lundi après leur mariage pour leur montrer ce que certains ont pratiqué.

Souhaitez-vous réagir à cette proposition ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe -

Bonsoir. Une petite intervention sur cette charte. Déjà, elle a été revue depuis nos échanges en Commission, et vous avez pris en compte certaines de nos remarques. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Cependant, n'est-elle pas un peu redondante par rapport aux règles de la loi qui s'imposent dans un bâtiment municipal et sur la voie publique ? Vous dites parfois que la France était un pays avec des lourdeurs administratives ; or, là, on va rajouter une charte pour un service public. Certes, cela permet de rappeler les principes généraux et de faire le lien, pour préparer le mariage, avec les futurs mariés ; mais est-ce vraiment la peine de faire déposer un RIB, de menacer les futurs époux et épouse de frais supplémentaires, voire de report de mariage ?

On s'interroge sur l'aspect imprécis de certains articles, et en particulier l'article 5, où l'on dit qu'il y a des frais de nettoyage en cas d'excès. Comment cela sera-t-il décidé ? Il est question de 125 € lorsqu'il y a utilisation de fumigènes, alors que des articles de loi portent aussi sur cela.

Il en est de même sur la question de l'interdiction des drapeaux, mentionnée à l'article 13. Mais dans le cadre notamment d'un mariage mixte, on peut comprendre que certaines familles veuillent associer le drapeau français avec le drapeau de leur pays.

Nous avons donc certaines interrogations sur certains aspects imprécis. Cela peut avoir de bons côtés. Vous dites que c'est dissuasif, mais, quand même, il y a des signatures, et, si on a du retard, c'est 400 €...

M. le Maire -

Je vais vous répondre, Madame Gerbe. Effectivement, vous avez raison, cela a été retravaillé, après vos remarques, qui étaient justifiées. Cela prouve que nous sommes à l'écoute, et que nous arrivons à faire des choses ensemble. On l'a vu sur certaines motions, et sur beaucoup de choses qui nous réunissent.

Ce que nous proposons aujourd'hui est issu de l'observation faite après 10 ans d'exercice de mandats municipaux. J'aimerais bien ne pas avoir à la proposer, mais on voit bien que certains comportements se dégradent, que cela donne du travail supplémentaire à nos agents de l'État civil, qui sont déjà très chargés et très occupés. Je pense aussi aux agents qui sont là le samedi après-midi, et j'imagine que certains aimeraient faire autre chose, mais cela fait partie des obligations du service public de marier les personnes qui souhaitent se marier le samedi.

Je cherche aussi à simplifier, et je veille à ce qu'à la Ville on n'augmente pas les difficultés. Par contre, ce qui est sûr, et quand vous parlez de redondance avec la loi, c'est vrai que dans l'absolu on ne devrait même pas écrire tout ça, et vous avez raison, la loi s'applique ; quand même à quelques réserves près, et je vais y revenir. « Nul n'est censé ignorer la loi », vous savez que c'est un vœu pieux, et que beaucoup

de nos concitoyens ignorent les lois, et personne ne connaît par cœur les textes de nos codes très copieux depuis Napoléon.

Par contre, dans la loi, ne sont pas prévues quelques pénalités financières. Or, malheureusement, aujourd'hui, c'est le porte-monnaie qui peut calmer certaines intentions, souvent pas des mariés, d'ailleurs, mais de leurs proches et invités. L'idée est donc de responsabiliser, sur un événement, pour qu'il reste heureux pour tout le monde. Franchement, être marié et être convoqué à la police pour s'entendre dire que des vidéos ont montré que des invités ont nettoyé leur tapis de sol en bloquant la place Carnot, que certains ont fait du rodéo en quad sur les trottoirs de la place Carnot, foncé sur les gens et se sont mis sur deux roues... C'est de la responsabilité du maire d'assurer la tranquillité, et notamment lors de mariages, il doit s'assurer que ça se passe bien pour les mariés. Ce sont donc les excès que nous voulons éviter. Nous, nous voulons que les gens se marient correctement et que tout se passe bien.

Je pense que demander un montant, et avoir de quoi le recouvrer - vous comprenez bien l'enjeu -, c'est légitime. S'il y a plus de 30 minutes de retard, c'est logique. Je pense que, quand on se marie, c'est quand même un jour où il faut être à l'heure. Mais tout cela sera appliqué aussi avec discernement. S'il y a quelques éléments liés à un mariage à nettoyer, ce n'est pas la même chose que de tout saloper y compris en extérieur et de laisser l'esplanade du palais ducal ravagée. J'augmente un peu le trait, mais c'est cela que nous voulons faire. Nous nous sommes inspirés de beaucoup de villes dans la manière qu'elles ont eue de traiter le problème, et cela semble mieux se passer avec un petit côté dissuasif. La partie essentielle des mariages se passe bien ; c'est pour éviter les quelques-uns qui se passent moins bien.

Quant aux drapeaux, il arrive que les drapeaux étrangers soient prévus dans certains cas, mais pour le reste on est en France. Les drapeaux, que ce soit un mariage mixte ou pas, on se marie en France, et, si on se marie en France, on respecte le drapeau français, qui est le seul applicable lors d'un mariage. Ce qui est excessif parfois, c'est l'utilisation de certains grands drapeaux étrangers sur les voitures, qui n'ont rien à faire pour un mariage. Après, que ce soit dans la salle des fêtes, c'est autre chose ; mais pas sur l'espace public. Cela s'applique aussi sur les marchés ; j'ai dû intervenir sur le marché de la Grande Pâture. Il n'y a aucun drapeau qui est prévu dans le règlement intérieur des marchés, pour exprimer un soutien politique ou autre.

C'est clair, et la règle s'applique à tout le monde. C'est la base de notre République française, sans ostracisme ni racisme, bien évidemment. Il y a des temps pour tout, et des lieux pour chaque chose.

Voilà pourquoi, sur quelques principes que je rappelle et qui sont pourtant d'évidence aujourd'hui, nous souhaitons porter ces obligations des mariés. Et c'est comme la vidéo-protection : quand on n'a rien à se reprocher, on ne craint rien de signer cette chartre si le mariage se passe bien.

François Diot.

M. Diot -

Monsieur le Maire, qu'il y ait des débordements, parfois dangereux, avec des rodéos urbains, qui mettent en danger les passants, etc., et comme cela a pu arriver, c'est évidemment inacceptable. Qu'il y ait des atteintes à la tranquillité publique qui vont au-delà des traditionnels klaxons, etc., c'est inacceptable aussi. Pour cela, il y a déjà le Code de la route, des lois relatives à la tranquillité publique, la police du maire, etc.

Vous formalisez tout cela dans une chartre. Pourquoi pas ? Mais je pense qu'il faut quand même qu'un mariage reste une fête. Déjà, heureusement qu'effectivement nous sommes intervenus en Commission parce qu'il était prévu au départ qu'on n'ait même plus le droit de jeter du riz et des pétales de roses sur les marches du palais ducal au moment de la sortie des mariés. C'était un peu « too much » comme diraient mes filles, franchement ! Donc on a encore le droit de jeter des pétales de roses au

moment des mariages. Il n'y a pas de petites victoires, et nous avons arraché ça en Commission.

Mais, de la même manière, vous parlez des drapeaux... Je ne vois pas en quoi les drapeaux posent problème à un mariage. J'imagine que, si on interdit les drapeaux, on interdit tout type de drapeaux : les drapeaux français, les drapeaux canadiens, les drapeaux algériens, les drapeaux de l'USON, les drapeaux syndicaux, aussi... C'est cela que ça veut dire aussi : on interdit tous les drapeaux. J'étais présent au mariage d'un couple de militants ; il y avait des drapeaux de la FSU et du Parti Communiste, et tout le monde était très content, et cela n'a posé de problèmes à personne. Attention à ne pas interdire, interdire, interdire...

Je comprends, et je partage le souci qu'il y a derrière ; c'est d'éviter le pire. Sauf qu'il ne faut pas non plus partir du principe que les gens sont là pour faire le bazar à un mariage. Ensuite, demander un référent par marié, demander un RIB... S'il y a des jets excessifs de confettis, on paiera 100 €. ...

M. le Maire -

C'est faux, ça...

M. Diot -

Ah, si, l'article 5 dit que, s'il y a trop de confettis, on paiera 100 €...

M. le Maire -

C'est faux.

M. Diot -

Lisez l'article 5 ; il y est mentionné les jets excessifs de confettis, qui exposent à 100 €, car cela obligerait la commune à recourir à une société de nettoyage.

Pour vous dire les choses simplement, je trouve tout ça un peu triste. Voilà.

M. le Maire -

Mais, comme dans tout sujet, ce sont les quelques-uns qui se comportent mal qui nous obligent à faire ça. Pourquoi ? Parce qu'on ne va pas passer à la question les mariés pour savoir s'ils connaissent toute la loi ; ils ne la connaissent pas, et personne ne la connaît toute. Donc nous rappelons l'évidence, qui fait aussi les règles de société, y compris lors d'un mariage.

Effectivement, vous avez raison, cela doit rester une fête. Et je pense qu'il est bien, pour certains mariés qui ont du mal à maîtriser leurs invités (parce que cela vient rarement des mariés), de leur rappeler que ça reste une fête, plutôt qu'ils soient convoqués à la police municipale le lundi, parce que nous avons dû le faire à plusieurs reprises, ce qui, pendant ce temps-là, occupe la police municipale, plutôt que d'être dans certains endroits pour arrêter les infractions. C'est aussi une question de respect du travail de tous nos agents, y compris sur le nettoyage quand c'est excessif. Alors, oui, il y a cet article 5 qui détaille un certain nombre de choses. C'est toute une question de raison.

Quand vous parlez du riz, je pensais plutôt que c'était des sacs de riz qu'il fallait éviter de jeter sur les mariés, ils sont toujours lourds. Mais quand vous dites que vous nous avez arraché ça, arrêtez, on voit bien que vous êtes en campagne. Arracher ça, je ne suis pas sûr que ce soit le bon terme. La rédaction était un copié-collé d'une autre charte qui était ailleurs, mais évidemment ce n'était pas notre intention.

Sur les drapeaux, le seul qui est obligatoire et qui est dans la salle des mariages, c'est le drapeau français. Les mariés se marient sous la loi française. Par conséquent, les drapeaux d'autres pays en grand, place Carnot, n'ont rien à y faire. Rien. Comme sur les marchés. C'est une question de respect des principes de laïcité et de nos valeurs. Qu'après, lesdits drapeaux soient dans la salle des fêtes, dans des lieux privés des mariés, c'est leur choix, et évidemment qu'on n'a rien à y redire. Sur l'espace public,

vous savez bien ce dont je veux parler, et d'ailleurs ça fait monter l'extrême droite (car je vais dire les choses) de permettre ça, de laisser ça. Nous rappelons juste le droit, la loi, et ne faites pas semblant de ne pas le savoir, nous sommes tous unis dans la République française par le drapeau français ; qu'on soit d'origine française ou pas, ce n'est pas le sujet. C'est le seul drapeau qui est présent dans la salle des mariages. Après, qu'il y ait des mariages syndicalistes, c'est autre chose...

Après, quand vous dites « interdire, interdire, interdire », c'est juste « respecter, respecter, respecter », et tout ira bien pour tout le monde.

Nous allons voter cette charte et ce règlement intérieur.

Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstentions : 5*

*Adopté à l'unanimité.*

## 2024-255

### Convention définissant les modalités et les responsabilités respectives de la commune de Nevers et de l'Agglomération pour la mise en œuvre du permis de louer sur la commune de Nevers

M. le Maire - Amandine Boujlilat va évoquer la délibération n°8 pour la convention définissant les modalités et les responsabilités respectives de la commune de Nevers et de l'Agglomération pour la mise en œuvre du permis de louer.

Mme Boujlilat - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir à tous.

La convention de l'OPAH-RU 2023-2028, prévoit, entre autres, l'instauration d'un dispositif de « permis de louer » sur certains secteurs du centre-ville de Nevers. Il vise à diagnostiquer et contrôler les logements qui seront mis en location sur les secteurs concernés.

Je rappelle les objectifs visés par ce dispositif « permis de louer ». Il s'agit d'améliorer l'attractivité du centre-ville par l'offre de logements sur son parc privé. Il s'agit de lutter contre le mal-logement, et il s'agit de lutter contre le phénomène de marchands de sommeil.

Nous avons délibéré en date du 25 juin 2024 pour que la Ville de Nevers se porte volontaire pour assurer la gestion opérationnelle de ce dispositif sur son territoire, puisque je rappelle que c'est bien l'Agglomération qui reste compétente en matière d'habitat, mais qui a la possibilité de déléguer aux communes qui le souhaitent la gestion opérationnelle du permis de louer.

Par voie de convention, la Ville de Nevers et la Communauté d'Agglomération de Nevers formalisent et définissent les modalités de mise en œuvre et les responsabilités respectives concernant le permis de louer.

Je rappelle que nous avons fait le choix de retenir deux procédures différentes : une d'autorisation sur un premier secteur, qui concerne la rue de la Barre et la rue Saint-Genest. Pour les secteurs qui sont soumis à ce régime, le propriétaire bailleur doit solliciter auprès de la commune une autorisation de louer avant toute mise en location. Je rappelle que ça ne concerne pas les biens qui sont déjà loués. Cette autorisation est délivrée après une visite du logement, et un diagnostic de décence réalisé par un agent dédié. La décision peut inclure des réserves ou un refus motivé, accompagnée de prescriptions de travaux, si c'est nécessaire, pour mettre le logement aux normes de décence.

Et puis il y a une seconde procédure, qui est la procédure de déclaration, qui interviendra sur la rue de Nièvre et la partie basse de la rue François Mitterrand. La déclaration doit être effectuée auprès de la Ville dans les 40 jours suivant la mise en location d'un logement. Cette procédure permet d'observer et de comprendre les dynamiques du secteur locatif concerné ainsi que repérer les cas qui pourraient être problématiques.

Le permis de louer concerne tous les logements qui, étant situés dans ces périmètres, sont mis en location à titre de résidence principale.

Les procédures de déclaration et d'autorisation de louer s'appliquent à chaque nouvelle mise en location.

La convention que nous vous proposons sera effective dès sa signature par les deux parties jusqu'à la fin de l'OPAH-RU, soit le 1<sup>er</sup> juillet 2028.

Les engagements de Nevers Agglomération sont les suivants :

L'Agglomération sera chargée :

- de piloter, d'animer et de coordonner l'ensemble du dispositif du permis de louer,
- d'analyser les données collectées sur les logements concernés et sur le parc privé potentiellement indigne,
- d'assurer la coordination avec les autres dispositifs et acteurs de la lutte contre le mal-logement,
- d'assurer l'évaluation du dispositif, notamment le suivi budgétaire, l'état d'avancement du dispositif et son impact sur l'amélioration de la qualité des logements dans les secteurs concernés,
- de concevoir et relayer les outils de communication.

En ce qui concerne les engagements de la Ville de Nevers, elle sera chargée, *via* sa chargée de mission « permis de louer », recrutée le 4 décembre, ayant une expérience dans l'immobilier et ayant rejoint les effectifs de la Ville :

- de mettre en œuvre le dispositif sur les périmètres définis en annexe de la convention,
- d'assurer la réception et le traitement administratif des déclarations et demandes d'autorisation de louer,
- d'organiser et de réaliser les visites des logements,
- de réaliser les diagnostics de décence des logements visités,
- de communiquer les décisions de réponse aux propriétaires par le biais de récépissés d'autorisation ou de refus, le cas échéant, si c'est nécessaire,
- d'informer les propriétaires, gestionnaires et locataires sur les modalités et les obligations liées au permis de louer.

Quant au suivi et à l'évaluation, nous allons mettre en place un comité de suivi, composé d'élus référents de l'Agglomération et de la Ville, ainsi que des agents de l'Agglomération et de la Ville, qui se réunira autant que de besoin, pour assurer le suivi, l'évaluation du dispositif et son amélioration continue.

Je précise également que nous ferons un bilan du dispositif après une année d'expérimentation fin 2025 ou début 2026, pour éventuellement nous conforter dans notre choix, et pour envisager, si le besoin s'en fait sentir, de l'étendre à d'autres secteurs ; ce que nous pourrions voir à l'issue de ce bilan.

M. le Maire -

Merci. Y a-t-il des questions ?

Nous votons sur ce texte que nous avons présenté également, à l'Agglomération, aux élus communautaires.

Monsieur Couturier, Monsieur Dechauffour, vous vouliez intervenir tous les deux ?

M. Couturier - Oui. Merci, Monsieur le Maire. C'était juste pour partager un témoignage en tant qu'élu d'astreinte pendant un été, où j'ai vécu une situation assez dommageable pour des locataires qui habitaient dans un logement sur l'un des secteurs qui est ciblé, et où le propriétaire a eu connaissance d'un incident qui mettait en péril la stabilité de l'immeuble. Un arrêté de péril a été pris, et, en échangeant avec la personne, j'ai effectivement découvert qu'elle avait une méconnaissance de ses droits et devoirs, en quelque sorte, pour assurer un logement digne et dans des conditions qui soient acceptables, avec cette situation qui a été pour ma part assez troublante, parce que c'était la première fois que je la vivais. Il y a des propriétaires qui ne connaissent apparemment pas la loi, et c'est triste que ces situations se produisent.

Je salue l'initiative qui a été prise sur le permis de louer, parce qu'effectivement ça fixe un cadre et un moyen de surveiller de plus près aussi ces comportements de propriétaires qui, pour certains encore, malheureusement, n'assument pas les responsabilités qu'ils doivent assumer pour louer leurs biens dans des conditions qui soient dignes, et de manière sécurisée. Merci pour le travail qui a été fait.

M. Dechauffour - Je voudrais compléter également, et bravo pour cette mise en place de ce dispositif. Pour compléter sur ce que vient de dire Bertrand Couturier, cela aurait évité à deux commerces d'être obligés d'être fermés. Nous les avons accompagnés comme nous avons pu, je crois très bien, mais faisons attention à ce que chaque propriétaire fasse en sorte que ses logements soient dignes et n'aient pas un impact négatif sur les activités des autres.

M. le Maire - Merci. Si tout le monde est intervenu, nous pouvons passer au vote.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

#### 2024-256

#### Rénovation du groupe scolaire Jules Ferry - Approbation de l'opération et ses modalités de financement

M. le Maire - Michel Suet va reprendre la parole pour aborder les modalités de financement du projet de rénovation du groupe scolaire Jules Ferry.

M. Suet - Oui, c'est une délibération qui passe en Conseil parce qu'en fait il y a une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Cette délibération a pour mérite de vous faire prendre connaissance du projet, qui avance et qui va démarrer bientôt.

L'opération de restructuration du groupe scolaire Jules Ferry vise à :

- L'adaptation des locaux aux nouveaux usages et à l'évolution des effectifs : réagencement intérieur du bâtiment de l'élémentaire, créations d'extensions pour avoir une surface permettant de grouper l'école maternelle dans le même bâtiment (les bâtiments de l'école maternelle actuelle sont voués à la destruction et rénovation de la cantine),
- La conservation de la végétation déjà présente sur site et l'adaptation des espaces extérieurs aux usages scolaires et aux fonctions techniques,
- La mise aux normes et l'amélioration de la résistance incendie du bâtiment,
- La mise aux normes d'accessibilité et l'adaptation du groupe scolaire aux usages inclusifs,

- La diminution de la consommation énergétique du bâtiment : rénovation énergétique d'ampleur pour l'école et la cantine, création d'extension à faibles consommations pour l'école.

La phase de diagnostics techniques et de maîtrise d'œuvre doivent se dérouler jusqu'en 2026 (lancement de la procédure de consultation au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025), puis suivront les travaux. Le coût global prévisionnel du projet est estimé à 8,3 M€. Le plan de financement prévoit de solliciter notamment l'État à travers le dispositif DSIL. Pour ce financement, 2 tranches fonctionnelles vont être présentées : l'une pour la partie études, diagnostics et maîtrise d'œuvre, pour laquelle la DSIL 2025 est sollicitée ; l'autre pour la partie travaux ultérieurement.

Plan de financement prévisionnel tranche 1 :

- Dépenses (HT) : 853 000 €
- . Diagnostics techniques et études préalables : 115 000 €
- . Etudes de programmation et de conception : 738 000 €.

- Modalités de financement :

- . Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2025 : 341 200 € (40 %)
- . Région Bourgogne Franche-Comté « effilogis » : 50 000 € (5,9 %)
- . Fonds propres Ville de Nevers : 461 800 € (54,1 %).

Nous vous proposons dans ce cadre :

- D'adopter les modalités de financement de la première tranche fonctionnelle du projet,
- D'autoriser le dépôt de dossiers de subvention auprès des financeurs,
- D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout acte à intervenir dans le cadre des recherches de financement de ce projet.

Le projet de délibération a reçu un avis favorable lors de la Commission 1.

M. le Maire -

Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault -

Merci. Je voudrais profiter de cette demande de DSIL pour parler de cette école. Effectivement, c'est une bonne nouvelle qu'elle soit refaite. De nombreux parents attendent cela depuis longtemps.

Dans la délibération, il est écrit que le manque d'attractivité de l'école se traduit aujourd'hui par des reports d'inscriptions des élèves dans les écoles de centre-ville. Je ne comprends pas trop cette phrase, puisque c'est la mairie qui inscrit les élèves. Pourquoi accepter qu'ils aillent dans le centre-ville s'ils dépendent de l'école Jules Ferry ? Pourriez-vous m'expliquer cette phrase ?

Ensuite, par rapport au projet, tout d'abord je suis un peu surpris ; je pensais que cette école ne pouvait même plus être rénovée vu l'état dans lequel elle est, alors qu'on pourrait parler plutôt de reconstruction. Tant mieux si des architectes arrivent à proposer une solution qui permette de reprendre un bâtiment qui n'a pas grand-chose à être repris malheureusement. Je ne vais quand même pas parler de l'établissement de type « Pailleron » qui avait brûlé il y a quelques décennies, et qui avait été un vrai drame pour la nation ; mais est-on sûr que la solution proposée ne va pas coûter plus cher que de refaire complètement cette école ?

Et puis, dernière chose, j'ai toujours un regret, en tant que directeur d'école maternelle, qu'on réunisse encore l'école maternelle et élémentaire, niant ainsi, pour moi, les particularités de l'école maternelle.

- M. le Maire - Chrystel Pitoun.
- Mme Pitoun - Vous vouliez savoir pourquoi il y avait moins d'élèves qui allaient dans cette école : il y a une fuite vers les écoles privées.
- Les architectes ont fait des études sur les bâtiments. Les élèves de maternelle vont rester pendant les travaux dans leur école maternelle. Les travaux vont être effectués dans l'école élémentaire. Ce sera les enfants de l'école élémentaire qui vont être relogés. Les bâtiments vont être désamiantés. Le désamiantage va commencer durant l'été 2026. Il n'y aura pas du tout d'enfants sur place. Cela a été calculé pour que le coût soit le moins cher possible, en fait. Et puis, la dernière question ?
- M. Derouault - Ce n'était pas une question ; c'était un regret qu'on réunisse la maternelle et l'élémentaire, car je pense que l'école maternelle est une école à part entière et qu'elle mérite sa propre école dans son propre lieu, avec ses propres spécificités. Les architectes vont peut-être proposer des solutions très innovantes et qui permettent de garder cette spécificité de la maternelle, mais ça me fait toujours un peu peur.
- Mme Pitoun - Ce sera sur des niveaux un peu différents. J'ai présenté le projet à la DASEN le 9 décembre, en présence de tous les inspecteurs, et il a été présenté le 16 décembre aussi au directeur d'école, et il avait été présenté par M. Sangaré en novembre dans les conseils d'école. Ce projet fait partie de nos engagements de mandat.
- M. le Maire - Je voulais ajouter quelques éléments complémentaires.
- Sur votre dernière remarque de savoir si les maternelles doivent être avec les élémentaires ou pas, je pense qu'il y a tous les cas de figure en France, et que ce n'est pas un critère d'efficacité de l'enseignement ou pas.
- Deuxièmement, autre exemple d'investissement que nous faisons ; qui aurait dû être fait il y a 30 ans. Vos collègues sont dans une école qui est plus que vétuste, et qui aurait mérité une rénovation il y a bien longtemps et avant que ce soit nous qui occupions ces fonctions. C'est ainsi, et ça vous montre quand même que nous prenons les choses en main et que nous agissons. C'était un engagement que nous avions ; c'était juste les financements que nous n'avions pas. J'étais au lancement du Fonds vert à Paris et au ministère de l'Environnement, qui a été fléché sur la partie Écoles et Éducation. C'est la raison pour laquelle nous avons positionné cette école immédiatement pour essayer d'obtenir des financements. Je rappelle que les écoles, dans l'absolu, n'ont aucune aide, surtout que nous ne sommes pas tout à fait en quartiers Politique de la Ville. Cela veut dire que nous savons, et j'y contribue, aller chercher les choses plutôt que d'attendre qu'elles n'arrivent jamais au fond de mon bureau, comme j'ai souvent tendance à le dire.
- Cela nous permet d'engager dès maintenant, alors que nous ne pensions pas pouvoir forcément le faire sous ce mandat à nouveau, la perspective d'une nouvelle école. Actuellement, c'est bien une école de type « Pailleron ». Elle n'est plus dans l'air du temps. On nous avait laissés entendre au départ que ce n'était pas « rénovable », mais, en fait, ça l'est. Au vu des prix des matériaux aujourd'hui, il nous serait impossible de la reconstruire intégralement, et encore moins de séparer deux écoles. On a un gymnase, en plus, qui est en bon état. On a aussi des travaux à faire à l'école Albert Camus ; on investit dans une maison qui s'est libérée pour faire un restaurant scolaire lié à la maternelle, parce que c'était vraiment une demande des enseignants.

Vous voyez que nous avons largement pris en main la rénovation des sites éducatifs, dont celui-ci. C'était un engagement de notre part supplémentaire, et nous allons le tenir.

Je vous demande d'approuver ces modalités de financement.

Y a-t-il des votes contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je vous remercie pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

- M. le Maire - Rose-Marie Gerbe.
- Mme Gerbe - C'était juste pour vous dire qu'en Commission nous avons demandé à ce que le projet nous soit présenté en Conseil municipal, et on nous a dit *oui*.
- M. le Maire - Le prochain. Là, c'était déjà pour qu'on puisse déposer les demandes en vue d'obtenir les financements de l'État. Mais, bien sûr ; c'est un projet auquel sont intéressés tous les Neversois et les élus, et il sera présenté. Pour l'instant, c'est un pré-projet. Les études vont déterminer le projet lui-même.

**2024-257**      **Adhésion à la centrale d'achat du numérique et des télécoms « CANUT »**  
***Adopté à l'unanimité***

**2024-258**      **Amicale du personnel de la Ville de Nevers - Attribution d'une subvention complémentaire**  
***Adopté à l'unanimité***

## **ATTRACTIVITE**

**2024-259**      **Dérogation à la règle du repos hebdomadaire - Autorisation d'ouvertures dominicales**

- M. le Maire - Jean-Luc Dechauffour va prendre la parole sur la dérogation à la règle du repos hebdomadaire pour les ouvertures dominicales.
- M. Dechauffour - Les dérogations au repos hebdomadaire du dimanche peuvent être accordées par le maire après avis du Conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 12 par an. Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5 par an, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.
- Pour l'année 2025, 9 dérogations liées à des événements festifs, touristiques et commerciaux, seront accordées, à savoir :
- 12 janvier, soldes d'hiver,
  - 2 février, grand déballage des commerçants sédentaires, à la demande des « Vitrites de Nevers »,
  - 29 juin, soldes d'été + braderie d'été,
  - 31 août, rentrée scolaire,
  - 30 novembre, fêtes de fin d'année,
  - 7 décembre, marché de Noël,

- 14 décembre, fêtes de fin d'année,
- 21 décembre, fêtes de fin d'année,
- 28 décembre, fêtes de fin d'année.

Le Président de Nevers Agglomération, les chambres consulaires et les commerçants, par l'intermédiaire de l'association « Les Vitrites de Nevers », ont été invités à se prononcer sur cette proposition par un courrier du 28 août 2024.

La liste précitée n'a donné lieu à aucune remarque de leur part. Les acteurs consultés ont donné un avis favorable à cette proposition, à l'exception des « Vitrites de Nevers » qui n'ont pas répondu.

Les organisations syndicales d'employés (MEDEF Nièvre, CFE-CGC, CGPME, CGT, UD CFTC, CFDT, FO) ont été sollicitées par le même courrier.

La CGT a rendu un avis défavorable pour l'ensemble des demandes de dérogations à l'ouverture dominicale des commerces de détail. La CFE-CGC 58 a répondu favorablement.

Les enseignes interrogées s'engagent par écrit à prendre les mesures compensatoires suivantes, conformément aux obligations prescrites par le Code du travail :

- un travail dominical sur la base du volontariat,
- une majoration de salaire pouvant aller jusqu'à 100 %,
- un repos compensateur pris dans la quinzaine suivant ou précédent ledit dimanche.

Concernant le secteur automobile, les dates sont définies au niveau national : 19/01/2025, 16/03/2025, 15/06/2025, 15/09/2025 et 12/10/2025.

Il est proposé au Conseil municipal de donner un avis à l'ouverture dominicale des commerces situés sur la ville de Nevers pour l'année 2025.

M. le Maire -

Y a-t-il des questions ?

Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe -

Trois remarques.

La première porte sur le nombre de dérogations. Il y en avait 8 en 2024. Il y en a une de plus en 2025. La date du 30 novembre notamment ne nous paraît pas forcément pertinente, dans le sens où début décembre sont prévus le marché de Noël et le lancement des illuminations. Vous dites que c'est le lancement des fêtes de fin d'année, et paradoxalement on ouvre le dimanche d'avant pour les fêtes de fin d'année.

Sur le fond, nous sommes toujours contre cette dérogation à la règle du repos hebdomadaire. Essentiellement parce que le dimanche pour nous est un jour important, où l'on peut se retrouver, même si on a des artisans et des commerçants dans nos familles.

Le deuxième argument est au niveau de l'économie. Vous allez me répondre que ça permet de défendre le commerce du centre-ville. Mais on sait très bien qu'il y a malheureusement d'autres commerces qui en profitent : les supermarchés et les grandes enseignes, qui en profitent peut-être bien plus que les commerces du centre-ville. Nous sommes bien sûr pour soutenir les commerçants indépendants, les commerces qui font vivre notre ville, et aussi pour soutenir le pouvoir d'achat de nos concitoyens. En centre-ville, il y a quand même quelques indépendants. En effet, les salariés, sur la base du volontariat, ont le droit de travailler cette journée-là, et ont des compensations. Mais, quand on est patron de sa propre boutique, on n'a pas ces compensations-là, et, de ce fait, on va donc devoir travailler sept jours sur sept.

C'est pour ces raisons (que je développe un peu moins que les années précédentes, pour ne pas alourdir la séance) que nous voterons contre.

- M. le Maire - Je rappelle que c'est une dérogation optionnelle ; cela n'oblige personne à ouvrir. C'est une faculté que nous ouvrons.
- Je n'ai pas bien compris sur les illuminations, parce que, si nous maintenons le rythme, ce serait dans le week-end de lancement des illuminations.
- Mme Gerbe - Il me semblait que c'était le même week-end que le marché de Noël, mais je me suis peut-être trompée.
- M. Dechauffour - Le 9<sup>ème</sup> dimanche est à la demande des « Vitrites de Nevers » qui veulent tester et tenter un déballage d'hiver. Mais autrement, les 8 autres sont conformes à ce que nous proposons chaque année.
- M. le Maire - Bien. François Diot.
- M. Diot - Il y a au moins une chose sur laquelle on progresse, Monsieur le Maire, c'est que, pour la première fois depuis X années, vous avez fait délibérer le Conseil d'Agglomération sur le sujet au préalable, ce qui est prévu par la loi, mais ça fait des années et des années que vous considérez que le simple avis favorable du président de l'Agglomération, c'est-à-dire vous, suffit. Cette fois-ci, samedi, il y a eu une délibération du Conseil d'Agglomération, et on a ainsi remis les choses dans l'ordre. C'est bien.
- En revanche, il y a quelque chose sur laquelle vous ne progressez pas, et ça fait 10 ans. Avant, c'était M. Maillard qui disait que le MEDEF était une organisation syndicale d'employés et que la CGT était une organisation patronale. Là, si on lit le texte du rapport, vous mettez que le MEDEF est une organisation syndicale d'employés. Vous l'avez même lue, Monsieur Dechauffour. Je n'ai jamais réussi à faire comprendre à M. Maillard la différence entre le MEDEF et la CGT, c'est incroyable ! Monsieur Dechauffour, vous allez peut-être arriver à comprendre la différence. Vous me promettez ? L'an prochain, on n'aura pas le problème ? D'accord.
- M. le Maire - Enfin, moi, je le sais, Monsieur Diot ; je vous rassure. J'ai appris ça tout petit. Par contre, ce n'est pas que j'applique *enfin* la loi ; c'est que j'applique désormais la nouvelle loi. Il n'y avait pas de délibération prévue ; le Conseil c'était facultatif. C'est nouveau.
- M. Diot - Il doit y avoir un avis de l'organe délibérant de Nevers Agglomération. Mais ça fait des années que vous nous dites que vous avez consulté l'organe délibérant de Nevers Agglomération et que c'était vous. Vous êtes un organe délibérant à vous tout seul. On le sait. Mais cette fois-ci vous avez élargi au Conseil communautaire ; c'est bien.
- M. le Maire - Je suis un légaliste ; donc j'applique la loi. Or, la loi a changé. Le vote n'était pas obligatoire en Conseil communautaire ; il l'est désormais. Ce n'est pas que ça nous a pris d'un coup, c'est qu'on applique le changement de texte. Aujourd'hui le Président de l'Agglomération n'a plus le choix ; avant, c'était facultatif.
- M. Diot - En fait, vous me décevez...

- M. le Maire - Pourquoi ?
- M. Diot - En fait, c'est parce que vous êtes obligé que vous l'avez fait. C'est dommage.
- M. le Maire - Je suis un organe délibérant par moi-même ! Vous savez très bien qu'en plus je partage un maximum de choses. Mais, blague à part, je vous déçois depuis 10 ans, de toute façon ; ce n'est pas nouveau. Et je n'ai pas de risques à prendre. Chacun connaît ses arguments. Je ne suis pas un pro-ouverture le dimanche non plus, mais force est de constater aujourd'hui que c'est l'utilisateur qui fait le commerce, et qu'aujourd'hui il y a une pratique qui est nécessaire de permettre ces ouvertures. Sinon, celui qui gagne, c'est internet. Et qui gagne en ce moment, et qui continue de gagner. C'est internet. Cela nous permet de le dire gentiment à nos concitoyens : ne nous demandez pas une zone commerçante dynamique, qu'elle soit en cœur de ville ou ailleurs, si vous consommez en majorité sur internet. Cela ne pourra pas évoluer dans le bon sens à l'avenir. Je le dis gentiment, et à l'heure où chacun commande au Père Noël, il faut que le Père Noël s'oriente vers nos commerces de proximité. C'est ce qui garantira la pérennité de ce type de commerce ou pas.
- Y a-t-il des voix contre ? 5 voix contre. Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté à la majorité.
- Oppositions : 5*  
*Abstention : 0*  
***Adopté à la majorité.***

## RELATION CITOYENNE

**2024-260**

**Convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) par Nièvre Habitat dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville de Nevers**

- M. le Maire - Je vais repasser la parole à Amandine Boujlilat qui va évoquer la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties par Nièvre Habitat dans les quartiers prioritaires.
- Mme Boujlilat - Merci. Le 10 juin dernier, nous votons en Conseil municipal les termes du nouveau contrat de ville 2025-2030 que nous appelons désormais « Engagements Quartiers 2030 ».
- Il renouvelle pour une période de 6 ans les outils d'intervention de la politique de la ville avec une volonté de construire une vision stratégique tournée davantage sur les problématiques du quotidien exprimées par les habitants lors des temps de concertation qui ont été menés.
- Je rappelle rapidement les cinq priorités du contrat de ville :
- Améliorer le cadre de vie,
  - Accompagner les personnes en situation de fragilité,
  - Favoriser l'accès à l'emploi,
  - Favoriser la réussite éducative,
  - Améliorer la sécurité, prévenir la délinquance.
- En tant que bailleur social et propriétaire de logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville, Nièvre Habitat, en tant que signataire du Contrat de Ville 2025-2030 peut bénéficier d'un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les conditions d'utilisation de cet abattement sont définies dans une convention entre l'État, la Communauté d'Agglomération de Nevers, de la Ville de Nevers, et le bailleur, sous la forme d'un programme d'actions et où chaque signataire s'engage à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la convention.

Le programme d'actions proposé par Nièvre Habitat doit permettre d'atteindre un même niveau de qualité de service dans les QPV que dans l'ensemble du parc, en améliorant les conditions de vie des habitants.

La convention est conclue pour la période 2025-2030 et annexée au Contrat de Ville. Elle fera l'objet d'un bilan annuel, qui sera présenté aux instances de pilotage du contrat de ville.

Elle porte sur 8 thématiques :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité.
- Formation spécifique et soutien au personnel de proximité.

Sur ces deux items-là, il y a un travail intéressant qui est mené par le bailleur, pour lequel nous sommes plutôt satisfaits de notre côté, puisque les échanges sont assez fluides et la présence bien assurée dans les QPV par les personnels de proximité de Nièvre Habitat.

- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets et encombrants/épaves.

Ces deux points restent un sujet, dans les QPV. Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faudra certainement déployer des actions spécifiques, et puis sans doute travailler une convention tripartite Nièvre Habitat, Agglomération, Ville de Nevers, pour venir à bout des encombrants, qui sont très souvent déposés à des endroits bien identifiés et qui n'ont rien à y faire, et très souvent, d'ailleurs, près de colonnes enterrées. Il y a donc de vraies actions à mettre en place sur ce sujet-là.

- Tranquillité résidentielle. C'est aussi une volonté partagée avec le bailleur de mieux équiper, mais cela va demander de l'investissement, et un travail, de la part de Nièvre Habitat, qu'on évaluera aussi dans le temps, puisque ce sont certainement des investissements qu'il faudra phaser de leur côté pour mieux équiper les halls d'immeubles notamment en termes de vidéo en l'occurrence.
- Concertation/sensibilisation des locataires.
- Animation, lien social, vivre ensemble.

Sur ces deux points, Nièvre Habitat est véritablement un partenaire très stratégique pour les quartiers Politique de la Ville, et où nous avons vraiment un partenariat intéressant et que nous souhaitons poursuivre.

- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service. Sur ce point également, le constat est satisfaisant.

M. le Maire -

Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Je pense qu'il était utile de faire ce rappel, parce que tout le monde n'était pas forcément au courant de ce dispositif. Cela nous permet d'avancer aussi dans le dialogue avec Nièvre Habitat sur le croisement de nos actions.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions. Unanimité. Je vous remercie.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

**2024-261**

**Attribution de subventions aux associations année 2025**

M. le Maire -

Nous allons passer à la partie sur l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025. Évidemment, cela a été pré-abordé dans le cadre de la présentation du vote du budget.

Je voulais peut-être faire assez simple, si vous en êtes d'accord, ce soir ; d'autant plus qu'on est sur un régime de stabilité, comme nous nous y étions engagés, de maintien malgré le contexte budgétaire, de notre soutien au milieu associatif, dans l'ensemble des domaines pour lesquels nous sommes sollicités. Cela concerne l'encouragement de l'accès à la culture pour tous, le renforcement et le rayonnement de notre ville, favoriser une offre culturelle. Je rappelle aussi qu'on a développé, lors du précédent mandat, et les choses sont bien comprises aujourd'hui, une équité par rapport aux demandes, et sur la base de critères, et la prise en compte de l'intérêt pour les Neversois et pour le rayonnement de notre ville. Nous avons aussi évidemment une politique du sport et du bien-être, et un certain nombre d'autres domaines, comme la lutte contre l'isolement, l'action en faveur de l'insertion sociale et économique, le vivre ensemble, l'accès aux loisirs aussi, lutter contre les discriminations, favoriser l'accès au plus grand nombre dans tous les domaines, les partenariats, la protection de l'environnement et devoir de mémoire...

Vous avez tous reçu le détail des subventions. Je ne vous proposerais pas que j'en fasse une lecture exhaustive, mais je préfère laisser la place aux questions ou à la discussion, en associant aux réponses les élus qui sont principalement concernés, que ce soit Amandine Boujlilat, Yannick Chartier, Françoise Hervet, Jean-Luc Dechauffour et Claude Loron pour la partie plus événementielle que nous appellerons tout à l'heure. Nous avons distingué les subventions classiques de fonctionnement. Si vous êtes d'accord de procéder ainsi, je vous laisse la parole, et ce sera plus simple que chacun présente les subventions dans son domaine de délégation. Si les élus de la majorité en sont d'accord aussi, nous pourrions faire ainsi.

M. Diot -

Ce sont deux ou trois remarques que nous allons faire.

Effectivement, comme vous l'avez dit, il n'y a pas de changements majeurs par rapport au tableau qui nous a été présenté l'an dernier ; par contre, il manque une subvention, c'est la subvention à l'amicale du personnel de la Ville. Vous l'avez votée à 30 000 € l'an dernier ; j'imagine qu'elle est reconduite, mais je ne sais pas pourquoi elle n'apparaît pas dans ce tableau.

Par ailleurs, dans le budget que vous avez fait voter tout à l'heure, l'enveloppe globale qui est allouée aux associations est inscrite au chapitre 65, article 65 748. Or, dans le budget que nous avons voté tout à l'heure, vous avez inscrit pour 2025 un total de 980 000 €, alors qu'en 2024, on était à 1 092 000 €, soit une baisse de plus de 100 000 €. Cela correspond-il à une nouvelle baisse de l'enveloppe globale allouée aux associations ? Ou bien y a-t-il là un jeu d'écritures, et le périmètre de l'article 65748 a-t-il changé ? Quoi qu'il en soit, ce chapitre est en baisse significative quand même depuis plusieurs années. On était à 1,4 M€ en 2021, et on est aujourd'hui à 980 000 €, soit une baisse de 30 %. Je demande donc une explication sur cette nouvelle baisse.

Enfin, nous avons, et vous aussi sans doute, un certain nombre de retours d'associations qui découvrent que les salles municipales sont dorénavant payantes.

J'ai sous les yeux le devis qui a été envoyé par les services à une association qui voulait simplement organiser ses vœux à la salle des Eduens au mois de janvier ; c'est 73,60 €. Ce n'est pas prohibitif, mais je pense que, pour un certain nombre d'associations, c'est dissuasif, et ce n'est donc pas un signe de soutien au monde associatif que de faire payer même quelques dizaines d'euros pour organiser des vœux, pour organiser une réunion, une assemblée générale, etc. Alors que les bénévoles sont très précieux, et j'ose même dire « rentables » pour la ville, puisque c'est du travail pour le bien commun, qui est gratuit, volontaire, etc. Je pense donc qu'on n'a pas besoin de donner des signes comme ceux-là. Et, en plus, je serais curieux de savoir ce qu'au global on récupère en prenant 73,60 € par ci, 73,60 € par là. Au regard des 63 M€ du budget de fonctionnement de la Ville, cela doit être *epsilon*, alors que, symboliquement, je pense que c'est assez négatif. C'est bien beau de dire qu'il y a une volonté de maintien des subventions aux associations, mais, si on leur fait payer les salles...

- M. le Maire - Je confirme que l'enveloppe globale n'a pas changé. Je vais laisser Michel Suet vous apporter des précisions sur le découpage. J'aborderai tout à l'heure en délibération n°23 les subventions pour les manifestations sportives et culturelles, qui ne sont pas les associations, car c'est scindé, ainsi que les œuvres sociales.
- M. Suet - Pour expliquer la baisse au niveau du retraitement, il y a Interstice qui n'existe plus. Nous attribuons 50 000 €, ce que nous ne donnons plus maintenant. Pour l'escrime, il y a un retraitement avec l'Agglomération ; cela représentait 64 000 €. Si on additionne les deux, cela fait 114 000 €. D'où la baisse que vous constatez.
- M. Diot - L'escrime est financée par l'Agglomération dorénavant ?
- M. Suet - Non, il y avait deux parts, rappelez-vous. Je laisse la parole à Yannick Chartier.
- M. Chartier - Bonsoir. Avant, l'Agglomération nous donnait de l'argent, que nous reversions ensuite directement au club d'escrime. Nous servions, en fait, de boîte aux lettres, et nous avons voulu changer la méthode, de façon à ce qu'elle soit plus transparente.
- M. le Maire - Cela remonte à Confluences. La situation n'avait pas été gérée, et c'était une structure gérée par Confluences. C'était très compliqué de régler ça entre la Ville et l'Agglomération, et nous avons trouvé la solution.
- Michel Suet.
- M. Suet - Pour les subventions CNAS et Amicale, là encore cela ne passe plus dans la liste des associations ; ces points sont rattachés au chapitre 012, avec un montant de 170 000 € inscrits, soit 140 000 € pour le CNAS et 30 000 € pour l'Amicale. Ce n'est plus mis dans les associations, mais dans le thème des œuvres sociales, et situé dans le chapitre 012.
- M. le Maire - Je ne vais pas revenir sur nos discussions anciennes, où vous disiez qu'on tuait le secteur associatif ; on voit qu'il est encore bien là, qu'il est vital, et que nous travaillons en confiance. Je ne vais pas polémiquer outre mesure là-dessus par rapport à ce que vous disiez. Là, on n'a pas les 600 associations de Nevers, parce qu'il y en a qui ne demandent pas de subventions. Je l'ai dit, j'ai été responsable associatif parfois de structures qui ne demandaient pas de fonds publics, et qui s'assument. Le bénévolat n'est pas l'amateurisme ; c'est aussi une capacité, et en tout cas de compétences. Evidemment que nous avons beaucoup de respect pour les bénévoles qui décident de

s'investir, dans des structures qui demandent des fonds publics ou pas, mais ce n'est pas les mépriser que de les responsabiliser.

Quand la Ville s'est trouvée dans une situation difficile financièrement notamment en début de mandat, par rapport à la Covid, par rapport à tout un tas de raisons, nous avons effectivement assumé cette baisse, que nous avons expliquée, et qui, d'ailleurs, ne concernait pas tout le monde, mais en tout cas cette baisse du budget global. Nous nous sommes engagés, parce que nous avons de la lisibilité sur notre budget jusqu'à la fin du mandat, à ne plus toucher au budget global associatif, mais cela ne veut pas dire que tout le monde aura la même chose, en fonction des structures qui font des événements et qui ont besoin d'un budget soutenu une année, et puis un peu moins soutenu l'année prochaine, et c'est ça qui permet de répartir parfois différemment.

Nous avons voté, et cela a été acté, qu'une AG était « offerte », mais tout a un coût, et la gratuité, cela n'existe pas. Il y a 10 ans, c'est la Ville qui faisait le ménage, c'est la Ville qui payait tout. A ce moment-là, il n'y a plus besoin d'associations, on intègre des services, on va mutualiser, et puis on va se débrouiller nous-mêmes ; ce n'est pas l'idée.

Je pense que les associations sont toujours là, aucune n'a déposé le bilan à cause de nous, et aucune n'a disparu à cause de nous. C'est juste des règles qui ont évolué par rapport aux contraintes des collectivités, qui ne sont pas un trou sans fond. Je le dis, parce que je le sais, la Ville a parfois été un combleur de trous financiers. Mais j'ai dit qu'on arrêta ça. Tout le monde s'en porte aussi bien, et cela permet aussi de soutenir des structures qui ne l'étaient pas.

Au-delà de ces éléments, nous faisons encore plus pour les associations, par des moyens humains, par des moyens matériels, qui ne figurent pas sur ces lignes-là, par la fourniture de véhicules gratuitement offerts par la Ville, plutôt que de payer des coûts de location qui coûteraient très cher à ces structures associatives, et que même une aide financière ne compenserait pas. C'est donc une autre façon de travailler avec le secteur associatif, que nous avons fait évoluer.

Sophian Saouli.

M. Saouli -

Je voulais rebondir par rapport à votre étonnement. Je suis allé récemment à une assemblée générale d'un club sportif, dont je ne citerais pas le nom, et on m'a fait cette réflexion sur la location de salles, et j'ai répondu dans les termes que Monsieur le Maire vient d'exprimer. Cette association était en excédent de 30 000 €, et, le jour où je suis venu, on offrait le pot à des dizaines de personnes, voire même 100 personnes. Les associations parfois se plaignent de certaines choses, mais elles ont aussi des fonds. Je rejoins aussi Monsieur le Maire, c'est aussi à elles d'aller chercher des sponsors, des partenaires, et bien sûr que, si nous pouvons faire le maximum pour les aider, nous le ferons. Mais nous voulons aussi de la transparence sur leurs comptes ; c'est tout à fait normal.

M. le Maire -

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Jean-Luc Dechauffour.

M. Dechauffour -

« Les Vitrines de Nevers » vont bénéficier de 10 000 € de subvention pour 2025, avec 4 beaux projets qui vont permettre d'animer la ville sur les samedis.

M. le Maire -

Anne Wozniak et Françoise Hervet.

- Mme Wozniak - Je voulais ajouter, par rapport au budget consacré aux associations sur le sujet de l'environnement (qui peut paraître un peu maigre au regard des autres), qu'il est aussi intéressant de valoriser le travail des associations en les associant aux projets par des conventionnements notamment, ce qui est le cas pour les associations environnementales, qui participent avec nous au portage de projets. Je pense à l'éducation autour de l'environnement. C'est aussi une manière de travailler qui est fort intéressante.
- Mme Hervet - Pour rebondir sur ce qu'Anne est en train de dire, je voulais vous indiquer que nous avons emmené des acteurs culturels à Bourges, des associations, dans le cadre de « Bourges, capitale européenne ». Nous avons emmené « Les Z'Accros », « Ravivius Textor », « Tomolo Presses », « Terrains Communs », pour justement qu'ils aient des projets en même temps que nous.
- Le 4 octobre, j'ai reçu toutes les associations culturelles au palais ducal, pour qu'il y ait un vrai échange et dialogue, et je reçois toutes les associations qui veulent bien venir me parler, notamment quand nous discutons des budgets, que nous étudions leurs bilans, et qu'on voit avec elles comment faire pour travailler au mieux.
- M. le Maire - Bertrand Couturier.
- M. Couturier - Succinctement, je voudrais aussi valoriser le temps agent qui est mis à disposition auprès de certaines associations, dont une à la création de laquelle nous avons contribué : le pôle territorial de coopération économique ECRIN Nevers Val de Loire. Si la Ville de Nevers ne s'était pas engagée dans ce projet, l'association n'aurait pas vu le jour, elle n'aurait pas eu les 100 000 € de l'État pour faciliter l'émergence d'une filière économique sur le domaine de l'économie circulaire, une filière d'avenir où il y aura de la création d'emplois. Isabelle Perasso, que je remercie, consacre une part de son temps assez significative pour accompagner, fédérer. Nous avons fait cette semaine avec cette association un recrutement, avec la dotation de l'État, qui nous permettra d'appuyer sur le volet économie sociale et solidaire de manière très significative des acteurs économiques, des acteurs associatifs. On ne voit pas cela dans les lignes financières des subventions, parce que ce n'est pas forcément traduit de manière développée en valorisant notamment le temps agent. Je voulais donc souligner ce point.
- M. le Maire - Merci de ces précisions. Cela fait partie des moyens humains. Merci de les avoir précisés.
- Yannick Chartier.
- M. Chartier - Je voulais rajouter un point au niveau du sport et du bien-être, et j'associe Sophian Saouli et également Guillaume LARGERON, qui nous accompagnent également sur cette politique du sport aujourd'hui. C'est tout un travail, au-delà des subventions, au-delà des manifestations sportives. Le service des sports travaille au quotidien sur des arbitrages de salles, des arbitrages de terrains, des arbitrages en fonction des intempéries. On doit changer très régulièrement nos plaquettes, nos maquettes pour les différents clubs, les différentes disciplines, et tout le long de l'année c'est toujours très acrobatique de trouver des solutions pour tous ces clubs. Il y a de petites tensions parfois, et il faut rassurer. On peut avoir des catastrophes également avec l'eau, notamment. Mais on arrive toujours à s'en sortir, et à garder un bon climat de confiance avec nos associations sportives.
- M. le Maire - Après ces interventions, je vous propose de voter.

- Mme Gerbe - Juste pour préciser que, comme je vote pour Mme Dupart-Muzerelle, elle ne prendra pas part au vote pour une association. Elle est trésorière de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts. Elle ne voulait pas prendre au vote pour cette association.
- M. le Maire - A ce moment-là, si vous êtes d'accord, nous allons la dissocier de cette ligne budgétaire pour cette association, pour éviter le conflit d'intérêts. Si je comprends bien, elle vote pour le reste ?
- François Diot.
- M. Diot - Excusez-moi, mais Rose-Marie me fait penser que Sandra Pardal s'interrogeait, et je relaie son interrogation, sur la différence de traitement et notamment de subventions entre les deux clubs de football. Pourquoi y a-t-il une telle différence de subvention entre les deux clubs de football ?
- M. le Maire - Qui est moindre maintenant.
- Yannick Chartier.
- M. Chartier - Il y a 3 clubs de football. Il y a des différences de niveaux, avec des équipes en Régional 2. Le FC Nevers a 2 équipes en Régional 2 notamment, le FC Banlay a une équipe en Régional 2. Il y a des niveaux différents. Il y a des histoires également différentes, il y a une temporalité, il y a des usages. Cette année, nous avons fortement augmenté la subvention du FC Banlay ; on est monté à 10 000 €, je crois, en termes de subvention. Il y a quelques années, ils ne recevaient rien, et nous montons aujourd'hui. Nous avons besoin de confiance également. Nous montons en confiance également avec ce club. C'est également la mise à disposition d'algecos sur la Baratte ; c'est aussi un coût important pour la municipalité, on ne le voit pas dans les subventions, mais nous accompagnons ce club également, qui monte, qui se développe, que nous observons.
- Il ne faut pas regarder de manière uniquement comptable les choses, il y a également la vie des clubs, d'où ils viennent, où ils vont et comment ils progressent. Mais, en tout cas, nous accompagnons ce club, et nous avons augmenté fois 3 sa subvention cette année. Maintenant, il faut aussi que les clubs progressent et se construisent au fur et à mesure des années. Ils ont besoin de se développer dans le temps. Ils peuvent aussi chercher des sponsors, et c'est important, pour nous, de voir comment les clubs sont capables d'aller chercher des contributions extérieures pour se développer. Mais nous sommes extrêmement attentifs à la situation du FC Banlay, car il a bien progressé, et, dans ce cadre-là, il lui est attribué 10 000 € de subvention cette année. Ce n'était pas le cas il y a quelques années. Plus des infrastructures au niveau de la Baratte.
- M. le Maire - Sophian Saouli.
- M. Saouli - On peut aussi regarder les choses différemment, avec un autre angle de vue. Le FC Nevers avait 70 000 € il y a trois ans ; aujourd'hui, ils sont à 54 000 €, je crois. Il y a trois ans, le FC Banlay était à 500 €, et aujourd'hui il est à 10 000 €. Il faut aussi regarder le sujet sous cet angle de vue. Je rejoins aussi M. Chartier, il y a beaucoup de choses en place pour les clubs de foot, et nous en avons trois aujourd'hui. C'est beaucoup de pratiquants, c'est 600 licenciés à Nevers. On demande aussi un effort aux clubs de foot pour essayer de fédérer, de trouver aussi des solutions, parce que diviser ne fait pas mieux régner. Je pense que c'est aussi aux présidents de se mettre d'accord, et d'avoir un projet commun pour Nevers en tout cas. Je tenais aussi à

féliciter le FC Nevers, le RC Nevers-Challuy-Sermoise, ou le FC Nevers Banlay pour la pratique qu'ils proposent sur le territoire, et pour leurs projets de qualité.

M. le Maire -

Merci.

Guillaume LARGERON.

M. LARGERON -

Merci, Monsieur le Maire.

Juste pour ajouter qu'un des deux clubs dispose de la seule équipe féminine qui peut aligner à 11 joueurs. Et il y a aussi la part salariale qui rentre en ligne de compte dans les calculs. Ce sont d'autres critères, mais qui permettent également de venir pondérer le versement desdites subventions.

M. le Maire -

C'est tout à fait exact. Sophian Saouli peut le confirmer, il y a un traitement différent entre les structures qui ont des salariés et les autres.

M. Saouli -

Il faut aussi regarder s'il y a des éducateurs diplômés, pour chaque club, les arbitres... Ce sont des données techniques qu'il faut connaître. Cela a un coût, aussi.

M. le Maire -

Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs, pour ces précisions globales.

Pas d'autres questions ? Ou réponses ?

Je vous propose de voter.

Qui vote contre ? Sachant que ne prend pas part au vote Mme Dupart-Muzerelle sur la subvention pour la Société nivernaise des lettres, sciences et arts de Nevers.

Qui s'abstient ?

Merci pour cette unanimité en soutien à nos structures associatives, et nous saluons tout ce qu'elles peuvent porter, dans l'intérêt de nos habitants.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.*** Mme Dupart-Muzerelle ne prenant pas part au vote sur la proposition d'attribution de subvention à la Société nivernaise des lettres, sciences et arts de Nevers.

## URBANISME

2024-262

Régularisation foncière entre la Ville de Nevers et la Région Bourgogne Franche-Comté

*Adopté à l'unanimité.*

2024-263

Approbation de l'avenant de l'avenant n°17 au traité de concession de l'opération de restructuration du centre d'activités des Courlis et la requalification de ses abords

M. le Maire -

Anne Wozniak va aborder la délibération n°16 sur l'avenant n°17 au traité de concession pour la restructuration du centre d'activités des Courlis et la requalification de ses abords.

Mme Wozniak -

Bonsoir à tous. Merci, Monsieur le Maire.

Quelques rappels en préambule de cette délibération.

Il faut rappeler que l'objectif du grand projet initialement était de redorer l'attractivité commerciale du quartier Courlis-Baratte, et de requalifier l'espace public, la place des Grands Courlis, de ce cœur de quartier.

La restructuration du centre commercial a été achevée en 2017, et les travaux de la place des Grands Courlis ont été livrés et inaugurés en 2022. C'est un paysage qui évolue plutôt bien.

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre la redynamisation du quartier des Courlis, et en particulier de son centre commercial,

Considérant l'inefficacité des actions menées par l'ANCT (ex-EPARECA) en tant que propriétaire du centre commercial (bien cadastré CT N°0252 et CT N° 0213) de par leur éloignement géographique du territoire,

Le projet d'avenant n°17 au traité de concession a pour objet :

- D'intégrer à cette opération d'aménagement une « sous-opération » consistant au rachat du bien à l'ANCT, et sa commercialisation locative préalable à une revente à la Foncière « Coeur de Nièvre » ;
- De modifier le bilan en conséquence, sans apport supplémentaire de la part du concédant ;
- De prolonger la durée de la concession de 5 années pour permettre la commercialisation des cellules commerciales restées vides.

Je vous propose :

- D'approuver les termes de l'avenant n°17 au traité de concession de l'opération de restructuration du centre d'activités des Courlis et la requalification de ses abords,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant annexé.

Il s'agit d'une nouvelle étape dans la redynamisation commerciale de ce quartier. Nous souhaitons ardemment que ce changement de porteur puisse rapidement proposer une occupation des cellules commerciales, afin de développer une offre de proximité qui est très attendue par les habitants et qui va largement contribuer à améliorer leur quotidien.

M. le Maire -

Merci.

Y a-t-il des questions ?

Dans ces conditions, nous continuons d'avancer sur la requalification et la rénovation des Courlis.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité. Merci.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

- M. le Maire - Chrystel Pitoun va présenter la délibération n°17, sur la restructuration-extension de l'école Georges Guynemer, avec l'approbation du programme de l'opération et le lancement du concours de maîtrise d'œuvre.
- Mme Pitoun - Inscrite dans le périmètre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) du quartier du Banlay, l'opération de l'école augmentée du Banlay consiste au regroupement des écoles Blaise Pascal et Georges Guynemer *via* la restructuration-extension de l'école Guynemer dont la capacité sera augmentée à 24 classes.
- Les groupes scolaires Blaise Pascal et Georges Guynemer, situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville de Nevers (QPV), sont classés REP (Réseaux d'Education Prioritaire) et font partie du dispositif national/label « Cités éducatives ».
- L'école Georges Guynemer est située 16 Rue des Tailles, 58000 Nevers, parcelles cadastrales AH363 et AH4. Ce nouveau groupe scolaire maintiendra les spécificités des 2 écoles actuelles :
1. Être une « école d'application » c'est-à-dire composée d'enseignants titulaires qui participent à la formation des professeurs des écoles et accueillent des stagiaires.
  2. Accueillir des unités d'enseignements spécialisées, et 2 classes CHAM (classe à horaires aménagés pour la musique).
- Au global, il s'agira de prévoir 20 classes + 4 classes spécialisées, soit une jauge maximale de 447 élèves, répartis comme suit :
- 7 classes maternelles,
  - 1 classe interchangeable maternelle / élémentaire,
  - 12 classes élémentaires,
  - 2 classes du dispositif CHAM (classe à horaires aménagés à dominante musicale),
  - 1 classe d'enseignement spécialisé de l'IME,
  - 1 classe d'enseignement spécialisé pour des troubles autistiques.
- Outre cela, il est envisagé de créer un espace passerelle (lieu intermédiaire entre la famille et l'école) pour l'intégration progressive des enfants dès 2 ans dont les familles ne fréquentent pas les accueils collectifs. Cet espace pourra accueillir 12 à 15 enfants de 18-20 mois à 3 ans, résidant sur le secteur scolaire de l'école Georges Guynemer.
- En termes de surfaces, les principes du projet sont les suivants :
- Une construction ou extension neuve d'environ 1 000 m<sup>2</sup>,
  - La rénovation des bâtiments de l'école actuelle d'environ 2 900 m<sup>2</sup> au total,
  - Le réaménagement des espaces extérieurs d'environ 4 100 m<sup>2</sup>.
- Ce projet répondra à 3 enjeux :
- Être intégré dans une démarche de développement durable et inscrit dans la démarche écoquartier,
  - Améliorer les conditions d'accueil et d'apprentissage,
  - Créer un projet ambitieux et attractif.
- Le projet d'école augmentée s'appuiera sur un bâtiment existant de 2 900 m<sup>2</sup> de surface de plancher qui sera entièrement réhabilité dans le respect des normes actuelles avec un accent prononcé sur les questions thermiques et acoustiques.
- L'extension du bâtiment sera une création d'aspect architectural s'intégrant au mieux dans l'espace environnant, présentant une architecture simple, fonctionnelle et économique.

Les contraintes du règlement d'urbanisme de la ville de Nevers devront être respectées pour permettre l'intégration du projet dans l'environnement du quartier. Le site est inclus dans la zone de servitude des monuments historiques (périmètre protégé des abords de l'église Sainte Bernadette du Banlay).

Tout projet de construction dans cette zone est donc soumis à l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'enfant sera au cœur du programme pour permettre les meilleures conditions de vie et d'apprentissage au sein de l'établissement. La concertation permanente avec l'ensemble des équipes éducatives, les élèves et les familles sera au cœur de la réflexion tout au long des études et du chantier. L'école devra être exemplaire en termes d'usage et de qualité des espaces pour permettre l'épanouissement de l'ensemble des élèves.

D'un point de vue gestion du bâtiment, une attention particulière sera portée sur la facilité d'entretien de l'ensemble des locaux de l'école.

Le bâtiment existant présente une structure béton poteau poutre permettant une réorganisation des surfaces assez simple. La conception du bâtiment devra prendre en compte les résultats des différents diagnostics réalisés. Les systèmes techniques de fonctionnement du bâtiment seront simples et durables et permettront un confort accru pour le bien être des usagers. Le bâtiment sera raccordé au réseau de chaleur urbain.

L'école devra s'inscrire dans la démarche écoquartier : une attention particulière est attendue pour l'intégration de la biodiversité dans le projet. La labellisation Ecoquartier du Banlay est au niveau 2.

Un effort est attendu sur la gestion des cours de l'école en termes de végétalisation, de gestion de l'eau tout en permettant une praticité des espaces pour les enfants.

Le budget prévisionnel total du coût des travaux tous corps d'état, y compris aménagements extérieurs, est de 8 500 000 € HT - valeur décembre 2024.

Pour l'heure, le projet bénéficie d'ores et déjà du soutien financier de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine du Banlay à hauteur de 2 586 635,98 €, et de l'État au titre du Fonds vert 2024 sur le volet diagnostic et études pour un montant de 293 419 €.

La Ville de Nevers recherchera des financements complémentaires à l'avancement du projet.

Le début des travaux est prévu pour l'été 2028 avec un étalement des travaux jusqu'en 2030. Un phasage des travaux est nécessaire pour le maintien de l'activité de l'école durant les travaux.

Compte tenu du montant envisagé, il est proposé que la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre soit effectuée sur la base d'un concours tel que prévu par les articles L.2125-1 et R.2162-15 et suivants du Code de la commande publique, et ce concours sera lancé en janvier 2025.

Dans le cadre de cette procédure, il est proposé, après sélection, d'admettre 3 candidats minimum et maximum à concourir. Ils seront ensuite invités à remettre un projet de niveau « esquisse + ».

En application des dispositions des articles R.2162-20 et R.2172-4 du Code de la Commande publique, les candidats qui auront remis des prestations conformes au règlement de concours, bénéficieront d'une prime afin de les indemniser du travail effectué. Le montant de la prime est égal au prix estimé des études à effectuer par les

candidats, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %. Il est proposé de fixer le montant de la prime de concours à 35 000 € HT par candidat retenu.

Il est précisé qu'une réduction totale ou partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliquée, sur proposition du jury, aux candidats dont l'offre serait incomplète ou non conforme au règlement de concours.

Enfin, la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime versée au candidat retenu.

Conformément aux dispositions de l'article R.2162-17 du Code de la commande publique, s'agissant d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre, un jury doit être constitué en vue de donner son avis sur les dossiers de candidature et sur les projets qui seront remis par les 3 candidats qui auront été sélectionnés.

Conformément aux dispositions des articles R.2162-22 à R.2162-26, ce jury est composé :

- du maire ou de son représentant,
- du président de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ou sa suppléante, président du jury,
- des membres élus de la CAO,
- d'un tiers au moins de personnes disposant de la même qualification ou d'une qualification équivalente à celle qui sera exigée des candidats, soit 4 personnes extérieures, désignées ultérieurement par arrêté du Maire, l'ensemble de ces membres ayant voix délibérative.

Les convocations aux réunions du jury seront envoyées à ses membres au moins 5 jours francs avant la date prévue pour la réunion.

Le jury ne peut se réunir valablement que si le quorum est atteint, soit lorsque la moitié + un de ses membres ayant voix délibérative sont présents. Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, le jury est à nouveau convoqué. Il se réunit alors sans condition de quorum. Le jury peut décider d'auditionner toute personne susceptible de lui apporter des informations utiles. Chaque réunion du jury fait l'objet d'un procès-verbal. Tous les membres du jury peuvent demander que leurs observations soient portées aux procès-verbaux. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Il convient par ailleurs de fixer l'indemnisation des membres du jury composant le tiers des personnalités qualifiées, non rémunérées dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles pour participer au jury. Cette indemnisation doit couvrir à la fois les frais de déplacement et le temps passé par les membres du jury. Il est proposé de fixer cette somme à 800 € TTC par réunion du jury à laquelle s'ajoutent les frais de déplacement plafonnés à 200 € TTC sur justificatifs, quel que soit le moyen de transport utilisé, entre la domiciliation de l'entreprise du membre du jury et l'hôtel de ville de Nevers.

Au vu de cet exposé,

Considérant la nécessité de procéder à l'organisation d'un concours pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la restructuration-extension de l'école Guynemer,

Il est proposé :

- D'approuver la faisabilité et le programme,
- D'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à hauteur de 8 500 000 € HT - valeur décembre 2024,
- D'autoriser le lancement d'un marché public selon la technique d'achat du concours restreint telle que prévue par les articles L.2521-1 et R.2162-15 et suivants du Code de la commande publique,

- De déterminer le nombre de 3 candidats maximum admis à concourir,
- D'approuver le niveau « esquisse + » des prestations demandées aux 3 candidats admis à concourir,
- De fixer le montant de la prime à 35 000 € HT par candidat retenu, au titre de l'indemnisation des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement du concours,
- D'approuver la composition du jury et le règlement intérieur du jury tel que détaillé ci-dessus,
- D'approuver le montant de l'indemnisation des membres du jury selon les modalités financières sus-énumérées,
- D'autoriser M. le Maire ou l'élu délégué à signer tous documents relatifs au concours de maîtrise d'œuvre et à la procédure sans publicité ni mise en concurrence subséquente avec le lauréat ou l'un des lauréats du concours.

M. le Maire -

Merci.

Donc un de nos grands projets aussi de rénovation scolaire pour cette école augmentée, raisonnablement, et réfléchi, en plus des nombreux travaux que nous avons réalisés dans toutes les écoles de Nevers, sous l'égide de l'adjoint aux travaux et des adjointes à l'éducation et à la petite enfance.

Je voulais évidemment rappeler que ça s'inscrit dans le cadre de la rénovation globale du quartier du Banlay, qui avance bien. Vous voyez qu'il y a un certain nombre de déconstructions ; il y aura le comblement de la trémie dans quelques mois. Je comprends les habitants qui trouvaient le temps long, mais on est vraiment maintenant dans les réalisations très visibles. J'ai vu récemment des personnes qui s'interrogeaient sur le traitement du carrefour ; il ne sera fait que, quand la trémie (le creux qui passe sous le pont de l'ancienne déviation de la RD 907) sera comblée, avec un autre circuit pour accéder au quartier.

Pour en revenir à l'école, avez-vous des questions ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault -

C'est vrai que cette école elle aussi avait besoin d'une rénovation. Tant mieux. Maintenant, quelques remarques.

On va donc réunir deux écoles au même endroit, en multipliant seulement la surface par 25 %, si je comprends bien. On veut aussi ajouter un espace passerelle. Surtout que l'école est déjà en manque d'espace ; il n'y a pas de dortoirs dans l'école maternelle. J'espère que là aussi ce sera prévu. Mais comment ? Je ne sais pas. En poussant les murs ? En diminuant la surface des classes ? Ce serait dommage de commencer par diminuer des choses dans une école augmentée.

Deuxième point, c'est une école d'application ; c'est-à-dire que c'est là où l'on forme les enseignants de la Nièvre. On s'éloigne de plus en plus de l'école-type de la Nièvre. C'était déjà le cas depuis longtemps ; la plupart des enseignants nivernais sont dans de toutes petites écoles, de 1 à 3 classes, et là on va les former dans une école qu'ils ne retrouveront pas ensuite dans leur carrière, sauf à y revenir.

Par rapport à l'agence privée qui avait associé les élèves au projet de restructuration, qui avaient donné des idées, cela avait coûté 4 500 €. J'espère que ce travail a donné lieu à une restitution qui pourra servir aux agences participant à ce concours de maîtrise d'œuvre.

M. le Maire -

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat -

Tout d'abord, cette école augmentée sera la dernière grosse opération que nous allons mener dans le cadre de l'ANRU ; elle intervient vraiment en toute fin de programme.

Sur la question du site, il était plutôt question, au départ, sur le plan guide, d'envisager cette école augmentée en lieu et place de l'école Blaise Pascal. Il y a une évolution qui se constate nécessairement au niveau d'un projet de rénovation urbaine, et notamment au regard de la hausse des coûts de construction, de l'inflation, du Covid. Je pense que cette ANRU nous aura emmenés sur 15 ans au total. En tout cas, après différentes consultations et révision de ces projets, nous avons acté que l'emplacement de l'école actuelle Guynemer était préférable, parce qu'on a une emprise au sol qui est plus importante, et c'est donc la possibilité d'avoir une école plus étendue. C'est vrai que, si on avait choisi de maintenir le lieu de l'école Blaise Pascal, on aurait eu une emprise au sol moins importante, et un bâtiment beaucoup plus en hauteur. C'est un élément dont nous avons tenu compte.

Ensuite, il y a pour nous l'intérêt de récupérer éventuellement du foncier sur l'emplacement de l'école Blaise Pascal. C'est quelque chose d'intéressant au regard du peu de foncier dont nous disposons à Nevers. Il peut y avoir là une réflexion assez stratégique à mener, pourquoi pas avec une zone éventuellement à vocation économique ou autre. Mais, en tout cas, ce sera aussi une richesse de pouvoir récupérer ce foncier à l'avenir.

Nous avons mené des consultations, et notamment lors de deux Conseils d'école, pour conforter ce choix de l'école Guynemer, en présence des parents d'élèves et des équipes enseignantes. Globalement, cela avait plutôt fait l'unanimité. Cette consultation sera de toute façon à conforter, et puis à structurer aussi avec le temps, tout au long du projet, à la fois avec les équipes enseignantes pour garantir la fonctionnalité des espaces et le bien-être des enfants, des équipes éducatives et des personnels qui interviendront dans le cadre aussi de l'accueil de loisirs, de la cantine, tous les gens qui seront amenés à évoluer sur le site.

Il s'agira de surtout de n'oublier personne. Il y a évidemment une attention particulière qui sera apportée aux spécificités des deux écoles actuelles pour en conserver les bénéfiques, voire de les augmenter, à savoir l'école d'application et les unités d'enseignement spécialisées, qui sont une richesse pour le territoire. Ce sont des éléments dont nous allons tenir compte.

Une réflexion sera à mener aussi avec les parents d'élèves pour penser en amont notamment les abords de l'école, sur la question de la sécurité, du stationnement. Ce sont aussi des choses qui préoccupent les parents d'élèves, lorsqu'ils emmènent ou qu'ils viennent chercher leurs enfants à l'école.

La maîtrise d'ouvrage se chargera de coordonner l'articulation du projet de l'école augmentée avec l'ensemble des autres opérations du renouvellement urbain, et notamment du déménagement du centre social en amont des travaux du site. Je le précise, parce qu'aujourd'hui, dans l'école actuelle, on a la présence du centre social, qui occupe en partie les murs ; demain, on aura un centre social qui sera un nouveau centre social dans l'équipement public de proximité, un bâtiment à construire, où il sera effectivement hébergé avec la future mairie de proximité du Banlay. Aujourd'hui, l'école abrite aussi le centre social ; ce ne sera plus le cas demain, ce qui donnera potentiellement plus d'espace dédié à l'école.

Chrystel Pitoun vous a rappelé les détails un peu techniques. Je n'y reviens pas.

Un mot sur les objectifs de développement durable, car je trouve qu'il est important d'y revenir. Il s'agira, dans le cadre de ce projet, de favoriser la biodiversité avec l'aménagement d'espaces verts, de limiter l'imperméabilité des sols, et notamment en proposant des cours- oasis, de favoriser les énergies renouvelables en maintenant et en étendant aux nouveaux bâtiments le chauffage par le réseau de chaleur, de

favoriser le recours aux matériaux bio-sourcés pour le bâtiment neuf, et de travailler sur la récupération des eaux de pluie, et la valorisation des débris de chantier.

Il a été organisé une visite technique le 26 novembre au groupe scolaire Nelson Mandela de Blois en vue d'aller voir ce qui se passe ailleurs, et de trouver éventuellement des sources d'inspiration. Nous le ferons aussi sur d'autres groupes scolaires, avec les élus qui sont concernés par le sujet.

Je peux vous indiquer plusieurs points que nous avons trouvés inspirants, sans pour autant se dire que tout est reproductible. Il s'agit d'un groupe scolaire de 24 classes, maternelles et élémentaires, où il y a du périscolaire. On est sur un ensemble construit neuf, avec une ossature bois, une isolation travaillée avec la paille. Celui-ci est entièrement au rez-de-chaussée, mais le fait d'avoir 24 classes est compatible aussi avec quelque chose qui ne serait pas non plus complètement en rez-de-chaussée. Il y a un confort acoustique très important, et qui apporte une grande sérénité d'usage, pour les enfants et pour les équipes éducatives. Les circulations sont très larges et lumineuses, permettant l'exploitation de ces espaces d'un point de vue éducatif, et pas seulement en circulation. Il y a une modularité des espaces intéressante, et elle permet la création d'espaces ateliers entre chaque classe ; cela favorise aussi le travail en groupes. Les salles de classe sont très vitrées sur les circulations et l'extérieur. Chaque classe est équipée d'un vidéo-projecteur interactif. Les cours d'écoles sont traitées avec des espaces verts ludiques. Au regard de la taille de l'école, le logement du gardien est prévu sur place. Ces éléments peuvent contribuer à nous inspirer, quand le projet sera plus avancé.

Voilà ce que je pouvais apporter comme éclairages supplémentaires.

M. le Maire -

Merci.

Pas d'autres demandes ?

C'est un projet que nous suivrons régulièrement. Comme vous l'avez compris, il s'inscrit dans la fin de l'ANRU. Nous y reviendrons, notamment quand nous aurons des plans plus définitifs.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

## ENFANCE JEUNESSE

2024-265

Convention tripartite de partenariat et de financement du Fonds d'innovation pour la petite enfance (FIPE)

M. le Maire -

Nous allons passer à la délibération n°18 sur la convention tripartite de partenariat et de financement du Fonds d'innovation pour la petite enfance (FIPE). Je signale que Christine Kronenberg ne prendra pas part au vote.

Mme Pitoun -

Un Fonds d'innovation pour la petite enfance (FIPE) a fait l'objet, en 2023, d'un appel à projets.

Ce fonds, doté de 10 M€ et abondé à parité par l'État et la Caisse nationale d'allocations familiales, a comme objectif d'accélérer le déploiement du service public de la petite enfance sur les territoires.

Il doit permettre de soutenir des projets autour de quatre priorités :

- Le renforcement de la qualité des modes d'accueil,
- La diversification des solutions d'accueil,
- L'information et l'accompagnement des familles pour favoriser le recours aux modes d'accueil,
- Le soutien à l'accueil individuel.

La Ville de Nevers, le Conseil départemental de la Nièvre et l'ADAPEI ont souhaité s'engager de manière volontariste dans un projet d'intégration, dans les crèches de la ville de Nevers et de l'ADAPEI, des enfants de familles suivies par la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Le projet ayant été retenu, les aides attribuées de la part des services de l'État et de la CNAF s'élèvent au total à 217 235 € pour trois ans.

Chacun des trois porteurs de projets recevra ainsi un soutien financier pour mener à bien le projet sur la période 2023 à 2025.

Les aides étant versées uniquement au Conseil Départemental, une convention répartit la part à redistribuer à chacun.

Dans ce cadre, la Ville de Nevers percevra 80 744,99 € sur les trois années, soit :

- . 25 000 € en 2023,
- . 17 411,66 € en 2024,
- . et 38 333,33 € en 2025.

Vu la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027 de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)

Vu l'appel à projet en date du 9 juin 2023 au titre du Fonds d'innovation de la petite enfance (FIPE) co-financé à hauteur de 50 % chacun par l'État et par la CNAF,

Vu l'acceptation du dossier de candidature,

Il vous est proposé d'approuver la convention tripartite de partenariat et de financement entre la Ville de Nevers, le Conseil Départemental et l'ADAPEI ainsi que son plan de financement organisant la répartition de l'aide, et d'autoriser M. le Maire à la signer.

M. le Maire -

Merci.

Y a-t-il des interventions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.***

**2024-266**

**Convention pour la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT)**

M. le Maire -

Nous passons à la délibération n°19 sur la convention pour la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT). Christine Kronenberg ne prendra pas part au vote.

Mme Pitoun -

Le projet éducatif de territoire (PEDT) est élaboré conjointement par la commune, les services de l'État et les autres partenaires locaux, notamment associatifs.

Il définit le cadre dans lequel peuvent être organisées des activités périscolaires pour les enfants dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, en application de l'article L. 551-1 du Code de l'éducation.

L'élaboration d'un PEDT s'appuie sur la mise en place d'une démarche globale associant tous les acteurs de la communauté éducative, afin de tendre vers une meilleure complémentarité éducative de l'ensemble des temps de l'enfant, et de les aborder collectivement de façon cohérente.

Sur la base d'un diagnostic local, les acteurs éducatifs partagent leur vision et conviennent de ce qu'ils souhaitent changer et travailler ensemble, définissent les moyens à mettre en œuvre ainsi que les modalités d'évaluation.

Le projet éducatif territorial prend la forme d'une convention conclue entre le maire, la direction des services de l'éducation nationale, la CAF et les autres partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions.

Préalablement à la conclusion du projet éducatif territorial et en application du Code de l'éducation art. R551-13, les services de l'État s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à garantir leur sécurité.

Ils s'assurent également de la qualité éducative des activités périscolaires proposées, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

Un nouveau PEDT contractualisé entre la ville de Nevers, l'Éducation nationale, la CAF et les acteurs éducatifs du territoire couvre la période du 2 janvier 2024 au 31 août 2025.

Vu les Codes de l'éducation et de l'action sociale et des familles,  
Vu les décrets n°2016-1051 du 1er août 2016, du 27 juin 2017 et du 23 juillet 2018,

Considérant que le projet éducatif représente un enjeu majeur concourant à la réussite éducative des enfants ;

Considérant la volonté de la communauté éducative de développer des activités visant à favoriser l'épanouissement des enfants, à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer leur plaisir d'apprendre ;

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec la CAF, l'Éducation nationale et les acteurs locaux, une convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial couvrant la période du 2 janvier 2024 au 31 août 2025.

M. le Maire -

Merci.

Y a-t-il des prises de parole ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault -

Nous avons demandé à intervenir sur cette délibération, parce que nous n'avions pas eu justement le PEDT en Commission, et il n'était donc pas facile de pouvoir en parler, même si l'objet est la convention pour la mise en place de ce projet. Des actions sont mises en place à travers ce PEDT. A l'occasion de la signature de cette convention, je voulais savoir si le comité de pilotage s'était réuni récemment, et savoir si des conclusions ont été déterminées à la suite des travaux. Si ce n'est pas possible de l'avoir tout de suite, cela peut être pour plus tard.

M. le Maire -

Chrystel Pitoun, on peut répondre ? Ou on envoie les éléments de réponse plus tard ?

Mme Pitoun - Excusez-moi, je n'ai pas les informations. Nous vous les ferons parvenir.

M. le Maire - Y a-t-il d'autres interventions ?

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.***

**2024-267      Mise à jour du règlement des structures et établissements d'accueil de la petite enfance  
Adopté à l'unanimité.**

**2024-268      Convention de Partenariat Nièvre Habitat / Ville de Nevers - Installation d'une aire de jeux  
pour enfants au Bords de Loire**

M. le Maire - Amandine Boujlilat va aborder la délibération n°21 pour une nouvelle aire de jeux, aux Bords de Loire.

Mme Boujlilat - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Nevers poursuit ses efforts pour améliorer le cadre de vie dans ses quartiers prioritaires, en transformant des espaces inutilisés en lieux agréables pour les habitants, et en particulier les enfants.

Une des priorités du nouveau Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » porte sur l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Dans ce cadre, nous vous proposons de co-financer la création d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 14 ans, située dans le quartier des bords de Loire, 16 rue Bernard Palissy. Cet espace de 120 m<sup>2</sup>, comprenant une grande structure avec toboggan et un jeu de type araignée, offrira un endroit sûr et agréable pour jouer, répondant ainsi aux attentes fortes sur ce quartier des habitants.

L'objectif est de transformer un espace inutilisé en un lieu de détente et de loisirs, favorisant l'activité physique des enfants tout en renforçant la convivialité entre les habitants.

Les jeunes du quartier des bords de Loire ont été impliqués tout au long de la réflexion du projet. Nous avons participé, avec Laurent Pommier, à beaucoup de rencontres, six ou sept rencontres. Lors de plusieurs ateliers participatifs, nous avons pu échanger, et Nièvre Habitat était aussi très présent. Ils ont exprimé leurs besoins et leurs attentes concernant l'aménagement de leur quartier. Ils ont émis le souhait, comme priorité sur le quartier, l'installation d'une aire de jeux pour les petits. Ils ont également participé à la sélection des jeux, au choix de l'emplacement et à l'élaboration du budget. Cette démarche participative souligne l'importance d'inclure les habitants, en particulier les jeunes, dans la conception de projets qui les concernent.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de la collaboration initiée en 2023, lorsque Nièvre Habitat avait co-financé le réaménagement du terrain multisports de la Baratte, inauguré en début d'année. Il s'agit aujourd'hui de prolonger cette dynamique positive en co-finançant, à notre tour, l'installation d'une aire de jeux.

Globalement, sur les sites que nous fléchons avec Nièvre Habitat, soit la parcelle leur appartient, soit elle nous appartient, et donc l'idée est effectivement un co-financement à 50/50 sur les sites que nous avons identifiés.

J'en profite aussi pour vous indiquer qu'en 2025 nous partageons l'ambition de mener un travail important sur la butte des Montôts. Nous sommes en train d'ores et déjà d'y travailler aussi avec les élus qui sont concernés.

Pour revenir à cette aire de jeux, nous vous proposons d'attribuer une subvention de 26 824 €. C'est une somme qui couvrira une partie de l'aménagement de l'aire de jeux, la seconde partie étant financée directement par Nièvre Habitat. C'est un projet qui s'inscrit dans une démarche partenariale avec Nièvre Habitat, tant sur le plan financier que technique.

Une convention de partenariat formalise cette collaboration : Nièvre Habitat est responsable des travaux d'installation, et la Ville de Nevers est en charge de l'entretien du site une fois les équipements installés.

Je profite de cette délibération pour vous indiquer qu'il y a d'autres projets qui se déroulent sur le quartier des Bords de Loire, pas très loin de cette future aire de jeux, puisque nous allons travailler en 2025 à l'aménagement des espaces ludiques et sportifs en lieu et place de l'ancienne piscine des Bords de Loire. Juste après, nous enchaînerons sur la rénovation de la salle polyvalente, mais, en tout cas, les espaces sportifs et ludiques seront investis dès l'année prochaine. En outre, nous menons un travail avec Acroballe Circus, que nous avons accompagnée pour qu'elle puisse déménager son siège sur le quartier des Bords de Loire, dans une ancienne crèche de la ville ; les locaux étaient inoccupés. Ils cherchaient à s'installer au cœur d'un quartier, et les Bords de Loire étaient plutôt intéressants pour eux. Il s'agit, avec Acroballe, d'envisager l'installation de leur chapiteau au printemps 2025.

C'est un début de projet en attendant le futur équipement destiné aux arts de la rue et à la pratique du cirque que nous avons imaginé, avec eux, d'ailleurs, et avec le panel d'habitants qui avait été associé, juste avant d'entamer la démolition de l'ancienne piscine, puisque, vous le savez, ce futur équipement était destiné à accueillir des arts de la rue et la pratique circassienne. Cela permettrait de voir émerger dès le printemps la pratique du cirque sur le quartier des Bords de Loire, avec des aménagements ludiques et sportifs qui viendront compléter le site. Il y a donc de belles choses en perspective sur ce quartier, qui en avait bien besoin, et où il ne s'était pas passé finalement grand-chose ces dernières années. Il y a un accueil chaleureux de ces projets qui se fait sentir sur le quartier.

M. le Maire -

J'ajoute que ce projet a toujours été indiqué comme étant phasé. C'est la raison pour laquelle il n'est pas sorti de terre pour l'instant.

Y a-t-il des questions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

## SANTE ET ACTION SOCIALE

2024-269

Convention de partenariat dans le cadre d'un hébergement d'urgence avec l'espace Bernadette Soubirous

*Adopté à l'unanimité.*

## SPORT ET BIEN-ETRE

2024-270

### Attribution de subventions pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles en 2025

M. le Maire -

Je vais aborder la délibération n°23, mais elle est en continuité de l'ensemble des subventions, sauf qu'il y a une forme de découpage ; il s'agit des montants que nous attribuons en tant que soutiens financiers par rapport aux associations qui souhaitent créer une manifestation particulière. C'est vrai qu'il y avait un manque de lisibilité, notamment pour les manifestations récurrentes que l'on connaît à l'avance.

C'est la raison pour laquelle nous proposons des attributions de subventions à différentes associations :

- 100<sup>ème</sup> Grand Prix de la Ville de Nevers (course du 1<sup>er</sup> mai, Prix Pierre Bérégovoy) :
- Vélo Sport Nivernais Morvan : 3 200 €
- Triathlon de Nevers Magny-Cours : 2 800 €
- Course cycliste Jean-Luc Vernisse : 800 €
- 27<sup>ème</sup> Tournoi International Nevers-Nièvre de tennis : 2 000 €
- Grand Prix de Canoë-kayak, à la Jonction : 1 500 €
- Gala « Nevers Boxe Acte 4 » : 4 000 €
- Festival littéraire Tandem : 15 000 €.

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

Françoise Hervet.

Mme Hervet -

Monsieur le Maire, j'ai reçu M. Gaëtan Gorce, Président du festival Tandem, qui remercie la municipalité pour la subvention accordée, pour le festival Tandem organisera sur trois jours. La subvention exceptionnelle va leur permettre de réaliser les différentes manifestations. Il nous remercie sincèrement.

M. le Maire -

Merci. J'échange régulièrement avec lui. Je le remercie aussi d'avoir repris ce festival, qui est quand même assez symbolique pour Nevers, et original. Nous avons essayé de trouver des solutions ensemble, Ville et Agglomération.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

2024-271

### Désignation du candidat retenu suite à un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et l'exploitation de terrains de padel couverts sur le complexe sportif Jacky Terreau à Nevers

M. le Maire -

Yannick Chartier va aborder la délibération n°24 pour la désignation du candidat retenu suite à un appel à manifestation d'intérêt pour la gestion et l'exploitation de terrains de padel, dans le cadre du complexe sportif Jacky Terreau à Nevers.

M. Chartier -

Nous avons la volonté, avec Monsieur le Maire et l'équipe municipale, de développer le stade Jacky Terreau. Vous savez que c'est un stade qui est en grande partie utilisé pour des jeux de raquettes. Nous souhaitons faire évoluer cette zone sur d'autres cours couverts également pour le padel qui est vraiment un sport en plein essor.

Dans ce cadre, nous avons ouvert un appel à manifestation d'intérêt, qui a reçu une candidature effectuée par la société Var Padel.

Considérant l'enjeu de disposer à Nevers de terrains de Padel couverts ;

Considérant l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Ville de Nevers le 18 septembre 2024 afin de désigner un porteur de projet en vue de la construction et de l'exploitation de terrains de padel couverts et de services annexes ;

Considérant l'offre reçue par la société Var Padel, 4, Avenue Général Leclerc, 13620 Carry-le-Rouet,

Considérant que l'analyse de celle-ci fait ressortir que ce candidat peut être retenu comme lauréat.

Nous vous proposons de bien vouloir approuver le choix de désigner la société Var Padel lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

C'est une salle pour 4 terrains de padel, et il y aura également un club house, avec certainement un emploi pour animer cet espace de détente et de rafraîchissement pour les joueurs, et pas uniquement pour les joueurs de padel mais toute personne pouvant passer dans le coin ; cela peut être également des joueurs de tennis ou les joueurs de football, ou autres sports qui sont pratiqués.

M. le Maire -

Merci.

Qui souhaite intervenir ?

Jimmy Derouault.

M. Derouault -

Rapidement. Nous en avons déjà parlé en Commission. Ce stade, historiquement, est le stade de l'ASPTT. Nous espérons, mais nous ne sommes pas inquiets, que les liens seront tissés avec cette structure. On espère aussi que les terrains de pétanque trouveront aussi un espace pour que les gens qui ne paient pas forcément pour aller dans une salle de sport puissent quand même faire du sport sans être obligés de trop déboursier. Dans cet espace, où il n'y a pas que du sport de raquettes mais aussi des sports de ballon, nous espérons que le sport reste populaire, et qu'il y ait encore des clubs qui arrivent à animer, et que ces associations perdurent, et que nous ne soyons pas tous obligés d'aller faire du sport dans des salles payantes.

M. Chartier -

Pour répondre directement à votre question, ce n'est pas le complexe de l'ASPTT ; c'est un complexe sportif qui appartient à la Ville de Nevers. L'ASPTT exploite effectivement une partie de ce complexe. Il y a d'autres sports, comme vous le disiez ; il n'y a pas que le sport de raquettes, il y a à la fois du football américain, du frisbee, et il y a des jeunes du quartier qui joue sur du stabilisé, derrière. C'est vraiment un complexe sportif qui est utilisé de multiples manières. Mais, de manière un peu majoritaire quand même, cela reste le sport de raquettes au quotidien sur ce complexe.

Pour vous rassurer, Christophe Lasserre, qui est le président de l'ASPTT, est dans la boucle depuis le début ; nous avons toujours échangé avec lui et avec les dirigeants de Var Padel que nous avons rencontrés. Ce n'est pas l'ASPTT qui porte ce projet, c'est un projet municipal, mais les liens sont déjà tissés entre l'ASPTT et la société, et il conviendra maintenant de définir les détails entre eux, de collaboration, de coopération à venir. Mais, bien évidemment, ça s'est fait en entente complète avec l'ASPTT. Entre les terrains découverts et les terrains couverts, il y a une coopération, et il y a quelque chose à faire ensemble. Cela s'est fait en toute transparence avec le président de l'ASPTT.

- M. le Maire - Daniel Devoise.
- M. Devoise - En complément, pour répondre à Monsieur Derouault, et sur votre préoccupation visant à ce que le sport reste populaire, sachez que depuis 2014 l'ensemble des installations sportives ont été réouvertes, avec des horaires différents de ce qu'il y avait avant, afin que tout le monde puisse aller profiter du sport gratuitement. Je prends l'exemple de la Plaine des Senets, où on peut aller courir, où il y a des boucles et plein de choses qui ont été faites, justement pour garder cet esprit « populaire », même si je n'aime pas le terme, mais une installation sportive a vocation, dans n'importe quelle collectivité, à mon sens, d'être la plus possible utilisée par les habitants, et ceci, bien sûr, gratuitement. C'était aussi une de vos questions, je crois.
- M. le Maire - D'abord, il y a un engouement pour le padel. Ce projet a été co-travaillé avec les dirigeants de l'ASPTT. Plusieurs sites étaient possibles. Celui-ci a été choisi. Il y aura maintien du terrain de pétanque, mais une offre aussi de petite restauration permettra à des agents de l'hôpital, qui prennent un temps de sport, et notamment à la pause méridienne, et les pratiquants qui vont là-bas pour d'autres activités, de se restaurer. Après, ce projet n'en empêche pas d'autres sur le territoire et sur l'agglomération, d'ailleurs. C'est vrai que c'est un des sites de la Ville de Nevers. Après, Var Padel développera son activité comme il l'entend.
- François Diot.
- M. Diot - Le Conseil municipal n'avait pas été informé que vous lanciez un appel à manifestation d'intérêt sur le sujet, au mois de septembre. Nous découvrons donc cela. Les choses sont carrément bouclées, puisque le candidat, unique d'ailleurs, a été retenu. A l'avenir, cela vaudrait le coup quand même que le Conseil municipal soit informé quand vous lancez un appel à manifestation d'intérêt, et que nous puissions avoir le cahier des charges... J'imagine que, quand on lance ça, il y a un cahier des charges, des éléments, etc. Là, on n'a pas grand-chose. Cela avait déjà été la même chose, je crois, au moment du lancement de la crèche, et le lauréat avait été « Les Petits Chaperons Rouges ». Quand vous lancez un appel à manifestation d'intérêt, il serait bon d'informer le Conseil municipal afin que nous ayons le cahier des charges...
- M. le Maire - Je n'ai rien contre. Je pensais que cela avait été fait l'autre fois. J'ai un doute. Je ne sais plus. Il me semblait qu'on en avait déjà parlé dans cette instance. Il me semblait que vous étiez déjà intervenu. Il faut vérifier. Mais, oui, j'entends. Il n'y a pas de sujet là-dessus. Surtout que c'est pour une offre d'activité complémentaire.
- Nous votons pour ce choix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.
- Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
***Adopté à l'unanimité.***

**2024-272** **Convention autorisant l'USON athlétisme et l'Entente Basket Fourchambault Nevers utilisatrices des installations sportives du stade Léon Lagrange à stationner leur minibus sur le parking intérieur du stade**  
***Adopté à l'unanimité.***

**2024-273** **Organisation du tournoi Egames et adoption du règlement**

M. le Maire - Yannick Chartier va aborder l'organisation du second tournoi Egames et l'adoption du règlement général.

M. Chartier - L'année dernière, nous avons organisé le premier tournoi Egames, qui a été un succès populaire. Beaucoup de jeunes y ont participé. Nous étions partis sur une plate-forme qui était Rocket League. Cette année, nous changeons de plate-forme.

On nous a demandé de changer de plate-forme, et nous avons écouté les jeunes qui nous ont demandé d'aller sur le jeu Fortnite, qu'un grand nombre d'entre nous connaissons, soit pour y avoir joué, soit parce que nos enfants y jouent. C'est un jeu encore beaucoup plus populaire que Rocket League. Nous avons fait ce choix de partir sur cette plate-forme de jeux, sous un format différent, pas sur un mois, mais sur un week-end, du vendredi au dimanche soir, avec un tournoi qui sera plus compact sur la temporalité.

Considérant que la Ville de Nevers est organisatrice du SIIViM et membre du réseau international de coopération entre villes et territoires médians autour de l'innovation numérique, des nouvelles technologies, et des services de demain.

Considérant l'essor du sport électronique, dit Esport, sur la scène internationale et française, marché en forte croissance économique, porteur d'innovation numérique et de développement des territoires,

Considérant l'engouement du public et notamment de la jeunesse, autour des compétitions en ligne de jeux vidéo, favorisant la créativité, la sociabilité, l'inclusion, et la collaboration,

Considérant l'opportunité d'organiser un tournoi Esport, dans le cadre des politiques publiques locales tournées vers la jeunesse et l'innovation numérique,

Considérant le succès de la 1<sup>ère</sup> édition des Egames SIIViM Tour by Nevers, qui s'est déroulée du 20 décembre 2023 au 20 janvier 2024, et aura réuni autour d'un tournoi sur le jeu vidéo Rocket League ® quelque 160 participants, issus de toute la France et du Québec, 650 spectateurs lors de la finale, et plusieurs millions de visionnages en ligne des vidéos promotionnelles de l'événement,

Considérant que la Ville de Nevers souhaite organiser la seconde édition de ce tournoi Esport, les 7, 8 et 9 février 2025. Il prendra la forme d'une compétition en ligne sur le jeu vidéo Fortnite ® et sera gratuit et ouvert à 200 joueurs, âgés de 15 à 25 ans et domiciliés dans le réseau des villes jumelées et partenaires de la collectivité. Les matchs seront joués au format classique DUO : 100 joueurs par partie, en mode chacun pour soi et en équipe de 2 joueurs. Les gagnants seront récompensés par un cashprize de 1 000 €, réparti comme suit : 600 € pour l'équipe en 1<sup>ère</sup> place, 300 € pour l'équipe en 2<sup>ème</sup> place, et enfin 100 € pour l'équipe en 3<sup>ème</sup> place,

Considérant la nécessité de fixer les règles générales d'organisation de cet événement,

Compte tenu de ces informations, il vous est proposé pour l'organisation de ce tournoi Esport :

- D'approuver le règlement général de cette compétition définissant ses règles d'organisation, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à en appliquer les dispositions ;

- D'allouer la somme de 1 000 € de récompense à ce tournoi, nécessaire à la constitution du cashprize ;

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2024, opération 1209, antenne 1209A20.

Je voulais dire également que ce tournoi n'est pas ouvert à tout le monde ; il est ouvert surtout aux jeunes des villes jumelées et des villes amies de Nevers. Le but du jeu est que notre jeunesse se rencontre. Elle ne se rencontre pas forcément en premier lieu à travers des voyages, etc. Déjà, si elle arrive à se rencontrer sur ce type de plate-forme et ensuite à générer une complicité, une amitié, et ensuite à amener nos Neversois à aller voyager à l'étranger, rencontrer de jeunes Allemands, de jeunes Anglais, Québécois ou autres de villes en lien avec la ville de Nevers, ce sera une réussite. C'est l'objectif premier de ce tournoi : connecter nos jeunes avec les autres jeunes des villes amies ou jumelées de Nevers.

M. le Maire - Jimmy Derouault.

M. Derouault - Il faut suivre son temps. Je viens de parler de sports populaires, et effectivement ce sera peut-être le sport populaire dans quelques années. C'est déjà un sport populaire. Mais il faut quand même bien en voir les méfaits. De ce fait, le choix de Fortnite n'est pas un choix anodin. Entre addiction, exposition à la violence, risque financier, même, puisqu'il y a des possibilités d'achat dans ce jeu, ce jeu peut quand même présenter des défis importants pour les jeunes joueurs et leurs parents. Là, on est dans un tournoi, encadré, avec un âge minimum, mais on va voir des affiches, je suppose, un peu partout dans Nevers, dans le bulletin municipal, *Le Journal du Centre* en fera écho ; donc je renouvelle la demande que j'ai formulée en Commission, pour qu'il y ait vraiment des messages de prévention qui soient réalisés avant le tournoi, pendant le tournoi, et après ce tournoi, pour les enfants, mais aussi pour les parents, pour les aider face à des choses qu'ils peuvent ne pas maîtriser, ou, au contraire, maîtriser trop bien, lorsqu'ils emmènent leur enfant à ces jeux à des âges qui quelquefois ne sont pas raisonnables. En termes de prévention, il y a bien sûr l'aide aux outils de contrôle parentaux.

M. Chartier - Bien évidemment, Monsieur Derouault, nous allons travailler sur une campagne de communication également, de prévention. Il y a un certain nombre de messages à passer, et nous les ferons passer.

C'est un phénomène de société, Fortnite. Nous nous sommes posé la question d'y aller ou pas. Je pense qu'il vaut mieux y aller et avoir des messages pour informer les Neversois et les Neversaises sur les dangers et comment ce jeu doit être appréhendé, et combien de temps on doit y jouer, et comment on doit y jouer, et jusqu'où il faut y aller, et justement éduquer, d'une certaine manière également, les parents, s'ils sont aussi confrontés à ce jeu *via* leurs enfants.

En tout cas, nous avons cette volonté d'accompagner ce tournoi également d'une campagne de communication sur les risques ou les travers de ce type de jeux. Je pense qu'il faut mieux le faire de cette manière-là que de se détourner d'un phénomène de société. Tous nos jeunes et une grande partie de la jeunesse sont sur cette plate-forme. Nous allons profiter de ce tournoi pour envoyer un message vis-à-vis des populations qui sont sur ces jeux-là. On pourrait être sur des jeux beaucoup plus simplistes, mais on ne toucherait pas, finalement, les populations avec ces messages.

M. le Maire - Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe - J'ai une petite question, et une remarque.

Est-ce à une municipalité d'organiser un tournoi comme ça ? N'a-t-on pas eu des associations qui se sont proposé de faire ça ? Des associations de jeux, par exemple ? De gamers ?

Sur la formulation du règlement, il est indiqué : « *Aucun achat de quelque nature que ce soit n'est requis par l'organisateur* ». Or, quelques lignes après, on lit : « *Les joueurs doivent disposer d'une plate-forme de jeu (Play Station, Nintendo, X Box) avec une copie valide du jeu Fortnite.* » C'est logique. Forcément, à partir du moment où on participe au tournoi, on a une obligation d'avoir acheté le matériel.

M. Chartier - Fortnite est un jeu gratuit. Il n'y a pas d'obligation à acheter le jeu. Après, que les gens aient une console, un ordinateur, un téléphone, pour y jouer... C'est comme pour faire du sport ; il faut une raquette. Pour faire du padel, il faut une raquette de padel. Cela fait partie de la base de la chose. Mais, en tout cas, ce n'est pas un jeu payant. Bien évidemment, on n'aurait pas emmené à un tournoi où il faudrait acheter le jeu ou se connecter à un jeu payant pour cela.

M. le Maire - Je voulais ajouter que nous avons développé un concept SIIVIM, et c'est un des événements SIIVIM que ces Egames. Donc, oui, c'est nous qui le portons. Après, si un jour le relais peut-être pris... Mais je rappelle que la marque SIIVIM est déposée, et qu'elle est aujourd'hui beaucoup sollicitée.

Bertrand Couturier.

M. Couturier - Quelques mots. Nous avons rencontré plusieurs gamers sur le territoire pour essayer de faire émerger une filière. On pense qu'il y a des métiers d'avenir sur le territoire de Nevers Agglomération, où plusieurs personnes sont des professionnels dans la fabrication de jeux vidéo. Il y a eu effectivement ce souhait de pouvoir constituer une association pour mieux travailler ensemble, et ça peut être un devenir possible. Je trouve que pouvoir jouer sur l'aspect divertissement et filière économique est un sujet important ; mais la pratique du sport l'est tout autant.

M. Chartier - Nous avons rencontré des associations ou des jeunes qui auraient pu s'investir dedans, mais ils étaient plutôt sur le sujet de LAN : chacun amène son ordinateur dans une grande salle, et tout le monde se connecte en réseau, et joue aux jeux vidéo les uns contre les autres. Ce n'est pas le principe de cela, où le but du jeu est que l'on puisse se connecter à n'importe quel bout du monde, et se retrouver sur un jeu vidéo, pour se connaître et éventuellement créer une amitié et se rencontrer.

Peut-être qu'à un moment, des jeunes qui sont dans ce tournoi, dont ceux de l'année dernière, voudront se constituer en association... Si ça peut être une association qui demain organise l'événement n°3, 4 ou 5, avec le SIIVIM, nous irons dans ce sens-là. Mais aujourd'hui ce n'est pas le cas.

M. le Maire - Merci.

On peut dire que la première édition a été quand même un grand succès, et que nous avons fait venir ici des villes, ou joué à distance avec elles. C'est aussi une autre façon de nous développer, et de porter quelque chose qui est dans l'air du temps ; ce qui n'empêche pas le sport physique, comme on l'a vu tout à l'heure.

Sophian Saouli.

M. Saouli - Les jeux vidéo ne sont ni bons ni mauvais ; il faut juste en avoir une utilisation raisonnable et raisonnée.

M. le Maire - Quelle sagesse, Monsieur Saouli ! Puisse tout le monde vous entendre.  
Sur cette bonne parole, y a-t-il des voix contre ? Qui s'abstient ? 5 abstentions.  
*Opposition : 0*  
*Abstentions : 5*  
*Adopté à l'unanimité.*

## CULTURE

### 2024-274      Coopération culturelle : convention de préfiguration préalable à la convention territoriale de développement culturel

M. le Maire - Nous allons passer à la partie culturelle, sans l'opposer à la partie sportive, bien sûr. Françoise Hervet va aborder la délibération n°27 sur la coopération culturelle et la convention de préfiguration à la convention territoriale de développement culturel.

Mme Hervet - Vu la délibération N°2018\_DLB188 du Conseil municipal du 22 novembre 2018 relative à la signature d'un contrat territoire lecture pour la période 2018 à 2020,

Considérant que, depuis 2018, la Direction des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté, le Département de la Nièvre, Nevers-Agglomération et les communes de Nevers, Varennes-Vauzelles, Fourchambault Pougues-les-Eaux et Garchizy coopèrent dans le champ de la lecture publique en créant le réseau des médiathèques de l'agglomération,

Considérant les Contrats Territoire Lecture signés par les parties qui ont permis d'instaurer une régularité d'échanges et de partage entre élus, partenaires et bibliothécaires et qui ont conduit à la concrétisation d'actions communes,

Considérant l'entrée de la commune de Saint-Eloi au sein de Nevers-Agglomération et du réseau des médiathèques de l'agglomération,

Dans une volonté de pérenniser leur coopération, les parties citées préconisent d'entrer dans une phase de préfiguration préalable à la convention territoriale de développement culturel.

Je vous propose d'approuver le projet de phase de préfiguration pour une année et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention collective qui en précise les objectifs et les engagements de chacune des parties.

A reçu un avis favorable en Commission 4 du 10 décembre 2024.

M. le Maire - Merci.  
Y a-t-il des questions ou des demandes de précisions ?  
Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.  
*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
*Adopté à l'unanimité.*

2024-275

Partenariat entre la Ville de Nevers, RESO, le lycée Alain Colas et l'association Collectif Carbone Café - Année 2024-2025 et 2025-2026

M. le Maire - Nous passons à la délibération n°28 concernant le partenariat entre la Ville de Nevers, RESO, le lycée Alain Colas et l'association Collectif Carbone Café.

Mme Hervet - Le lycée Alain Colas souhaite ouvrir l'enseignement de la spécialité et de l'option musique, aux techniques et aux métiers du son, et développer les partenariats dans ce domaine.

Deux modules de formation à destination des élèves du lycée et des élèves du Conservatoire de Nevers seront proposés dans les locaux du Café Charbon sur les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026.

Un partenariat entre la Ville de Nevers, RESO, le lycée Alain Colas et l'association Collectif Carbone Café permettra la mise en place de l'enseignement des techniques du son sur les deux années scolaires à venir.

Je vous propose de bien vouloir approuver ce partenariat et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention définissant les engagements de chacune des parties.

A reçu un avis favorable en Commission 4 du 10 décembre 2024.

A ce sujet, j'étais hier au lycée Alain Colas, où j'ai vu les élèves jouer ; il y a un groupe de musiciens qui tient vraiment bien la route, et je pense qu'ils vont pouvoir bénéficier de 10 interventions au Café Charbon, et également avec les professeurs du Conservatoire et de RESO. C'est très bien, c'est un partenariat vraiment intéressant entre les trois entités.

M. le Maire - Y a-t-il des interventions ?

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-276

Partenariat entre la Ville de Nevers et l'École Supérieure d'Arts Appliqués de Bourgogne (ESAAB) dans le cadre de l'exposition « L'œil absolu. Le XX<sup>ème</sup> siècle de Jacques Thuillier »

M. le Maire - La délibération n°29 concerne le partenariat avec l'ESAAB pour « L'œil absolu. Le XX<sup>ème</sup> siècle de Jacques Thuillier ».

Mme Hervet - Considérant que le musée de la Faïence et des Beaux-Arts de Nevers veille à la mise en valeur des collections, dans le respect du label « Musée de France », et noue des partenariats susceptibles de développer et d'élargir ses publics, la Ville de Nevers organise l'exposition « L'œil absolu. Le XX<sup>ème</sup> siècle de Jacques Thuillier » au Musée, du 28 juin au 31 décembre 2025,

Considérant que l'École Supérieure d'Arts Appliqués de Bourgogne (ESAAB) propose à ses étudiants une filière de Diplôme Supérieur des Arts Appliqués (DSAA) valant grade master,

Il est proposé par la Ville de Nevers et par l'ESAAB de signer un partenariat permettant de coproduire la scénographie de l'exposition « L'œil absolu. Le XX<sup>ème</sup> siècle de Jacques Thuillier » .

Je vous propose de valider le partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention bipartite en définissant les conditions.

J'ai trouvé qu'il était intéressant de faire travailler des étudiants, plutôt que de prendre des personnes extérieures pour faire cette scénographie. Ce sont des personnes préparant un master, et qui ont franchement de bonnes idées. Je pense que ce sera très stimulant pour tout le monde.

A reçu un avis favorable en Commission 4 du 10 décembre 2024.

M. le Maire -

Y a-t-il des interventions ?

Qui vote voix contre ? Qui s'abstient ? Unanimité. Merci.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-277

*Partenariat entre la Ville de Nevers et la Ligue de l'Enseignement, Fédération de la Nièvre, dans le cadre de l'exposition d'Emilie Vast*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-278

*Signature d'une convention de résidence avec l'Agence Livre et Lecture de Bourgogne Franche-Comté et l'artiste Alexandre Labruffe*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-279

*Partenariat entre la Ville de Nevers, le Département de la Nièvre, l'Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance en Morvan et la Caisse pour les Monuments et les Sites de la Nièvre dans le cadre des commémorations des 80 ans de la Libération*

M. le Maire -

Richard Bartolo va aborder le partenariat entre la Ville, le Département, l'Association pour la Recherche sur l'occupation et la Résistance en Morvan et la Caisse pour les Monuments et les Sites de la Nièvre dans le cadre des commémorations des 80 ans de la Libération.

M. Bartolo -

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre des commémorations des 80 ans de la Libération du territoire, la Ville de Nevers, le Conseil départemental de la Nièvre, l'Association pour la Recherche sur l'Occupation et la Résistance en Morvan (ARORM) et la Caisse pour les Monuments et les Sites de la Nièvre (CAMOSINE) s'associent pour proposer des expositions, animations, journée d'étude et publications sur les travaux liés à la Seconde Guerre mondiale et la reconstruction du territoire, à partir du premier trimestre 2025.

Une collecte de documents privés réalisée par les Archives départementales permettra des dépôts et la numérisation des documents pour archivage, la réalisation d'un contenu en vue d'une exposition itinérante et la mise en place d'une exposition aux Archives. Une exposition sur le lien entre bande dessinée et Seconde Guerre mondiale sera installée à la médiathèque de Nevers pour le jeune public, en lien avec l'éditeur de la BD « Les enfants de la Résistance ». L'exposition sera visible au premier trimestre 2025, avec les écoles et la médiathèque.

L'ARORM organisera une journée d'étude pour valoriser les travaux publiés ou en cours sur la Seconde Guerre mondiale et sur la reconstruction, et un numéro des

Annales du Pays nivernais publié par la CAMOSINE sera également dédié à la Seconde Guerre mondiale et la reconstruction du territoire.

Je vous propose d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention de partenariat pour une durée de trois ans tacitement reconductible d'année en année pour des périodes équivalentes.

M. le Maire - Corinne Mangel.

Mme Mangel - Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous.

Pour étayer cette délibération, je vais vous donner un exemple concret de ce partenariat, et pour information nous travaillons effectivement d'arrache-pied, actuellement, aux Archives départementales, pour mettre sur pied cette exposition, qui sera essentiellement consacrée à la reconstruction du territoire de la France. Cette exposition démarrera en mars, et s'adressera plus particulièrement aux élèves de primaire mais également de secondaire. C'est une exposition qui sera très riche, parce qu'évidemment aux Archives départementales nous conservons des documents de grande importance, et puis nous avons des spécialistes, dont Michaël Boudard, spécialiste des deux guerres mondiales, et qui a même publié plusieurs ouvrages.

M. le Maire - Merci, Madame Mangel.

Nous votons pour ce partenariat intéressant.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

\*\*\*

## **Motions**

M. le Maire - Nous avons terminé la partie délibérative.

Je vous propose d'aborder deux motions, et de terminer sur une question.

**2024-280**

**Motion de soutien : Hommage à Ahou Daryaei**

M. le Maire - La première motion est un texte que nous avons retravaillé car nous avons déjà abordé le sujet ensemble, les élus du groupe Nevers Ecologique et Solidaire et le groupe Nevers Avenir.

Est-ce qu'il vous plairait, Monsieur Diot, de la lire ?

M. Diot - À vous l'honneur. De toute façon, je ne l'ai pas sous les yeux.

M. le Maire - Je vais la lire. C'est une remise en forme que nous avons réalisée.

*« Ahou Daryaei, jeune étudiante iranienne, a été arrêtée le samedi 2 novembre 2024 après s'être dévêtue partiellement en public dans une vidéo devenue virale sur les*

*réseaux sociaux, avant d'être violemment emmenée par des agents de sécurité, dans une vidéo là encore virale.*

*Rappelons les faits. La « police des mœurs » l'a empêchée d'entrer dans son université en raison d'un voile jugé mal porté. Après une altercation, l'étudiante a fini par enlever partiellement ses vêtements et marcher devant son université. La police l'a arrêtée brutalement et l'a conduite dans un hôpital psychiatrique.*

*Le 19 novembre, le porte-parole du pouvoir judiciaire annonce qu'Ahou Daryaei a été libérée. Les autorités de la République islamique indiquent qu'elle a été transférée à l'hôpital, puis remise à sa famille après qu'il ait été constaté qu'elle était « malade ».*

*Si aucune procédure judiciaire ne semble pour le moment engagée à l'encontre de Ahou Daryaei, les élus du Conseil municipal de Nevers dénoncent le procédé récurrent mis en œuvre par la République islamique de mener une guerre contre les droits humains, contre les femmes et les filles, avec une répression de plus en plus violente pour celles qui défient les lois draconiennes sur le port obligatoire du voile.*

*Le Conseil municipal de Nevers dénonce également cette stratégie de répression bien connue des dictatures pour terroriser les populations, qui consiste à faire passer pour « fous » celles et ceux qui s'opposent, et à les interner dans des services psychiatriques aux conditions de vie terribles.*

*Aussi, par cet hommage à Ahou Daryaei, le Conseil municipal de Nevers souhaite également soutenir toutes celles et ceux qui, dans le monde, font acte de résistance pour faire respecter au quotidien la Déclaration universelle des droits de l'Homme, au cœur de l'exercice de la démocratie en France, de notre engagement au sein de l'Union européenne et des organisations internationales. »*

J'ajouterais, en marge de cette motion, que c'est une façon aussi de rendre hommage symboliquement à toutes les femmes qui se battent pour une liberté qui paraît évidente, mais qui ne l'est pas ; loin de là. Entre-temps, Parastoo Ahmadi, une autre jeune femme, artiste, en Iran, a chanté sans voile et elle a été interpellée après avoir diffusé la vidéo sur YouTube ; elle a été libérée sans doute sous la pression de l'opinion publique. C'est quand même aberrant de voir que jouer de la musique sans être voilée est susceptible d'arrestation, voire, je crois, même de condamnation à mort, ce qui est quand même, évidemment, extrêmement préoccupant.

L'objectif de l'ensemble des élus du Conseil est d'alerter, de manifester notre soutien, du grand public aussi, en tout cas symbolique, mais si tout le monde le fait...

On critique parfois les réseaux, mais, s'il n'y avait pas ces réseaux pour ces femmes, je crains que leur sort ne soit pas celui qui leur permet d'être épargnées à ce jour. C'est la force d'internet dans le monde. Évidemment il faut que nos États aussi et nos représentations nationales fassent poids sur ces régimes dictatoriaux. Après la chute du dictateur syrien, le fait que l'on constate de plus de plus de méfaits, et qui seront sûrement qualifiés de génocide, va peut-être faire réfléchir à deux fois l'Iran, qui a déjà vécu plusieurs tentatives de changement de régime, mais malheureusement qui est resté sourd pour l'instant.

Quelqu'un souhaite-t-il ajouter quelque chose, avant que nous votions cette motion ?

M. Diot -

Evidemment, nous voterons cette motion.

Je crois que nous n'avons pas à Nevers de citoyen ou de citoyenne d'honneur. Vous parliez, par exemple, de Parastoo Ahmadi, qui est une chanteuse. Nûdem Durak, chanteuse kurde emprisonnée actuellement dans les prisons d'Erdoğan simplement pour le fait d'avoir chanté dans sa langue natale, c'est-à-dire dans la langue kurde, a été désignée citoyenne d'honneur de la ville de Clamecy. Il y a des villes comme Paris qui ont plusieurs dizaines de citoyens et de citoyennes d'honneur. Je pense que, pas

forcément pour Ahou Daryaei ou Parastoo Ahmadi, mais à l'occasion, pour d'autres, cela vaudrait peut-être le coup de s'interroger sur l'opportunité de désigner citoyen ou citoyenne d'honneur telle ou telle personnalité. Ce n'est peut-être pas une tradition à Nevers, mais il faudra peut-être qu'on s'interroge. En tout cas, je proposerais bien que Ahou Daryaei soit désignée citoyenne d'honneur. Ceci dit, une motion comme celle-là est déjà un soutien fort.

M. le Maire -

Ce que je vous propose ce soir, c'est de voter cette motion. A ma connaissance, ce n'est pas la tradition de Nevers que d'avoir des citoyens d'honneur ; personne ne m'a remonté qu'il y en avait. Maintenant, cela n'empêche pas de le créer. Ce que je vous propose, c'est que nous y réfléchissions. Il y avait aussi la jeune iranienne qui avait été tuée par la police des mœurs, et nous voulions symboliquement à l'époque lui donner le nom d'un espace public ou d'une rue ; c'est en cours par la commission d'attribution des noms. Mais je crains qu'on ait une grande liste si on voulait être exhaustifs, mais l'idée, ce n'est pas de l'être. Je ne rejette pas l'idée, et travaillons-y tous ensemble pour faire une proposition.

Le Conseil municipal vote symboliquement cette motion. Qui vote pour cette motion ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Unanimité constatée à main levée. Merci.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2024-281

***Demande de financement supplémentaire du projet de rénovation du centre des expositions de Nevers auprès de la Région***

M. le Maire -

Bertrand Couturier va lire une motion de soutien pour accentuer le financement du projet de centre des expositions par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, à qui je n'arrive pas à faire comprendre que c'est un enjeu d'un équipement régional et interrégional, et qui ne sera pas rénové tous les ans ; il y avait 60 ans. C'était une motion que nous avons convenue ensemble au Conseil d'Agglomération, et je trouve que c'est une bonne façon de montrer la solidarité des élus du territoire, y compris du Président du Département, pour considérer que cet équipement mérite mieux. Je précise que, sinon, cela laisse une part d'autofinancement de 70 % à Nevers Agglomération, ce qui est quand même excessif. Il s'agit de combattre l'injustice qu'il y a dans cette insuffisance du financement régional.

M. Couturier -

Il est proposé la délibération suivante :

*« Le projet de rénovation du centre des expositions de Nevers a été lancé en 2023 et a été confié au groupement local CDR (Chaumette Duplex Reolon) sur la base d'un projet à 19,75 M€ HT.*

*L'Agglomération de Nevers se donne donc les moyens de rénover le seul équipement en capacité d'accueillir les événements de rayonnement régional auxquels sont habitués et attachés les habitants. C'est également une opportunité pour en accueillir de nouveaux, afin d'accroître l'attractivité et territoire et répondre à notre ambition d'élus municipaux et communautaires.*

*Du fait de notre éloignement des grandes métropoles régionales, c'est Nevers Agglomération qui contribue à structurer une partie de l'armature urbaine régionale à l'ouest de la région et à apporter des services et des équipements structurants pour les habitants.*

*C'est pour cette raison que le Conseil départemental de la Nièvre soutient l'Agglomération dans ce projet via une enveloppe dédiée en dehors de la contractualisation avec l'EPCI à hauteur de 1,2 M€.*

*Quant à l'État, plusieurs fonds ont été mobilisés pour atteindre une subvention cumulée de 3,6 M€.*

*Enfin, la Région soutient le projet à hauteur de 1,3 M€ (en diminuant de 200 000 € l'enveloppe attribuée au projet de requalification de la rue François Mitterrand), au travers du Contrat Territoires En Action qui a été mis en place pour répondre au principe de différenciation, et des fonds européens.*

*Aussi, un co-financement de seulement 30 %, et donc un reste à charge pour l'EPCI de 70 %, représente à la fois une inquiétude et une difficulté alors que les budgets sont contraints. C'est pourquoi l'ensemble des élus municipaux et communautaires s'associent aux sollicitations récurrentes du Président de l'Agglomération auprès de Madame la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté afin de demander un niveau de financement supérieur à celui attribué à ce jour.*

*Les élus municipaux, pour faire suite à l'adoption d'une même motion adoptée à l'unanimité lors du Conseil communautaire du samedi 14 décembre 2024, demandent que la Région soutienne le projet de rénovation du centre des expositions au titre des territoires fragiles qualifiés comme prioritaires par la Présidente de Région au début de son mandat, au même niveau que l'État, soit à un total de 3,6 M€, afin de jouer pleinement son rôle dans le financement d'un équipement dont l'intérêt n'a échappé ni à l'État ni au Département. »*

M. le Maire -

Merci.

Qui vote pour ?

M. Diot -

Je voudrais exprimer quand même plusieurs remarques sur ce sujet, Monsieur le Maire.

Que nous demandions, par une motion, un engagement financier plus fort de la Région pour la réalisation du centre des expositions, c'est une chose qui a déjà été réalisée à l'Agglomération samedi, qui a été adoptée à l'unanimité, malgré un certain nombre de remarques connexes. Nous n'avons pas de problèmes à voter le texte qui nous est proposé. Nous exprimons cependant deux remarques.

Attention à ne pas entrer dans une guerre entre collectivités locales. Si je dis cela, c'est parce que la Région, le Département, l'Agglomération, la Ville sont confrontés aux mêmes difficultés, financières notamment, et à la même problématique, les moyens des collectivités locales, et notamment par les politiques menées par ce gouvernement et par les gouvernements précédents envers les collectivités locales : réduction de leur autonomie financière, assèchement des dotations de l'État... Évidemment, ces difficultés se répercutent en cascade d'une collectivité à l'autre. Quand la Région a moins d'argent, quand elle est en difficulté, elle aide moins les Départements et les Agglomérations. Quand le Département est en difficulté, il aide moins les communes. Quand les communes sont en difficulté, elles aident moins les associations. Attention à ne pas se tromper de cible. « Quand le sage montre la lune, l'idiot montre le doigt », comme on dit. Je ne suis pas sage et vous n'êtes pas idiot, mais ne faisons pas de la Région la seule responsable de la situation. Ce qu'il faut, c'est gagner un projet de loi de finances qui arrête de ponctionner les collectivités. Or, on sait ce qu'il y a dans les cartons, c'est *grosso modo* 10 milliards d'euros d'efforts budgétaires qui vont leur être à nouveau demandés. A ce compte-là, on n'a pas fini de subir effectivement les contraintes budgétaires de l'échelon supérieur. C'est la première remarque.

La deuxième remarque porte sur le budget global de l'équipement. On est à 30 % aujourd'hui de co-financements. C'est très insuffisant, effectivement, au regard de l'enveloppe totale. On est à 19 075 000 € HT. J'avais compris que c'était l'enveloppe

totale. Or, j'ai appris samedi au Conseil d'Agglomération qu'il va falloir y ajouter deux, trois ou quatre autres millions, avec des choses qui n'ont pas été intégrées dans le marché initial (les équipements scéniques pour plus d'un million d'euros ; cela a été voté samedi au Conseil d'Agglomération ; les équipements de restauration, les loges, etc.). Finalement, on a l'impression qu'on a fait rentrer le projet un peu au chausse-pied dans le budget prévu, et avec aussi des impératifs liés aux seuils européens de marchés publics. On a revu le projet pour rentrer dans les clous. Ça donne un peu l'impression qu'on a saucissonné les choses, et maintenant on en rajoute, marché après marché, million après million. J'espère que tout ça ne nous posera pas de problèmes, ni avec les concurrents évincés ni avec le Code européen des marchés publics.

Et puis, je me répète, et c'est ma dernière remarque, il y a un angle mort dans ce dossier depuis le début ; c'est à la fois le futur mode de gestion de l'équipement (régie, DSP ?), et puis les coûts de fonctionnement, qui devront être supportés chaque année par l'Agglomération. Ce n'est pas le sujet spécifiquement de la motion, mais ce sont quand même des points qui se trouvent en arrière-plan.

M. le Maire -

Je ne voulais pas politiser le sujet, mais vous le faites un peu ; donc je vais le faire un peu. Je suis désolé, mais avec 2 milliards de budget, c'est une question de fléchage. Quand notre Maison des Etudiants est financée à 25 % par la Région, celle de Besançon l'est à 90 %. Il faut arrêter ; cela s'appelle de l'injustice, et ça n'a rien à voir avec la politique de l'État, qu'elle soit d'aujourd'hui ou d'avant. Et pour l'instant, la Région n'est pas ponctionnée, et en tout cas moins que nous proportionnellement.

La décision de ne pas consacrer plus à notre centre des expositions était déjà prise avant cela. Cela n'a rien à voir avec la situation actuelle. C'est pour cela que je me permets de vous dire que vous mélangez les choses. Quand la Présidente de Région dit en 2021 qu'elle va aider particulièrement 9 territoires fragiles, dont l'agglomération de Nevers, ce n'est pas une preuve d'amour que de dire qu'on s'attachera à quelqu'un ou à une entité sans le prouver.

J'ai rencontré le nouveau préfet de région, qui m'a dit qu'il avait fléché notamment la Nièvre comme territoire à aider tout particulièrement. Il aurait été bien, et j'y croyais au départ, que la politique régionale soit une réalité en ce sens ; ce qui n'est pas le cas. Les 1,3 M€ dont se targue la Région sont une manipulation, puisque nous sommes à 1,1 M€, puisqu'on nous a défalqué 200 000 € de la zone piétonne. C'est un tour de passe-passe de magicien, qui ne fonctionne pas. C'est même inférieur à la réalité du chiffre que vous avez, si on prend le soutien global du bloc intercommunal par la Région, puisqu'un projet a été soustrait pour en rajouter sur le centre des expositions.

Ce n'est pas à nous, en 2025, de refaire cet équipement. Si on ne décidait pas de le refaire comme on a pu, en baissant le nombre de mètres carrés, pour que ça rentre, effectivement, « au chausse-pied », comme vous dites, nous l'aurions fermé. C'était une question de mois. Je rappelle qu'on ne pouvait plus le chauffer à plus de 10 degrés. Quand on fait la manifestation pour nos aînés, le thé dansant, la première remarque est qu'ils ont froid. Avec une absence de recettes quasi évidente. C'était soit on continue d'essayer de trouver les moyens d'exister, soit on ferme. Dans le secteur des foires et salons, si on le quitte, c'est 10 ans pour y revenir. Entre le temps de le fermer et puis d'y revenir, cela fait 20 ans. Est-ce cela l'ambition d'une ville chef-lieu de département ?

Nous allons par cet équipement, je le rappelle, pour la première fois, offrir une salle de concert aux Nivernais de 4 000 places debout ; cela ne leur aura jamais été proposé. C'est cela, ce sentiment aussi de relégation de ne pas avoir des équipements comme il y en a ailleurs dans des villes de cette taille. Et donc bien sûr qu'il fallait le faire ; c'était maintenant ou jamais. Souvenez-vous, on en a parlé au mandat précédent, déjà. Au bout d'un moment, il faut y aller. Il ne s'agit pas de tronquer les marchés publics. D'ailleurs, le seuil a été reconnu comme étant à 22 M€. Néanmoins les premiers projets que nous avons reçus étaient autour de 28 M€.

Si on avait refait cet équipement, on n'aurait pas forcément eu à tout déconstruire comme nous le faisons aujourd'hui, et cela aurait coûté bien moins cher aux Neversois, et aux contribuables français puisqu'il y a une partie de fonds notamment de la Région. Je n'en fais pas une polémique politique, j'en fais un enjeu de justice entre les territoires, pour un équipement qui va permettre de nous aider à nous relancer comme nous essayons de le faire. Simplement, je considère, comme l'aurait dit Caliméro, que ce n'est pas juste... Je ne le dis pas en tant qu'opposant régional politique. Je pense qu'on doit être attentif à l'équité. Quand on reproche à l'État de ne pas assez mailler le territoire, c'est un « compliment » qui peut s'adresser aussi à la Région, qui a un devoir de mailler le territoire. Quand on nous refuse une formation d'IBODE (Diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire) pour 5 places à 88 000 € la première année, par décision de la Région, et qu'on continue à le faire, et à l'assumer, et 8 000 € la deuxième année, cela fait que des infirmières quittent l'hôpital, parce qu'elles veulent devenir IBODE, mais qu'elles ne veulent pas se coltiner une vie d'étudiante à Dijon, avec les temps de trajet que l'on connaît, et sur lequel on ne fait aucun effort. C'était un autre exemple.

Au bout d'un moment, il faut donc assumer les non-choix. Et, moi, c'est juste ce que je demande, par cette motion. Il me semblait que nous étions tous d'accord là-dessus. Cela n'a rien à voir avec la situation de l'État aujourd'hui. C'est en cela que je me permets de vous dire que soit vous rattrapez un peu le truc et puis que vous le récupérez, ce qui est un peu dérangeant... Mais il faut être honnêtes dans notre argumentaire. Le Département a pourtant soutenu, et souvent il indique, lorsque je le sollicite, qu'il ne peut pas sortir du contrat, qui est limité ; mais, là, ce n'est pas le cas, et la Région ne soutient pas exceptionnellement cet équipement. Là, ce n'est pas le cas. Sur l'USON, c'est pareil ; sur le Circuit, c'est pareil. Pour le Paris-Nice, nous n'avons pour l'instant aucune certitude sur le financement de la Région. Je suis obligé de passer par le Premier Vice-Président, qui m'a demandé de lui envoyer le dossier, pour le revoir, sinon nous n'avons rien. Est-ce que c'est normal ? Non. C'est la raison pour laquelle on peut aller au bout de la démarche liée au dépôt d'une motion, dont l'idée a d'ailleurs été soumise par d'autres élus, et disons juste à la Région qu'elle soit équitable avec la Nièvre, comme la Présidente s'y était engagée en 2021. Or, le compte n'y est pas.

Quand il est indiqué qu'on a mis un peu plus sur le contrat de territoire avec le Département, on oublie que l'Agglomération est dans le département, mais l'Agglomération a quasiment la majeure partie des équipements structurants du département. Mais c'est à l'Agglo ; ce n'est pas au Département, en général.

Il n'y a pas de « saucissonnage » exprès. Effectivement, nous savions que nous aurions des équipements, que nous aurions peut-être des aides et des subventions. J'essaie de trouver d'autres aides de l'État ; j'ai parlé au préfet de Région pour voir si l'État ne pourrait pas faire aussi un effort supplémentaire, en expliquant qu'il y a un enjeu. Ce n'est pas de compenser la Région, mais c'est de nous rajouter une enveloppe pour diminuer le coût d'autofinancement qui est important.

Sur les loges et la restauration, vous avez un raisonnement qui n'est pas juste ; grâce à la bonne gestion par nos services du marché, nous avons retrouvé la possibilité, dans l'enveloppe initiale, de faire des loges et la restauration (qui sera source de recettes, ce qui est important ; ce n'est donc pas un surcoût). Nous savions que nous aurions de l'équipement ; que nous essayons de limiter. Nous avons travaillé avec Jean-Luc Revol, avec ses services, avec le Café Charbon, pour voir quels équipements étaient vraiment indispensables, et ceux dont on pourrait se passer, qui sont plutôt loués ou apportés par les artistes eux-mêmes. Ce n'est donc pas une question d'avoir tronqué ou saucissonné le marché ; nous avons dit que nous phaserions, comme nous avons pu le faire pour d'autres choses, et c'est donc le cas pour le centre des expositions.

Sur le mode de gestion, j'ai reçu à nouveau Nivexpo, et nous avons travaillé à une solution temporaire, qui pourrait être un groupement qui reprenne l'exploitation dans le

cadre d'une régie déléguée, avant de lancer une DSP, pour tester l'équipement. Nous reviendrons, bien sûr, sur le sujet, très ouvertement. Il fallait déjà que nous avancions sur le bâti lui-même, et c'est le cas, et nous travaillons aussi sur un grand concert inaugural qui, normalement, sous réserve de la disponibilité du ou des artiste(s) se tiendra le 18 octobre 2025, après la foire-exposition, qui se tiendra du 27 septembre au 5 octobre 2025, avec, sans doute, un maintien, après, dans la durée, au mois de septembre mais plutôt dans la première quinzaine, ce qui évite aussi des coûts de chauffage de l'équipement, même s'il est raccordé au réseau de chaleur.

Je vous propose de voter cette motion, qui est juste une motion de justice et de répartition d'aide sur les territoires.

Qui vote pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

M. le Maire -

Je termine en disant qu'il ne s'agit pas d'entamer une guerre avec la Région, ce qui n'aurait pas de sens. Régulièrement, il m'arrive aussi de remercier la Région quand elle est juste, et quand nous avons une aide reconnue. Se battre pour avoir un peu d'argent pour réaliser le Paris-Nice, qui est une épreuve internationale, ce n'est pas normal. Il faut qu'un peu d'attention soit donnée à tous les territoires. Lorsqu'il a été demandé un financement pour le « Train du Printemps », qui va à Bourges et qui ramène des jeunes tard la nuit dans des conditions de sécurité, il n'a pas été accordé de financement.

Mon combat est juste dans la justice pour notre territoire. Je pense que, sur ce point, nous pouvons tous nous retrouver, parce que notre premier parti, c'est le territoire ; sans être égoïstes par rapport au reste des enjeux régionaux. C'est ce que je vois, mais quand la Région sait être à la hauteur, je le reconnais aussi, je vous l'assure, et vous trouverez largement la trace de cela.

Ce n'est pas une guerre. Le Président du Département a la même position que moi, et nous avons fait plusieurs courriers conjoints, pour exprimer ce souhait, et essayer d'être dans le dialogue, mais le dialogue est fermé, et c'est « Vous n'aurez pas davantage ». Ce n'est pas une prise en compte des difficultés de notre territoire, et d'avoir l'occasion de nous aider vraiment à avoir un équipement qui contribue à augmenter notre attractivité, à faire venir des recettes, à faire travailler nos hôtels, etc.

## Question

M. le Maire -

Il reste encore une question que vous vouliez poser à l'oral. Je vous cède la parole.

M. Derouault -

Pourriez-vous nous donner un bilan chiffré des conséquences de l'arrêté anti-mendicité pris au printemps dernier ? Quelles conclusions en avez-vous tirées, pour décider, en cette fin d'année, de renouveler cet arrêté et d'étendre son périmètre ? Je rappelle que c'était la question que je voulais poser au dernier Conseil municipal, mais qui n'était jamais arrivée.

M. le Maire -

Je ne vais pas pouvoir vous donner de bilan chiffré parce que cela ne peut pas être chiffré, vous le savez bien. Mais je vais vous répondre sur des arguments qui sont à la fois avérés et de bon sens. Je crois que Jean-Luc Dechauffour a aussi quelques témoignages, qu'il pourra livrer.

Ce n'est pas un arrêté « anti-mendicité » ; cela n'existe pas. On doit assumer ce qu'on doit assumer, mais il faut appeler un chat, un chat. C'est un arrêté anti-regroupements. À ceux qui réduisent cet arrêté à un arrêté « anti SDF », je dis qu'ils se trompent. Tout le monde est le bienvenu dans tout le périmètre de la ville, à partir du moment où il n'y a pas un regroupement agressif, avec des chiens et de la mendicité sur un périmètre désigné.

Pourquoi en est-on arrivé là ? Parce que nous avons un excès de sans domicile fixe sur le territoire. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les Neversois. Moi, en tant que maire, je suis là pour les écouter aussi, avec mon équipe, et vous aussi, en tant qu'élus à part entière du Conseil municipal.

Pourquoi en est-on arrivé là ? Parce que l'État a fermé un centre d'accueil des sans domicile fixe à Cosne, qui permettait de répartir cette population sur le territoire, et nous sommes devenus le seul centre d'accueil.

Deuxièmement, nous sommes la gare nationale entre Paris et Clermont avec le premier arrêt des trains directs, et j'en ai été témoin : quand certaines personnes n'ont pas de billet, elles sont invitées à descendre, et orientées notamment au Prado systématiquement. Ce qui fait qu'il y a un certain nombre de personnes en difficulté qui arrivent ainsi.

Je voulais rappeler aussi, comme cela a été dit sur le plan « grands froids », dans l'absolu - et je sais que ce n'est pas politiquement correct de le dire ; mais je le dis, car je ne pratique pas la langue de bois -, tout le monde à Nevers aujourd'hui a une solution pour être hébergé et de manger, que ce soit par l'État, que ce soit par le Département, que ce soit par le CCAS. Mais ce n'est pas cela, la vie de la rue. Mais je sais qu'il y a des gens qui choisissent d'y rester, et j'essaie, d'ailleurs, de leur parler et de les inviter à trouver des solutions, y compris dans le domaine de l'insertion, y compris d'être dans un centre d'hébergement, y compris de se réinsérer par le travail, ce à quoi j'ai contribué aussi pendant 20 ans à l'ANAR.

Je dois, comme tout maire, respecter un équilibre de tranquillité sur la commune ; j'en suis responsable, et on l'a vu pour les mariages. Mais il s'agit aussi à veiller à ne faire aucun ostracisme ni rejet envers quiconque.

J'ai pris ce second arrêté parce que le premier a eu une certaine efficacité. J'ai eu divers recours sur mon premier arrêté, qui ont tous été rejetés. Le Tribunal administratif a considéré que la Ville était dans son droit, compte tenu des arguments qu'elle fournissait. L'idée est de permettre, notamment pendant certaines périodes, qu'elles soient estivales et touristiques ou qu'elles soient commerçantes par rapport aux difficultés des commerces de centre-ville et à la concurrence excessive d'internet, que nos commerçants puissent vivre, évoluer, travailler sans difficulté majeure, ce qui n'était pas le cas, puisque j'ai des vidéos d'agressions - et ils vous les donneront -, de tentatives de pénétrer dans leurs commerces, de chiens sans laisse qui leur sautent dessus, de clients qui ne veulent plus venir en centre-ville parce qu'ils se font alpaguer... On en est venus au point de devoir donner des temps de police municipale afin que les vendeuses soient accompagnées jusqu'à leur voiture parce qu'elles sont importunées par des personnes qui sont regroupées à certains endroits. Ou bien ces personnes dissuadent de rentrer dans les magasins.

Voilà donc pourquoi nous en sommes là. Je n'ai donc pas décidé cela comme ça subitement, et nous en avons parlé dans l'équipe. Jamais je n'aurais pensé devoir prendre une décision comme celle-là. Jamais. Et ce n'était pas simple, nous en avons parlé dans l'équipe...

L'idée, aujourd'hui, c'est de constater qu'un certain nombre de personnes perturbent la vie des autres ; non pas parce que ce sont des personnes précaires, mais parce qu'elles font des actes comme cracher sur les gens, les menacer, leur crier dessus, et certaines sont souvent alcoolisées. C'est une situation extrêmement sensible. J'en suis bien conscient. Cela ne veut pas dire que l'on rejette les gens, cela veut dire que,

par rapport à ceux qui ne peuvent pas avoir un comportement normal, quel que soit leur état de richesse ou de pauvreté, on doit permettre que les autres vivent dans un climat de confiance retrouvée.

C'est donc un outil pour la police, et je lui demande de l'appliquer avec discernement, mais aussi avec fermeté quand il le faut. Aujourd'hui, sans cet arrêté, la police ne peut que demander gentiment aux personnes fautives de troubles de partir, de se disperser, mais elles reviennent quelques minutes après ; ce qui n'est pas satisfaisant.

Avant l'arrêté, au début de l'année 2024, il y a eu une soixantaine de sollicitations, rien que pour cela ; je ne parle même pas des autres infractions, ou des autres difficultés qu'il y avait. Aussi, pour soulager la police, qui a d'autres sujets aussi à traiter, pendant l'arrêté, sur trois mois, il y a eu moins de présence, sur cet espace-là, de personnes qui venaient alpaguer les autres, mais avec agressivité. J'ai discuté avec quelques personnes précaires... mais cela ne s'adresse pas qu'à elles, cela s'adresse aussi aux personnes qui sont là pour être belliqueuses avec les autres. Cela permet à la police de gérer les choses. Elles n'y reviennent pas, d'ailleurs, et elles sont verbalisées systématiquement.

En dehors des arrêtés, il y a une forte hausse de la consommation d'alcool. Cela permet d'empêcher les retours aussi sur une certaine zone. Les personnes n'y reviennent plus. C'est quand même fou que des gens qui se comportent bien ne puissent aller sur un périmètre parce que ceux qui s'y comportent mal règnent en maîtres. Cela s'appelle un état de non-droit. Il s'agit donc juste de rétablir un état de droit.

Evidemment que ça passe par le dialogue. On me dit qu'il faut plus de prévention, mais la prévention, cela ne fait pas tout ; cela fait beaucoup. Education. Education parentale, cela fait beaucoup aussi, si elle était appliquée.

D'ailleurs, les choses sont aujourd'hui bien comprises par des personnes qui venaient perturber le comportement des autres et les empêcher d'entrer dans les magasins, etc.

Nous avons réuni les commerçants sur différents sujets, dont celui-là, et nous avons demandé l'efficacité de cette mesure, et il est ressorti que la mesure, dans une large majorité, a aidé les commerces et les riverains, dans une rue étroite, qui vient d'être refaite, en plus ; cela permet d'accroître l'efficacité de la police, qu'elle soit municipale ou nationale, et de lui laisser le temps de faire autre chose.

Cela a limité aussi les incidents en centre-ville.

Nous avons décidé que le premier arrêté serait un test, et voilà pourquoi nous avons convenu que j'en reprendrai un second pour cette période de fêtes, qui doit l'être pour tous, mais qui doit l'être aussi pour ceux qui se comportent bien.

Je précise, d'ailleurs, que, dans les sans domicile fixe, et sous réserve de la présomption d'innocence, il y en a un qui a été l'auteur à plusieurs reprises de coups de feu sur la police, et qui est actuellement, à ma connaissance, incarcéré, ce qui règle momentanément le problème pour cette personne-là.

Il s'agit donc de veiller à traiter humainement ces personnes, mais aussi d'assurer la sécurité et la tranquillité sur le territoire ; c'est un équilibre qui n'est pas simple à assurer. C'est une décision qui n'est pas simple à prendre. Mais, si je l'ai renouvelée, c'est en raison des résultats d'avoir apaisé une zone où les personnes craignaient de venir.

Voilà les raisons de cet arrêté, qui m'a été à nouveau demandé par une partie de la population et des commerçants.

Jimmy Derouault. Puis Jean-Luc Dechauffour complètera mes propos.

M. Derouault -

Je suis un peu surpris de vous entendre dire que vous n'avez pas de chiffres. S'il y a des délits, s'il y a des interventions municipales ou judiciaires, vous devez bien avoir des données chiffrées. Vous dites qu'il y a eu des recours contre l'arrêté ; aussi, vous avez sûrement produit des mémoires, avec forcément des données chiffrées, ce qui est souvent demandé dans ces cas-là : nombre de regroupements constatés... Ce n'est pas possible de chiffrer cela ? Le seul chiffre que j'ai entendu, c'est une soixantaine de sollicitations. Combien y en a-t-il eu pendant la durée du précédent arrêté ? Pourriez-vous aussi préciser pourquoi vous avez étendu le périmètre ? Y avait-il besoin d'étendre encore le périmètre, et ainsi d'éloigner encore plus les personnes précaires de notre ville ?

M. le Maire -

Vous orientez sur la notion de personnes précaires. L'arrêté est orienté sur les regroupements de personnes qui sont susceptibles de causer un trouble. C'est l'intitulé exact, en référence à la loi. Vous pouvez toujours essayer de faire des raccourcis parce que politiquement ça vous arrange. Moi, ça ne me dérange pas, j'assume. Par contre, ce que je voulais rajouter, c'est que vous me demandez d'apporter une preuve négative. Or, cela n'existe pas, les preuves négatives, en justice. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a effectivement eu production d'un certain nombre de justificatifs, sinon les recours auraient sûrement été admis. Il y a l'élément sur le nombre de plaintes de personnes qui se sont fait agresser, qui se sont fait mordre par un chien, qui ont été recousues, de chiens non tenus en laisse, etc. Comme je vous l'ai dit, il y a moins de sollicitations pour ces raisons-là de la police quand il y a cet arrêté.

Nous l'avons un peu étendu parce que des sites avaient été oubliés, et notamment le bas de la place Guy Coquille, qui était devenue un lieu difficilement fréquentable, et où personne ne passait plus ; il était devenu un lieu de trafic de stupéfiants. Sur ce plan d'ailleurs, il y a maintenant de plus en plus d'opérations de police, et notamment sous l'égide de la nouvelle préfète, sur un certain nombre de lieux, que ce soit en bord de Loire, au Courlis, ou en préparations d'interventions, d'interpellations et d'éradication de ce « fléau », en tout cas le plus possible sur le territoire. Ce type d'interventions mobilise nos forces de l'ordre, quelles qu'elles soient, plutôt que d'être mobilisées sur une personne ivre qui agresse les autres.

Cela n'empêche pas que notre Centre Communal d'Action Sociale intervient particulièrement pour des publics qui sont en situation difficile, qu'il y a les centres d'hébergement, qu'il y a les structures d'accueil et de réinsertion...

Ce n'est pas un rejet ; c'est juste une régulation d'une présence qui était devenue, pour certains regroupements (qui ne sont pas, d'ailleurs, que de sans domicile fixe), dissuasive pour la population qui fréquentait notre centre-ville, alors que nous faisons tout l'inverse.

J'en profite pour dire, d'ailleurs, qu'aux côtés de Pagode, nous serons présents - et c'est très bien de faire cela ensemble - samedi, au square Raymond Vilain, avec divers organismes intervenant en matière de solidarité et d'action sociale, et je vous invite à venir à cette occasion, où seront mises notamment en avant ces structures. Seront notamment présents des personnels du CCAS, qui interviennent chaque jour auprès des personnes en grande vulnérabilité ou en grande précarité, avec un accompagnement personnalisé, avec les démarches aussi liées à l'ouverture des droits sociaux et à la domiciliation. Le CCAS travaille avec l'ensemble des acteurs locaux auprès des personnes précaires, y compris en subventionnant les structures associatives. Cela se passera donc le 21 décembre après-midi.

Monsieur Diot.

M. Diot - Vous avez pris un arrêté « anti-bivouac plus chiens ». Maintenant, vous parlez de « regroupements ». Ce n'est plus le même type d'arrêté. Nous avons demandé ce qui était interdit. D'après ce que nous avons compris de la réponse qui nous avait été faite, ce qui est interdit, c'est d'être assis par terre. Je ne comprends plus vraiment. Ce n'est pas un arrêté anti-regroupements... Dites la vérité. C'est un arrêté qui vise à écarter des zones piétonnes, des zones de fête, les personnes précaires qui font la manche pour survivre...

M. le Maire - Je recommence mon explication, si vous voulez bien entendre... Je ne suis pas dupe, je comprends bien votre petit jeu politique...

M. Diot - Donc c'est un arrêté « anti-regroupements... » ?

M. le Maire - Cela s'appelle un arrêté « anti-regroupements »...

M. Diot - Donc quand on est tout seul, on peut mendier ?

M. le Maire - Cela s'appelle un arrêté « anti-regroupements », « anti bivouac », et « anti chiens sans laisse », qui sont sources d'angoisse et d'agressivité.

Je ne demande pas l'état de fortune des gens quand ils rentrent en centre-ville. Ce n'est pas « anti personnes en situation précaire ». Une personne en situation précaire qui traverse le centre-ville et qui se comporte très bien est la bienvenue. Les personnes alcoolisées, regroupées, qui agressent les autres, quelles qu'elles soient, ne sont pas les bienvenues, même si elles ont de l'argent sur leur compte en banque. Ce n'est pas par rapport à une population, ce n'est pas par rapport à l'état de richesse, c'est par rapport à un comportement.

M. Diot - Personne n'est dupe, Monsieur le Maire.

M. le Maire - Vous, vous pensez ne pas être dupe de vous-même, mais vous l'êtes.

Jean-Luc Dechauffour.

M. Dechauffour - Je voudrais juste vous lire quelques messages, que nous recevons de commerçants ou de clients, suite à cette mise en place de l'arrêté ;

*« Plus d'ivrognes devant Monoprix ».*

Ce n'est pas des SDF ; j'estime que c'est plutôt des marginaux qui posent ces problèmes.

*« Plus de bagarres ».*

*« Plus de chiens qui aboient. »*

*« Plus de chiens qui se battent entre eux, ou avec les chiens de nos clients. »*

*« Plus de gens qui sniffent de la coke. »*

*« Plus de musique à tue-tête. »*

*« Plus d'ivrognes qui se fracassent dans nos vitrines. »*

Je pense qu'à travers ces messages, on voit que les dispositions de l'arrêté permettent aux clients des commerçants, sur l'ensemble du périmètre indiqué, de fréquenter de manière plus tranquille les commerces, et favorisent le bien vivre-ensemble, en réalité, et ne nuisent pas aux SDF, mais encadrent plutôt les agissements des marginaux qui posent vraiment des problèmes de sécurité.

M. le Maire - Je vais vous rapporter un témoignage très personnel, que j'ai vécu en direct, d'une caissière d'un supermarché de Nevers, qui ne m'a pas identifié (mais tout le monde ne me connaît peut-être pas encore), et qui a dit à des clients qui étaient à côté de moi qu'heureusement le maire avait pris une décision pour sa sécurité quand elle rentre dans sa voiture, et aussi pour la fréquentation du magasin dans lequel elle travaille. Je vous assure qu'elle ne l'a pas dit pour me faire plaisir, puisqu'elle ne m'a ni reconnu ni identifié. Elle a dit : « Le maire a pris une décision qui nous est utile à nous, les vendeuses. » Je vous rapporte ce que j'ai vécu en direct.

Amandine Boujlilat.

Mme Boujlilat - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais réagir à vos propos, et puis il y a eu un certain nombre de réactions dans la presse, et pas plus tard que ce matin dans *Le Journal du Centre* à ce sujet. Vous soulevez un sujet qui n'est pas simple à traiter, et vous-mêmes, je vous sais, même si vous ne le dites pas, quand même conscients de la difficulté que nous rencontrons au sujet de ces regroupements de personnes...

M. Diot - Nous l'avons dit depuis le début, Madame Boujlilat, nous ne nions pas les problèmes. Ceci dit, il y a des solutions que nous ne partageons pas. C'est tout.

Mme Boujlilat - Justement. On entend de votre part, comme on le lit dans la presse, surtout des réactions, mais finalement assez peu de propositions, concrètes en tout cas.

J'aimerais rappeler quand même les valorisations et les montants alloués, notamment par le CCAS et donc par la Ville de Nevers, aux associations qui accompagnent les personnes en grande précarité. Entrer dans le détail permet parfois de rétablir certaines choses.

- . 11 000 € alloués au Prado pour son accueil de jour.
- . 15 000 € alloués également au Prado pour financer les repas des personnes accueillies.
- . 2 000 € pour le Secours Catholique.
- . 2 000 € pour le Secours Populaire.
- . 20 000 € pour le pôle Épicerie de l'ASEM.
- . 25 000 € pour l'AFPLI.
- . La présence de 2 agents du CCAS lors des permanences Croix Rouge les mardis soirs place Carnot.
- . 3 000 € aux Restaurants du Cœur.
- . Pour cette association également, une subvention exceptionnelle lui avait été attribuée par l'Agglomération parce qu'elle avait déménagé son siège social ; sans compter tout l'accompagnement technique aux côtés du Laboratoire des Projets, qui nous avait beaucoup aidés sur la question, avec la participation également de Christine Kronenberg, pour cette question de la construction de nouveaux locaux à la Grande Pâture.

Je pourrais aussi citer, dans le champ de la solidarité, l'ACNAM, la CIMADE, le CIDFF, et d'autres encore, que nous finançons.

Ces accompagnements logistiques, financiers et humains témoignent de la volonté de la Ville de Nevers de tendre la main, et, ce, par le biais de structures qui disposent des professionnels compétents, pour suivre et réinsérer ces publics vulnérables ou en grande difficulté. Et je ne parle même pas des différentes collectes de dons, alimentaires, matériels, de vêtements, que nous avons mises en place à chaque fois que nous le pouvions.

Il me paraît nécessaire de rappeler aussi tout le travail quotidien mené par les agents du CCAS de Nevers, dans lequel Martine Mazoyer et les autres élus, dont vous faites partie, s'investissent beaucoup, et qui permet de venir en aide à des personnes qui sont parfois cabossées par la vie, parce qu'un accident de la vie, cela peut arriver à tout le monde.

Pour toutes ces raisons, il est difficilement concevable d'entendre que la Ville reste les bras croisés sur le sujet de la précarité, et que nous ne voulons pas de tel ou tel public. Au contraire, nous sommes à la fois dans l'action et aidants avec les associations compétentes, et toujours volontaires, je vous l'assure, pour intervenir, dans la mesure de nos moyens.

Alors, bien sûr que nous partageons sans doute tous le même sentiment, à savoir que nous ne voudrions voir aucun SDF dans les rues de Nevers tout comme ailleurs, et que tout le monde devrait pouvoir vivre décemment sous un toit. Les prises en charge sont nécessaires, et nous avons la chance en plus d'avoir un tissu associatif très actif, qui vient renforcer les actions des pouvoirs publics. Il y a d'ailleurs une manifestation solidaire qu'a rappelée Monsieur le Maire, à laquelle nous nous associons bien volontiers ce samedi, organisée par Pagode. Le vrai sujet n'est pas là, et vous le savez bien.

La vraie question est : « Comment agissons-nous face à des personnes - évidemment pas toutes, on est bien d'accord - qui se comportent mal sur l'espace public ? »

Que fait-on quand des personnes qui sont parfois dans un état second, en état d'ivresse, font peur à des jeunes comme à des moins jeunes, des personnes parfois âgées, qui n'osent donc plus ensuite emprunter certains parcours dans la ville ?

Comment fait-on quand les femmes de ménage - parce que ce sont malheureusement encore aujourd'hui souvent des femmes, et qui se lèvent très tôt et qui sont courageuses, et qui font un métier difficile - ont peur d'aller travailler en gare de Nevers pour faire le ménage ?

Face à tout cela, je vous le demande : « Que fait-on ? »

Rien ?

Moi, j'invite les personnes qui sont en soutien de certaines actions parfois de façon un peu politique, et pas que solidaire, à s'asseoir autour de la table pour évoquer plus largement la question de la précarité à Nevers, y compris dans les quartiers, y compris chez les jeunes, voire très jeunes. Les coups de communication, on est tous capables d'en faire, mais il faut savoir rentrer dans le dur aussi parfois, et relever les manches ; comme nous, sur du terrain, sur du travail en soirée, le week-end, dans tous les quartiers de Nevers. Et je rappelle que rien ne nous y oblige. Cela s'appelle de la volonté politique.

On entend beaucoup s'exprimer dans la presse la secrétaire de section du Parti socialiste de Nevers. Je l'invite à mieux communiquer avec la Directrice Générale Adjointe du Département en charge des Solidarités, puisqu'il s'agit de la même personne, Madame Buchter, fort sympathique par ailleurs - nous avons échangé récemment sur le sujet, et nous avons même déjeuné ensemble pour en discuter -. Je l'invite à remettre des lignes budgétaires sur la prévention spécialisée au Département, qui ont été supprimées, ce qui fait du mal ; pour qu'on puisse enfin prendre en charge des jeunes qui ont entre 10 et 15 ans, qui errent dans les quartiers, à des heures anormales, et qui sombrent justement à leur tour dans la précarité, et souvent dans la délinquance, et sur lesquels nous alertons depuis longtemps, à la Ville de Nevers, sans que ça n'émeuve personne. Pour ces enfants qui ont besoin de soins ou de prise en charge pour un suivi individualisé (parce qu'ils sont au bord de la rupture, si on ne remet pas rapidement des éducateurs spécialisés, des éducateurs de rue sur le terrain), la situation continuera de se dégrader, et ce sera ceux-là qu'on retrouvera potentiellement dans la rue dans quelques années. Mais c'est à nous qu'on

fait la leçon, là, ce soir, ou dans la presse, sur les questions de précarité ? Sérieusement ?

Moi, j'espère sincèrement que vous aurez la même exigence vis-à-vis de tout le monde, et que peut-être, parce que je vous sais sensibles par ailleurs comme nous à ces sujets-là, vous pourrez réclamer à nos côtés auprès de vos amis solidaires qu'ils reviennent à la raison, et qu'ils soient un peu plus dans la démonstration et moins dans la récupération politique. Et je vous assure que nous en sortirons tous grandis, avec une précarité, j'en suis sûre, diminuée.

M. le Maire - Merci pour ces précisions.

Monsieur Derouault.

M. Derouault - Merci, Madame Boujlilat. C'est un discours sincère et émouvant. Mais, avec tout cela, est-ce que la misère a disparu ? Non, toujours pas. Et donc on a besoin aussi de messages qui ne stigmatisent pas plus que ça la misère. C'est le seul message que je veux faire passer. Vous avez rapporté nos propos. Moi, je vous ai rapporté ceux de Monsieur le Maire tout à l'heure. « Ce n'est pas un rejet, c'est une régulation » ; même ces mots-là, il faut faire attention. Je sais pourtant que vous êtes attentif, Monsieur le Maire, aux mots. Le mot « chasse », etc. Non. On parle d'êtres humains. Ne créons pas une forme de seconde classe.

J'entends les propos indiquant tout ce que vous faites. Mais ne faisons pas autre chose que d'essayer justement d'inclure, plutôt que d'exclure.

Dernière chose, je n'ai pas besoin d'être invité par vous samedi après-midi, puisque j'ai participé à l'élaboration et à la construction de cette initiative.

M. le Maire - Monsieur Derouault, on ne vous invite pas, on dit simplement qu'on le fait ensemble. C'est bien de faire les choses ensemble. Peut-être que ça vous dérange, je ne sais pas, mais je trouve que c'est intéressant et intelligent que nous soyons tous acteurs de l'aide aux personnes en précarité.

Après, je n'ai jamais utilisé le mot « chasse » à cet égard ; j'ai utilisé le mot « chasse » par rapport aux dealers. Ce n'est peut-être pas le meilleur des mots, vous avez raison, d'ailleurs ; mais cela n'a rien à voir. Je n'ai jamais parlé de « chasse » pour les personnes en situation de précarité, à qui j'ai consacré 20 ans de ma vie à essayer de les aider, avec tous ceux qui m'entouraient, à l'ANAR, et ce que je continue de faire aussi parfois en tant qu'avocat.

Je pense qu'Amandine Boujlilat a eu des mots particulièrement justes : entre parler et agir, il y a un monde parfois, et ce serait bien qu'on agisse tous ensemble.

J'ai reparlé au Président du Conseil départemental récemment de ce manque de prévention spécialisée, qui est uniquement de la compétence du Département. Il m'a promis d'y revenir autrement, mais d'y revenir. Je sais que parfois vous utilisez contre la Ville ces personnes qui sont en difficulté ; sachez que vous vous trompez de direction, puisque c'est le Conseil départemental qui doit assumer la présence d'éducateurs spécialisés, qui ont été enlevés des principaux quartiers de la politique de la ville du département de la Nièvre, puisque la Ville de Nevers et l'Agglomération sont bien dans le département de la Nièvre, j'ai vérifié. Et je le dis avec humour, sans animosité, vis-à-vis du Département, puisque nous menons beaucoup de projets ensemble. Mais il y a un enjeu éducatif. L'instruction, c'est à l'école ; mais l'éducation, c'est chez les parents, comme cela a été dit. On voit bien qu'il y a un manque à combler, et cela revient aujourd'hui au niveau des collectivités, de la police, de la justice...

J'en profite aussi, avant la fin de ce Conseil, pour regretter - cela n'a pas grand-chose à voir - les dégradations sur nos chalets, sur nos bulles, les matériels que nous finançons, que les Neversois financent, pour les fêtes de Noël. Ce n'est pas propre à Nevers, d'ailleurs, puisqu'une guirlande de 30 mètres a été volée en plein jour à Monceaux-le-Comte sur le pont de l'Yonne, qui avait été posée vendredi soir par une trentaine de bénévoles, d'élus et de membres du Comité des Fêtes. Un renne en bois a été volé à Teigny le 3 décembre, installé le 30 novembre. Je ne vous cache pas que c'est quand même assez décourageant de voir que même ce qui est pour tout le monde, ce qui est festif, est saccagé, volé. Je tiens à dire publiquement, au cas où il y aurait des personnes ayant envie de recommencer, qu'à Nevers, par contre, l'avantage est que nous avons de la vidéoprotection dynamique, et que nous avons identifié quasiment toutes les personnes, et évidemment la procédure suit son cours, et cela ne restera pas sans suite, que ce soit pour des mineurs ou pour des majeurs.

Maintenant, comme l'a dit Amandine Boujilat, essayons tous d'être humains - ici personne n'a envie de ne pas l'être -, mais on voit bien que le caractère préventif ne suffit pas. Montrons samedi, square Raymond Vilain, les actions que nous portons ensemble, qui ont été rappelées précédemment, sur le plan financier et sur le plan du travail des agents du centre communal d'action sociale ; que nous pouvons remercier, ainsi que nos agents de proximité, d'être présents sur le terrain, dans tous les quartiers, car le quartier du centre-ville n'est pas épargné. Je pense que c'est plutôt comme cela qu'on arrivera à trouver des solutions.

Mais, en attendant, ne pas agir est une erreur, et crée aussi des poussées politiques qu'on peut connaître. L'idée, ce n'est pas d'en faire un enjeu politique, c'est d'en faire un enjeu d'une tranquillité de territoire. Je discute parfois avec des personnes qui sont concernées par notre action et qui viennent nous parler, et qui comprennent aussi cela, d'une certaine manière. Elles sont conscientes aussi que certains sont aussi parfois dans l'exagération.

Encore une fois, il faut éviter toute stigmatisation, et il faut aussi rappeler aussi que tout le monde est le bienvenu à Nevers s'il se comporte bien ; que, par contre, quelle que soit la personne, quand on veut mal se comporter sur l'espace public, c'est ceux qui se comportent bien qui doivent avoir raison, et pas les autres.

Je vous remercie de votre présence à ce Conseil municipal qui a été décalé.

Je vous rappelle que nous nous retrouverons, sauf changement, pour le premier Conseil municipal de l'année 2025, le 18 février à 18 h 30.

D'ici là, évidemment vous êtes les bienvenus aux vœux que le Conseil municipal présentera aux Neversois le jeudi 16 janvier à 19 h 00 au palais ducal, dans les salles de réception. Les élus sont les bienvenus aussi aux vœux que nous présenterons aux agents le vendredi 17 janvier à 19 h 00.

Je vous souhaite de passer les meilleures fêtes de fin d'année que vous puissiez. A l'année prochaine à ceux que je ne reverrai pas. Bonne soirée.

*M. le Maire lève la séance à 23 h 56.*

Les secrétaires de séance

Le Maire

*Chrystel Pitoun*

*Denis Thuriot*

*François Diot*